1981

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

115e année
21 février 1981
No 8

Éditeur officiel
Québec

PARTIE 1

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Editeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Editeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 4.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Editeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: 7,00 $ les 100 mots.
Exemplaire séparé: 2,00 $ chacun.
Feuilles volantes: 3,00 $ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 $. Adresser les commandes à l'Editeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Editeur officiel du Québec.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec, QC, G1N 2C9

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ABLE FORWARDING LIMITED 1324-7150	71 12 13	81 02 14
AFFILIATED TRADING LTD. 1111-4220	64 11 18	81 02 21
ASTRA LAND CORP. 1234-6284	57 06 18	81 02 28
BARUCHSON HOLDING CORPORATION 1236-3826	60 12 05	81 02 28
A. BLONDIN LIMITEE 1228-2737	30 02 13	81 02 21
CENTRAL CLEANING INC. 1162-4897	61 05 18	81 02 14
CENTRE DONSTAT INC. 1464-6863	76 02 09	81 02 21
CINEGESTION INC. 1246-5373	69 07 10	81 02 21
LA COMPAGNIE DE TRANSPORT ST-MAURICE 1249-6279	38 12 27	81 02 28
JOSEPH DE FRANCESCO INC. 1261-0069	62 05 04	81 02 28
DINSMORE & COMPANY, LIMITED 1469-4541	45 12 18	81 02 14
LES DISQUES PACHA INC. 1334-8727	73 07 17	82 02 28
DISQUES PANTIN INC. 1371-4191	75 02 21	81 03 07
LES DISTRIBUTEURS EN COUVRE-PLANCHERS RICHELIEU INC. 1111-0707	59 03 09	81 02 14
LES DISTRIBUTIONS J.P.D. INC. 1251-4261	70 09 18	81 02 21
EFCO LTD. 1111-1879	61 11 10	81 03 14
LES ENTREPRISES FLORENZ LTEE 1256-7871	68 12 30	81 03 14

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
LES ENTREPRISES M. & H. INC. 1289-7708	66 09 19	81 02 14
FERLAND & FERLAND LTEE 1157-9729	61 04 05	81 03 03
GYMVIE 1633-7909	79 02 15	81 02 14
LES HABITATIONS ST-BERNARD LTEE 1238-2719	71 11 05	81 02 07
IMMEUBLES CHUNEL LTEE 1366-6169	75 08 19	81 02 14
INVESTISSEMENTS EDWINCOR INC. 1368-3750	74 06 12	81 02 14
LA LAITERIE MADELON LTEE 1270-8061	52 11 27	81 03 14
A. LANGLOIS INC. 1106-0878	66 09 20	81 03 14
MODERNO LTD. 1107-1495	68 03 27	79 08 24
G. PERRIER & FILS INC. 1625-3718	78 04 14	81 02 14
PLACEMENTS ARFOUR INC. 1369-5424	74 09 04	81 02 14
LES PLACEMENTS DES QUINZE INC. 1281-3804	62 08 13	81 02 14
LES PROVISIONS DOMINION LTEE 1104-8543	53 07 14	81 02 14
ARMAND RACINE INC. 1196-5688	70 05 29	81 02 14
ST. LEONARD VENEER COMPANY 1137-9419	50 01 17	81 02 14
SELECT YARN CORP. 1283-8272	69 03 14	81 02 21
SERVICEMASTER OF QUEBEC LTD. 1274-6575	71 10 14	81 02 14
SERVICES SANITAIRES SIGMA INC. 1306-7707	64 04 08	81 02 14
SHAFTSBURY INC. 1283-9825	66 03 31	81 02 21
TRANSPORT MIRABEL INC. 1332-3571	73 07 17	81 02 21
3685 PEEL INC. 1279-0816	59 01 22	81 02 14

11344-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
ABATTOIR ST-DOMINIQUE INC. 1474-4379	77 03 18	81 01 26
ACTON VALE TRANSPORT INC. 1100-5485	68 02 28	81 01 19
ASSURANCES J.C. POULIN INC. 1365-5527	75 05 28	80 12 30
AUTOBUS THOMAS, QUÉBEC LTÉE 1363-0462	75 04 22	81 01 20
AUTOBUS TRUDEAU INC. 1369-7057	74 09 19	81 01 21
B & M FINANCE CORPORATION 1238-5829	59 07 02	80 12 17
LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC. 1239-1603	60 11 24	80 12 30
BOIS FRANC P.N.D. LTÉE 1334-8248	73 07 09	81 01 19
BOUTIQUE PHILOE LTÉE 1634-8716	79 05 09	81 01 21
CABLOVISION BAS ST-LAURENT LTÉE 1357-5915	74 07 04	81 01 26
CHARBONNERIE CHAMPLAIN LTÉE 1166-8555	58 03 12	81 01 20
CHARLTON TRANSPORT (QUEBEC) LIMITED 1245-4260	55 12 19	80 12 22
CITY TRUCKING LTD. 1247-4706	56 01 20	80 12 22
CLUB DE GOLF DANY INC. 1506-8968	78 05 12	80 12 20
COMPAGNIE DE PARQUETTERIE ACME LTÉE 1228-9104	55 10 27	80 12 12
COMPAGNIE FINANCIÈRE EXAR (C.F.E.) LTÉE 1637-5545	78 07 11	81 01 13
LES CONSTRUCTION DU CHEVRON INC. 1354-4226	74 03 05	81 01 21
LES CONSTRUCTIONS NICOLE POULIN INC. 1476-7438	77 04 20	81 01 20
LES COURTIERS K.W. (QUÉBEC) LTÉE 1628-8961	78 08 04	81 01 19

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
COUVREUR VIMONT LTÉE 1330-9737	73 05 14	81 01 12
LES DÉMÉNAGEMENTS TRANS-QUÉBEC INC. 1332-6301	73 02 22	81 01 23
DISEGO INC. 1253-2701	69 03 04	81 01 22
DISTRIBUTION PENELOPE INC. 1349-3481	72 11 06	81 01 29
LES DISTRIBUTIONS COBRA INC. 1359-1227	74 09 12	81 01 19
DULAFOR LTÉE 1466-1458	76 04 06	81 01 23
ÉCOLE DE HOCKEY JACQUES ST-JEAN INC. 1462-3904	75 10 03	81 01 22
ENTREPÔT MARIN DESROCHERS LTÉE 1341-5195	73 10 17	81 01 19
LES ENTREPRISES J.-M. LAROUCHE INC. 1842-0323	80 12 30	81 01 19
LES ENTREPRISES SECTONEL INC. 1364-8084	75 07 22	81 01 22
ÉPICERIE BENOIT BEAUDOIN INC. 1629-5289	78 09 05	80 12 01
ÉQUIPEMENT BY-RO LIMITÉE 1241-9784	70 06 05	81 01 23
ÉQUIPEMENT HYDRAULIQUE BORÉAL INC. 1357-3944	74 06 25	80 12 30
ÉQUIPEMENT SANITAIRE CHERBOURG (1977) INC. 1473-3471	77 01 20	80 12 22
LES ÉRECTEURS RAYMOND INC. 1355-2070	74 03 22	81 01 23
EXCAVATION GRANBY INC. 1631-1920	78 11 08	81 01 15
EXCAVATIONS T.M. INC. 1142-6632	68 09 19	81 01 20
GARAGE G.G.D. INC. 1626-2867	78 05 09	81 01 19
HÔTEL QUEEN'S DE SHERBROOKE INC. 1161-1423	60 05 12	81 01 22
J. R. HOULE INC. 1266-3100	62 06 20	81 01 14
LES IMMEUBLES AGRION INC. 1631-2530	78 11 10	81 01 07
LES IMPORTATIONS CASANOVA LTÉE 1336-9798	73 01 18	81 01 22

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
LES INVESTISSEMENTS DE VILLENEUVE INC. 1359-5442	74 10 04	81 01 21
JEANS A.P. INC. 1509-1770	77 12 02	81 01 14
LAJOIE & RENAUD INC. 1157-9026	53 11 24	81 01 12
MAGASINS D'ESCOMPTE EXTRA (1976) LTÉE 1505-4265	76 10 25	81 01 20
POISSONNERIE FORTIER ET FRÈRES INC. 1465-6490	76 05 11	81 01 23
POISSONNERIES SAGUENAY INC. 1155-2593	45 09 18	80 11 13
PROVISIONS-ADANAC INC. 1246-3816	50 09 15	80 11 13
QUÉBEC EXPLOSIFS, INC. 1155-4383	68 02 06	81 01 28
RAYMOND INDUSTRIES INC. 1170#1893	67 01 05	81 01 23
RÉNOVATION RIC-VIN INC. 1636-8318	79 06 06	81 01 21
RESTAURANT APRÈS LA CHUTE INC. 1367-0997	75 09 25	81 01 26
RESTAURANT L'OMELETTE INC. 1362-7898	75 05 02	81 01 28
SANI MOBILE INC. 1196-9318	70 03 11	81 01 19
SERVICE DE LOCATION C.L. INC. 1505-0784	76 09 22	81 01 21
SERVICE-CONSEIL HUDON LTÉE 1631-5376	78 11 22	81 01 23
SILHOUETTE HEALTH STUDIOS OF ST. HUBERT LTD. 1265-2970	64 01 14	81 01 16
SOLNORD INC. 1462-9059	75 11 03	81 01 23
SOMOLEC INC. 1505-1550	76 09 28	81 01 28
SONIA INDUSTRIES LTD. 1284-7356	69 09 22	81 01 14
LE SPA SILHOUETTE LONGUEUIL LTÉE 1369-8980	74 10 02	81 01 16
TAVERNE BOISBRIAND INC. 1220-7775	71 10 08	81 01 19
TENNIS RÉGIONAL BEAUCE INC. 1628-2956	78 07 13	81 01 27

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
ROD TREMBLAY INC. 1282-6962	63 04 16	81 01 22
USINE DE CONGÉLATION DE ST-BRUNO INC. 1636-7047	79 06 01	81 01 19
ROLAND VEILLEUX INC. 1161-4609	69 05 23	81 01 26
VITRERIE MONT-BRUNO LTÉE 1367-4981	74 01 28	81 01 23

11344-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
213607 DEVELOPMENTS LIMITED 1635-8046	80 10 31	1. Du bureau principal au 165, boul. Deslauriers, ville St-Laurent, QC; 2. de l'agent principal en celui de: Mr. Lionel J. Blanshay, 901, rue Bleury, suite 36, Montréal, QC.

11344-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
L'AIGUILLON LTÉE 1324-8208	81 01 28	Aucune
LE CLUB DU LAC CRÉMAZIE 1250-2126	81 01 16	Aucune
E.S.O.N. LTÉE 1256-7319	81 01 28	Aucune

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
MO-ROC INC. 1257-4802	80 09 15	Aucune

11344-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation		Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier et spécialisé	MCG	QCG	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-81-00466-0
CM-50000-148-P
LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
et
M-502837-102-P
ROY, VALÈRE
5300, Viger
St-Hubert, QC
J3Y 5K2
Intimé

Attendu que le 11 juin 1975, la Commission rendait la décision MCV-4988, autorisant, en faveur de l'intimé, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac pour la région 6;

Attendu que la Commission est informée que l'intimé ne serait plus domicilié dans la région pour laquelle le permis lui fut octroyé et ne fournirait plus les services de camionnage en vrac eu égard à sa région;

Attendu que l'intimé ne remplirait plus les conditions de détention de son permis;

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12), et notamment de l'article 37 de ladite loi;

Considérant les dispositions du chapitre VI-*a*) du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Considérant les dispositions du Règlement sur le camionnage en vrac (A.C. 1379-78, 26 avril 1978), et notamment des articles 8 et 17 dudit règlement;

Pour ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Ne pas renouveler le permis M-50237-D-1, détenu par Valère Roy, ou, s'il a été renouvelé, l'annuler; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée

Rôle M-81-00467-8
CM-50000-149-P
LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
et
M-502275-102-P
LABRECQUE, OVILA
1630, Agnès
Brossard, QC
J4Z 1G9
Intimé

Attendu que le 16 février 1976, la Commission rendait la décision MCV-6911, autorisant, en faveur de l'intimé, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, de catégorie Région pour la région 6;

Attendu que le 12 décembre 1980, l'intimé informait la Commission que, depuis deux (2) ans, il habite dans la municipalité de Barraute, Abitibi;

Attendu que l'intimé n'est plus domicilié dans la région pour laquelle son permis fut délivré;

Attendu que la Commission est informée que l'intimé n'aurait pas fourni et ne fournirait pas un service de camionnage en vrac suivant la région autorisée audit permis;

Attendu que la Commission est informée que l'intimé ne serait plus domicilié dans la région pour laquelle le permis lui fut octroyé;

Attendu que l'intimé ne remplirait plus les conditions de détention de son permis;

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12), et notamment de l'article 37 de ladite loi;

Considérant les dispositions du chapitre VI*a*) du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Considérant les dispositions du Règlement sur le camionnage en vrac (A.C. 1379-78, 26 avril 1978), et notamment des articles 8 et 17 dudit règlement;

Pour ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Ne pas renouveler le permis M-502275-D-1, détenu par Ovila Labrecque, ou, s'il a été renouvelé, l'annuler; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée

Rôle M-81-00468-6
CM-50000-150-P
LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
et
M-507409-101-P
LES ENTREPRISES EN EXCAVATION J.P. RICHER ENRG.
(Richer, Jean-Paul)
782, Valiquette
Ste-Adèle, QC
J0R 1L0
Intimée

Attendu que le 7 septembre 1976, la Commission rendait la décision MCV-9562, autorisant, en faveur de l'intimée, la délivrance d'une attestation de camionnage en vrac pour la région 10;

Attendu que la Commission est informée que l'intimée ne fournirait plus le service de camionnage en vrac eu égard à la région pour laquelle elle fut autorisée à donner ledit service;

Attendu que l'intimée ne remplirait plus les conditions de détention de son attestation;

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12), et notamment de l'article 37 de ladite loi;

Considérant les dispositions du chapitre VI*a*) du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Considérant les dispositions du Règlement sur le camionnage en vrac (A.C. 1379-78, 26 avril 1978), et notamment de l'article 8 dudit règlement;

Pour ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Ne pas renouveler l'attestation portant le numéro M-507409-D-1, détenu par Jean-Paul Richer, sous les nom et raison sociale de Les Entreprises en excavation J.P. Richer Enrg., ou, si elle a été renouvelée, l'annuler; ou

2. Rendre toute autre décision appropriée

Rôle M-81-00469-4
CM-50000-151-P
LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
et
M-503189-102-P
POIRIER, JACQUES O.
631, rue des Pins, Amos-Est, QC
J9T 3K8
Intimé

11369-o

Attendu que le 19 juin 1974, la Commission rendait la décision MCV-961, autorisant, en faveur de l'intimé, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac pour la région 07;

Attendu que la Commission est informée que l'intimé ne serait plus domicilié dans la région pour laquelle le permis lui fut octroyé et ne fournirait plus le service de camionnage en vrac eu égard à cette région;

Attendu que l'intimé ne remplirait plus les conditions de détention de son permis;

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12), et notamment de l'article 37 de ladite loi;

Considérant les dispositions du chapitre VI*a*) du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Considérant les dispositions du Règlement sur le camionnage en vrac (A.C. 1379-78, 26 avril 1978), et notamment des articles 8 et 17 dudit règlement;

Pour ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Ne pas renouveler le permis M-503189-D-1, détenu par Jacques Poirier, ou, s'il a été renouvelé, l'annuler; ou

2. Rendre toute autre décision appropriée

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-80-55734-6	80 12 10	Décision: MS-6699 3-M-000630-101-S AUTOBUS J.M.R. INC. Requérante	Le Devoir	80 11 24 80 11 25 80 11 26	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 12 10 jusqu'au: 81 06 30
M-81-00456-1	81 02 03	Décision: MT-807 9-M-000600-102-SI TRANSPORT LEMENS INC Requérante			Demande de permis Rejetée
Q-81-00174-4	81 02 02	Décision: QS-3379 2-Q-000619-101-S TRANSPORTS SPÉCIALISÉS DU SAGUENAY INC Requérante	Journal de Québec	81 01 09 81 01 10 81 01 12	Demande de permis Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande

TAXI

M-80-22019	81 02 05	Décision: MPT-16061 M-206942-D-1 LAGUE, JEAN-GUY Requérant	G.O.Q. no 25 p. 5675	77 06 25	Demande de permis Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-48431	80 12 10	Décision: MPT-15852 M-203922-107-D BOISVERT, PAUL-ÉMILE Requérant-cédant et SALOMON, MLLE MARIE-EMMACULA Requérante-cessionnaire et LA LIGUE NOUVELLE DES PROPRIÉTAIRES DE TAXIS DE MONTRÉAL INC. Partie intervenante	G.O.Q. no 13 p. 4535	80 04 21	Demande de transfert Accordée
M-80-54341-1	81 01 14	Décision: MPT-15960 3-M-210593-101-D CORBEIL, MICHEL Requérant-cessionnaire 5-M-207514-101-D MARTIN, MADELEINE P Requérante-cédante	G.O.Q. no 41 p. 9895	80 10 11	Transfert de permis Accordée A-02 Entrée en vigueur: 81 01 14
M-80-54380-9	80 12 22	Décision: MPT-15906 2-M-205545-101-D POIRIER, RÉJEAN Requérant-cessionnaire 8-M-209210-101-D LESSARD, RÉGINALD Requérant-cédant	G.O.Q. no 41 p. 9903	80 10 11	Transfert de permis Accordée A-02
M-80-54421-1	80 12 17	Décision: MPT-15878 1-M-210611-101-D JAKALIAN, CHAKE Requérant-cessionnaire 0-M-207220-103-D BENCHAYA, MICHEL Requérant-cédant	G.O.Q. no 41 p. 9908	80 10 11	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 80 12 17
M-80-54517-6	80 12 17	Décision: MPT-15890 3-M-209421-101-D ALVAREZ, MARGARITA Requérante-cessionnaire 4-M-207267-101-D DA SILVA, JOSÉ Requérant-cédant	G.O.Q. no 43 p. 10312	80 10 25	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54581-2	80 12 04	Décision: MPT-15834 5-M-210641-101-D PIERRE GRENON ENR Requérante-cédante 4-M-202748-101-D LEBLANC, HERVÉ Requérant-cédant	G.O.Q. no 44 p. 10629	80 11 01	Transfert de permis Accordée A-15
M-80-54602-6	80 12 03	Décision: MPT-15828 6-M-210681-101-D MASTROMONACO, ROBERT Requérant-cessionnaire 3-M-206559-102-D KYRIACOU, GEORGES Requérant-cédant	G.O.Q. no 44 p. 10634	80 11 01	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54686-9	81 01 07	Décision: MPT-15930 9-M-205506-101-D ROGER CÔTÉ STE-CATHERINE TAXI Requérante-cessionnaire 8-M-201019-101-D GIRARD, LAURÉAT Requérant-cédant	G.O.Q. no 45 p. 10907	80 11 08	Transfert de permis Accordée Région de Ste-Catherine 06-6606-VT

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-54689-3	80 12 10	Décision: MPT-15859 2-M-210685-101-D PAZZI GAUDREAULT, MONIQUE Requérante-cessionnaire 2-M-209851-103-D CRISPINO, MARIETTE Requérante-cédante	G.O.Q. no 45 p. 10907	80 11 08	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54692-7	81 01 28	Décision: MPT-16044 6-M-210707-101-D ALEXANDRE, PHILIPPE Requérant-cessionnaire 8-M-207891-103-D AIKENS, DAVID R Requérant-cédant	G.O.Q. no 45 p. 10908	80 11 08	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54695-0	81 01 09	Décision: MPT-15941 1-M-210652-101-D CABRERA, HUMBERTO Requérant-cessionnaire 9-M-206959-103-D CHATCO AUTOMOTIVE LTÉE Requérant-cédant	G.O.Q. no 45 p. 10909	80 11 08	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54782-6	80 12 17	Décision: MPT-15877 1-M-210686-101-D EL-MAROUK, MOHAMAD Requérant-cessionnaire 4-M-208976-101-D EL BAKKAR, MALEK Requérant-cédant	G.O.Q. no 45 p. 10923	80 11 08	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54801-4	80 12 18	Décision: MPT-15897 5-M-210468-102-D 97429 CANADA LIMITÉE Requérant-cessionnaire 8-M-202553-104-D S. KANTOR INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 46 p. 11149	80 11 15	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54806-3	80 12 18	Décision: MPT-15902 5-M-209528-102-D RACIUS, TAVIUS Requérant-cessionnaire 1-M-210470-102-D SCIOTTO-DESMARAIS, THÉRÈSE Requérante-cédante	G.O.Q. no 46 p. 11150	80 11 15	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54807-1	80 12 18	Décision: MPT-15903 8-M-210697-101-D HOLTZBERG, IDA Requérante-cessionnaire 3-M-206682-101-D RAICHE, PAUL AIMÉ Requérant-cédant	G.O.Q. no 46 p. 11150	80 11 15	Transfert de permis Accordée A-12
M-80-54809-7	80 12 18	Décision: MPT-15905 1-M-210710-101-D BONIN, DENIS Requérant-cessionnaire 8-M-208212-101-D BOUCHER, ROBERT Requérant-cédant	G.O.Q. no 46 p. 11151	80 11 15	Transfert de permis Accordée A-06
M-80-54810-5	81 01 26	Décision: MPT-16027 1-M-210694-101-D ROY, RONNIE Requérant-cessionnaire 9-M-200374-102-D VILLENEUVE, RENÉ Requérant-cédant	G.O.Q. no 46 p. 11151	80 11 15	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 01 26

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-54815-4	81 01 26	Décision: MPT-16030 5-M-208876-102-D MOUSHOS, DEMETRE Requérant-cessionnaire 5-M-207266-101-D MILLER, JACK Requérant-cédant	G.O.Q. no 46 p. 11152	80 11 15	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 01 26
M-80-54816-2	81 01 26	Décision: MPT-16031 6-M-210699-101-D PRÉVOST, JEAN-PAUL Requérant-cessionnaire 1-M-209886-102-D TAVARES, DELFINO Requérant-cédant	G.O.Q. no 46 p. 11153	80 11 15	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 01 26
M-80-54829-5	80 12 17	Décision: MPT-15882 5-M-210716-101-D TAXI HAMAN Requérante-cessionnaire 2-M-205529-101-D NADEAU, GUY Requérant-cédant	G.O.Q. no 46 p. 11155	80 11 15	Transfert de permis Accordée A-4
M-80-54860-0	80 12 17	Décision: MPT-15888 8-M-210721-101-D JOSEPH, JACQUES Requérant-cessionnaire 1-M-210470-103-D SCIOTTO-DESMARAIS, THÉRÈSE Requérante-cédante	G.O.Q. no 46 p. 11159	80 11 15	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54861-8	80 12 17	Décision: MPT-15892 7-M-208700-103-D RADIO TAXI ENRG. Requérante-cessionnaire 1-M-207203-101-D LALONDE, LUCIEN Requérant-cédant	G.O.Q. no 46 p. 11159	80 11 15	Transfert de permis Accordée Régions de Mont-Laurier 07-7640 et des Ruisseaux 07-7639
M-80-54867-5	81 01 22	Décision: MPT-16025 5-M-210732-101-D OSMAN, MIHAB Requérant-cessionnaire 2-M-203557-102-D BOUTHILLETTE, GUY Requérant-cédant	G.O.Q. no 46 p. 11160	80 11 15	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54874-1	81 01 05	Décision: MPT-15922 8-M-205382-101-D D'AMOUR, JEAN PIERRE Requérant-cessionnaire 3-M-209769-102-D BOULÉ, ERNEST Requérant-cédant	G.O.Q. no 47 p. 11343	81 11 22	Transfert de permis Accordée A-17
M-80-54878-2	81 01 13	Décision: MPT-15944 0-M-208665-101-D BÉLIZAIRE, JOSEPH HERVIEU Requérant-cessionnaire 9-M-210217-103-D BEAUCHAMP, RENÉ Requérant-cédant	G.O.Q. no 47 p. 11345	81 11 22	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54881-6	81 01 16	Décision: MPT-15979 3-M-210700-101-D QUÉVILLON TAXI ENR Requérante-cessionnaire 1-M-208391-102-D TROTTIER, DONALD Requérant-cédant	G.O.Q. no 47 p. 11345	81 11 22	Transfert de permis Accordée Lebel-sur-Quévillon-08-9909 Entrée en vigueur: 81 01 16

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-54882-4	81 01 05	Décision: MPT-15921 8-M-210739-101-D J.C.M. TAXI Requérante-cessionnaire 4-M-201625-101-D GEORGAS, CHRISTOS Requérant-cédant	G.O.Q. no 47 p. 11345	80 11 22	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54930-1	80 12 23	Décision: MPT-15911 2-M-210735-101-D LAVOIE, MARCEL Requérant-cessionnaire 3-M-210528-102-D BENSIMON, VIDAL Requérant-cédant	G.O.Q. no 47 p. 11354	80 11 22	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-54934-3	80 12 23	Décision: MPT-15914 6-M-210491-102-D ST-FLEUR, EZECHIEL Requérant-cessionnaire 2-M-209570-103-D FLORESTAL, EMMANUEL Requérant-cédant	G.O.Q. no 47 p. 11355	80 11 22	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55106-7	81 01 22	Décision: MPT-16006 8-M-210754-101-D RAYMOND, ROBERT Requérant-cessionnaire 6-M-206853-101-D FORTUGNO, DENISE Requérante-cédante	G.O.Q. no 49 p. 11760	80 12 06	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55109-1	81 01 22	Décision: MPT-16008 5-M-210740-101-D PROVOST, RITA Requérante-cessionnaire 2-M-210214-102-D CHOLETTE, STÉPHANE Requérant-cédant	G.O.Q. no 49 p. 11761	80 12 06	Transfert de permis Accordée A-26
M-80-55112-5	81 01 22	Décision: MPT-16009 6-M-209808-102-D GÉLINAS, MARCEL Requérant-cessionnaire 7-M-201036-101-D LARIVIÈRE, ROLLAND Requérant-cédant	G.O.Q. no 49 p. 11761	80 12 06	Transfert de permis Accordée A-17
M-80-55113-3	81 01 22	Décision: MPT-16010 6-M-210764-101-D NAHABEDIAN ARAYI, NOBARIAN Requérant-cessionnaire 8-M-209285-102-D KATAROYAN NORA, ARAM Requérant-cédant	G.O.Q. no 49 p. 11761	80 12 06	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55114-1	81 01 22	Décision: MPT-16011 0-M-210752-101-D SCIANGULA, VINGENZA Requérant-cessionnaire 5-M-209387-101-D HAVASY, XENIA Requérant-cédant	G.O.Q. no 49 p. 11762	80 12 06	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55116-6	81 01 22	Décision: MPT-16013 7-M-208452-101-D BORDUAS, SERGE Requérant-cessionnaire 9-M-210357-102-D GAUTHIER, ALINE Requérante-cédante	G.O.Q. no 49 p. 11762	80 12 06	Transfert de permis Accordée A-2

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-55120-8	81 01 09	Décision: MPT-15937 7-M-210763-101-D VOSCORIAN, CAROL Requérant-cessionnaire 1-M-200257-101-D NEHME, ADIB Requérant-cédant	G.O.Q. no 49 p. 11763	80 12 06	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55121-6	81 01 09	Décision: MPT-15936 0-M-210760-101-D CASTOR, GENAT Requérant-cessionnaire 6-M-209881-103-D ANTOINE, JULNER Requérant-cédant	G.O.Q. no 49 p. 11763	80 12 06	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55128-1	81 01 09	Décision: MPT-15933 9-M-210753-101-D MANOUKIAN, ANGÈLE et KHADJADOURIAN, GEORGETTE Requérantes-cessionnaires 8-M-209285-101-D KATAROYAN NORA, ARAM Requérant-cédant	G.O.Q. no 49 p. 11765	80 12 06	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55129-9	81 01 09	Décision: MPT-15940 4-M-210758-101-D MERCIER, PAUL C. Requérant-cessionnaire 4-M-207820-103-D LOPES, FRANKLIN Requérant-cédant	G.O.Q. no 49 p. 11765	80 12 06	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55178-6	81 01 14	Décision: MPT-15971 8-M-210770-101-D LÉPINE, FERNANDE Requérante-cessionnaire 6-M-210533-102-D LÉPINE, MARCEL Requérant-cédant	G.O.Q. no 49 p. 11774	80 12 06	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55182-8	81 01 14	Décision: MPT-15970 7-M-210714-101-D LAPOINTE, DENYSE Requérante-cessionnaire 1-M-210009-102-D LAPOINTE, MARCEL Requérant-cédant	G.O.Q. no 49 p. 11774	80 12 06	Transfert de permis Accordée A-05
M-80-55183-6	81 01 21	Décision: MPT-15996 2-M-210719-101-D LAGUE, PIERRETTE Requérante-cessionnaire 9-M-206942-101-D LAGUE, JEAN GUY Requérant-cédant	G.O.Q. no 49 p. 11774	80 12 06	Transfert de permis Accordée région 06-5436
M-80-55277-6	81 01 13	Décision: MPT-15956 2-M-210776-101-D PALTINISEAU, LIVIU Requérant-cessionnaire 2-M-209158-101-D POIRIER, ANDRÉ J. Requérant-cédant	G.O.Q. no 50 p. 11944	80 12 13	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55281-8	81 01 19	Décision: MPT-15993 1-M-210785-101-D ROY, GÉRARD Requérant-cessionnaire 6-M-207760-103-D LES ENTREPRISES GILRIC LTÉE Requérante-cédante	G.O.Q. no 50 p. 11945	80 12 13	Transfert de permis Accordée A-2

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-55295-8	81 01 21	Décision: MPT-16004 7-M-209724-104-D SOLY, MAURICE Requérant-cessionnaire 4-M-202649-101-D LAVALLÉE, JEAN Requérant-cédant	G.O.Q. no 50 p. 11949	80 12 13	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55296-6	81 01 16	Décision: MPT-15990 4-M-210774-101-D DUCHESNE, CLAUDE Requérant-cessionnaire 6-M-210350-102-D DURETTE, JEAN-GUY Requérant-cédant	G.O.Q. no 50 p. 11949	80 12 13	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55298-2	81 01 16	Décision: MPT-15992 1-M-210777-101-D 91479 CANADA INC Requérante-cessionnaire 5-M-203943-115-D GLENDALE MOTORS LTD Requérante-cédante	G.O.Q. no 50 p. 11950	80 12 13	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55327-9	81 01 20	Décision: MPT-15994 7-M-210797-101-D DORION, ARMAND Requérant-cessionnaire 5-M-207860-102-D VENAFRO, ANGELO Requérant-cédant	G.O.Q. no 50 p. 11956	80 12 13	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55406	81 01 27	Décision: MPT-16040 2-M-210792-101-D ROY, MARCEL Requérant-cessionnaire 9-M-205449-101-D TASSÉ, CONRAD Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12097	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-2 Entrée en vigueur: 81 01 27
M-80-55410-3	81 01 27	Décision: MPT-16039 2-M-205495-102-D TAXI BOIVIN ENRG Requérante-cessionnaire 4-M-207242-101-D FORTIN, PIERRE Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12098	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-41 Entrée en vigueur: 81 01 27
M-80-55484-8	81 01 23	Décision: MPT-16024 0-M-210794-101-D TAXI PAUL HENRI TASCHEREAU ENRG Requérante-cessionnaire 5-M-208413-101-D TASCHEREAU, JEANNETTE Requérante-cédante	G.O.Q. no 51 p. 12107	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-33
M-80-55504-3	81 01 23	Décision: MPT-16022 4-M-210808-101-D 100998 CANADA INC Requérante-cessionnaire 8-M-206190-101-D PAGÉ, DOUGLAS Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12110	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-14
M-80-55509-2	81 01 23	Décision: MPT-16019 5-M-208074-102-D JETTE, LUCIEN Requérant-cessionnaire 3-M-202889-101-D GOULET, VALMORE Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12110	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-43

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-55511-8	81 01 23	Décision: MPT-16018 0-M-210810-101-D LARIVIÈRE, GABRIEL Requérant-cessionnaire 8-M-209525-101-D DE MONTIGNY, OMER Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12111	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55542-3	81 01 20	Décision: MPT-16026 0-M-202221-101-D TI-GUY TAXI ENR Requérante-cessionnaire 3-M-210437-102-D OUIMET, DENIS Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12113	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-3
M-80-55543-1	81 01 20	Décision: MPT-15998 6-M-210814-101-D BENOIT, GEORGES Requérant-cessionnaire 4-M-203852-101-D MORIN, RÉAL Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12113	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55544-9	81 01 20	Décision: MPT-15999 5-M-210815-101-D JULES, CLESCAR Requérant-cessionnaire 9-M-203428-101-D LITMAN, MARCEL Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12114	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55555-5	81 01 20	Décision: MPT-16001 7-M-210508-102-D SUBOINE, PIERRE-LOUIS JOSEPH Requérant-cessionnaire 9-M-200887-101-D PUKIER, ABRAHAM Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12117	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-11
Q-80-24939-3	81 02 09	Décision: QPT-53 86-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-203 181-102-D TAXI ELLA LEBRASSEUR ENR. (Lebrasseur, Ella) Mise en cause			Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.12 Accordée en partie
Q-80-25047-4	81 01 15	Décision: QPT-5402 1-Q-203511-101-D JEAN-JACQUES DUSSAULT Requérant-cessionnaire 2-Q-202207-101-D RICHARD RENAULT Requérant-cédant	G.O.Q. no 50 p. 11961	80 12 13	Transfert total de permis Accordée A-30 Entrée en vigueur: 81 01 15
Q-80-25129-0	81 01 21	Décision: QPT-5406 4-Q-203518-101-D ANDRÉ BEAUDOIN Requérant-cessionnaire 6-Q-203011-101-D JEAN-GUY LÉTOURNEAU Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12123	80 12 20	Transfert total de permis Accordée A-48
Q-80-25140-7	80 12 29	Décision: QPT-5379 7-Q-203523-101-DS CARBONNEAU, STANISLAS Requérant-cessionnaire 6-Q-202906-102-DS SINNET, MICHEL Requérant-cédant	Journal de Québec	80 11 14 80 11 15 80 11 17	Transfert total de permis Accordée A-31 Entrée en vigueur: 80 12 29

CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-8664 M-80-11672 M-80-48015	81 01 29	Décision: MCG-199 MCV-17638 M-506127 101-D M-506127 D-001 et D-002 M-301830 BLANCHARD, PAUL Requérant et A.N.C.A.I. RÉGION 10 Intervenante	G.O.Q. no 22 p. 4448 no 41 p. 7773 no 11 p. 4143	75 05 31 75 19 11 80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.

La Commission:

Prend acte du désistement de l'A.N.C.A.I., région 10, dans la cause M-11672.

Autorise en faveur de la corporation Transport en vrac Paul Blanchard Ltée, formée à cette fin, la délivrance de deux (2) permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 10 pour le transport des matières en vrac suivantes:

Groupes I, II, III, IV-A, V, VI et selon le paragraphe *iii*) boulettes de fer, ferraille et silice.

Annule à toutes fins que de droit, le permis numéro M-301380 détenu par Paul Blanchard.

M-80-11827 à M-80-11829 incl. M-80-48021	81 01 29	Décision: MCG-187 MCV-17618 M-301294 (18679-V) M-506796 D-001 à D-003 incl. M-506796 101-D DORVAL TRANSPORT INC. Requérante	G.O.Q. no 42 p. 7982 G.O.Q. no 11 p. 4146	75 10 18 80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.

La Commission:

Révoque à toutes fins que de droit, les attestations nos M-506796 D-001 et D-003 incl. et autorise en faveur de la corporation H. Cardinal Construction Inc., formée à cette fin, la délivrance de trois (3) permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 10 pour le transport des matières en vrac suivantes:

Toutes les matières en vrac.

Modifie le permis détenu par Dorval Transport Inc., sous le numéro M-301294 (18679-V), en y retranchant les matières en vrac.

M-80-11862 M-80-33470 M-80-48009	81 01 29	Décision: MCG-185 MCV-17615 M-505787 101-D et D-001 M-300961 (12032-V) BRADY'S TRANSPORT LTD. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4139	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.

La Commission:

Prend acte du choix de la partie requérante de continuer à transporter les matières en vrac inscrites aux clauses *f*), *j*), *k*), *l*), *m*), *n*) et *o*) de son permis M-300961 (12032-V) et modifie ledit permis en y autorisant l'inscription des matières en vrac suivantes:

Groupe I: produits de la ferme.

Groupes II, III, IV, IV-A, V et VI le tout aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 des articles 12.77 et 12.78.

Annule les attestations M-505787 D-002 et D-003 ainsi que le permis M-505787 D-001.

M-80-18376 à M-80-18379 incl. M-80-24435 M-80-24472 M-80-24473 M-80-24474 M-80-41842	81 01 29	Décision: MCG-196 MCV-17632 M-300051 4-DS M-304714 101-DS M-500421 D-003, D-004, D-006, D-008 et D-009. (et décision MCV-15725) CLOUTIER TRANSPORT INC. Requérante et	G.O.Q. no 11 p. 4147, 4148, 4149 Le Devoir	80 03 15 2, 3, 4 avril 1979	

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-48023 à M-80-48026 incl.		PROVOST, GEORGES Mis en cause, et TRANSPORT R. ROCHON INC. Opposante			

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.
La Commission:
Prend acte du désistement dans la cause M-41842 et décrète la confiscation de la somme de 50,00 $ reçu no 132412.
Révoque, à toutes fins que de droit, les attestations nos M-500421 D-003, D-004, D-006, D-008 et autorise en faveur de la corporation 96400 Canada Limitée, la délivrance de quatre (4) permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 06 pour le transport des matières en vrac suivantes: Groupe I, sel (chlorure de sodium), calcium (chlorure de calcium) destinés à l'entretien des chemins d'hiver; et selon le paragraphe *iii*), alliage de métaux, titane de fer, pierre de silice et phosphate.
Modifie le permis détenu par Cloutier Transport Inc., sous le numéro M-304714 en y retranchant les matières en vrac.

M-80-24601 M-80-24602 M-80-24603 M-80-48010	81 01 29	Décision: MCG-188 MCV-17619 M-501935 101-D, D-001, D-002 et D-003 Q-300346 (10170-V) GABRIEL AUBÉ INC. Requérante et TRANSPORT NORD-OUEST INC. Opposante et A.N.C.A.I. RÉGION 8 Intervenante	G.O.Q. no 11 p. 4140	80 03 15

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.
La Commission:
Prend acte du désistement de la partie opposante dans la cause M-48010.
Révoque, à toutes fins que de droit, les attestations M-501935 D-001, D-002 et D-003 et autorise en faveur de la corporation Transport en vrac Gabriel & Fils Inc., formée à cette fin, la délivrance de trois (3) permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 8, pour le transport de toutes les matières en vrac.
Modifie le permis détenu par Gabriel Aubé Inc., sous le numéro Q-300346 (10170-V) en y retranchant les matières en vrac.

M-80-24770 M-80-48013	81 01 29	Décision: MCG-198 MCV-17637 M-504690 D-001, 101-D M-301382 ST-PIE TRANSPORT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4142	80 03 15

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.
La Commission:
Révoque, à toutes fins que de droit, l'attestation no M-504690-001 et autorise en faveur de la corporation Transport Armand Palardy & Fils Inc., formée à cette fin, la délivrance de 1 permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 06, pour le transport de toutes le matières en vrac.

M-80-24793 M-80-25873 M-80-48012	81 01 29	Décision: MCG-193 MCV-17634 M-504160-101-D, D-001 et D-002, M-301535 (20706-V) MAURICE ST-GEORGES TRANSPORT ENRG. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4141	80 03 15

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.
La Commission:
Révoque à toutes fins que de droit, les attestations nos M-504160 D-001 et D-002 et autorise en faveur de Maurice St-Georges Transport Enr. la délivrance de deux (2) permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 6, aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 de l'article 12.77 et ce, pour le transport des matières en vrac suivantes:
Groupes I, III, IV-A et V, et selon le paragraphe *iii*).
Modifie le permis no M-301535 (20706-V) en y retranchant les matières en vrac.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-33697	81 01 29	Décision: MCG-182 CM-30000 P-173 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante et FERRON, MARTIAL Intimé	G.O.Q. no 36 p. 11068	78 09 09	

Proprio motu

La Commission décide:

Pour enlever toute ambiguïté à la validité du permis de Martial Ferron, 368, montée Ste-Victoire, Ste-Victoire-de-Sorel (Richelieu), il conviendrait de modifier la décision MCV-13097 et de la corriger de la façon suivante:

En modifiant le premier paragraphe de la page 5 pour qu'il se lise dorénavant comme suit:

«Lors de l'audience, le requérant a demandé de se désister de la décision MCR-3481, MCS-2206, rôle M-18755 du 28 février 1977 par laquelle la Commission annulait le permis 20596-V sur demande de suppression de service.»

En modifiant le premier considérant pour qu'il se lise dorénavant comme suit:

«Considérant la demande de désistement de la décision MCR-3481, MCS-2206 du 28 février 1977 et qu'il y a lieu d'y donner suite.»

En la page 6, en modifiant le premier paragraphe du dispositif pour qu'il se lise comme suit:

«1. Révoque la décision MCR-3481, MCS-2206 du 28 février 1977 et déclare le permis 20596-V en vigueur.»

M-80-42881 à M-80-42890 incl.	81 01 29	Décision: MCG-186 MCV-17616 M-502052 101-D et M-300990	G.O.Q. no 11 p. 4135	80 03 15	Requête dans le cadre de l'arrêté en conseil 3092-79 Rejetée
M-80-42900 M-80-42901 M-80-48014	81 01 29	Décision: MCG-189 MCV-17623 M-301622 M-506288 101-D M-506288 D-001 et D-002 MCBURNEY TRANSPORT LTD. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4143	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12L sur le camionnage en vrac.

La Commission:

Prend acte du choix de la partie requérante de continuer à transporter les matières en vrac inscrites aux clauses *a*) et *b*) de son permis M-301622 et modifie ledit permis en y autorisant l'inscription des matières en vrac suivantes:

Groupes I et VI et selon le paragraphe *iii*); grain et graine de semence.

Le tout aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 des articles 12.77 et 12.78.

Annule toutes les attestations délivrées au nom de la partie requérante.

M-80-44541	81 02 02	Décision: MCG-205 M-304904 101-D LES ENTREPRISES M.G. ENRG. Requérante et A & F BAILLARGEON EXPRESS INC. Opposante	G.O.Q. no 39 p. 8772	79 09 29	Demande de permis Désistement
M-80-48003	81 01 29	Décision: MCG-200 MCV-17639 M-300680 M-504315 101-D A. PROULX TRANSPORT INC. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4135	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.

La Commission:

Prend acte du choix de la partie requérante de continuer à transporter les matières en vrac inscrites aux clauses de son permis no M-300680 et modifie ledit permis en y autorisant l'inscription des matières en vrac suivantes:

Groupes II, III, IV et IV-A et selon le paragraphe *iii*) chaux.

Le tout aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 des articles 12.77 et 12.78.

Annule l'attestation délivrée au nom de la partie requérante.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-48007	81 01 29	Décision: MCG-190 MCV-17622 M-509383 101-D M-301237 (18273-V) CONSTRUCTION D.L. INC. Partie requérante et A.N.C.A.I. RÉGION 08 Partie intervenante	G.O.Q. no 11 p. 4136	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12L sur le camionnage en vrac.

La Commission:

Autorise en faveur de Construction D.L. Inc., la délivrance de trois (3) permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 06, aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 de l'article 12.77 et ce, pour le transport des matières en vrac suivantes:

Groupes I, II et V.

Modifie le permis détenu par Construction D.L. Inc., sous le numéro M-301237 (18273-V) en y retranchant les matières en vrac.

M-80-48011	81 01 29	Décision: MCG-201 MCV-17640 M-506067 101-D, D-001 à D-005 incl. M-301407 (19626-V) TOMBRO TRUCKING LTD. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4141	80 10 13	

La Commission:

Maintient en vigueur les permis nos M-506067 101-D, 001 à D-005 incl. de camionnage en vrac et de catégorie Extraprovinciale, et ce pour le transport de toutes les matières en vrac, aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 de l'article 12.77.

Modifie le permis no M-301407 (19626-V) en y retranchant les matières en vrac.

M-80-48016	81 01 29	Décision: MCG-191 MCV-17621 M-509381 (20260-V) PAUL'S TRANSFER DELIVERY LTD. Requérante	G.O.Q. no 11 p.4144	80 03 15	

La Commission:

Modifie le permis actuellement détenu par Paul's Transfer Delivery Ltd., sous le numéro M-301470 (20260-V) et y autorise aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 de l'article 12.77, l'inscription des matières en vrac suivantes: Tourbe à gazon.

M-80-48017	81 01 29	Décision: MCG-195 MCV-17614 M-509384 101-D M-300014 BOYER, GEORGES Requérant	G.O.Q. no 11 p. 4144	80 03 15	

Demande de permis en vertu du règlement 12-L sur le camionnage en vrac.

Modifie le permis actuellement détenu par Georges Boyer, sous le numéro M-300014 et y autorise aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 de l'article 12.77, l'inscription des matières en vrac suivantes:

Bois de chauffage, pierre de gros calibre et groupes II, IV et IV-A.

M-80-48018	81 01 29	Décision: MCG-197 MCV-17635 M-509385 101-D M-301430 (19921-V) R.S. ALLISON & SONS LTD Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4144	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.

La Commission:

Prend acte du choix de la partie requérante de continuer à transporter les matières en vrac inscrites aux clauses *a*), *b*), *c*), *d*) et *e*) de son permis no M-301430 et modifie ledit permis en y autorisant l'inscription des matières en vrac suivantes:

Groupe VI et selon le paragraphe *iii*) moulée de volaille et d'animaux ainsi que les ingrédients de moulée pour animaux.

Le tout aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 des articles 12.77 et 12.78.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-51150	81 02 02	Décision: MCG-206 M-305194 101-D AROOSTOOK BEVERAGE CO. Requérante et SANBORN'S MOTOR EXPRESS INC. Opposante	G.O.Q. no 23 p. 6727	80 06 07	Demande de permis Désistement
M-80-51811	80 10 29	Décision: MCR-6244 M-300870 106-DS M-301783 101-DS M-304866 103-DS M-305214 101-S ALLSTRANS EXPRESS LIMITED TNT COURIER SERVICES LTD. OXFORD WAREHOUSING LTD. Requérantes-cédantes et ALLSTRANS GROUP OF CANADA LTD. ALLTRANS INTERNATIONAL LTD. ALLTRANS FORWARDING LTD. ALLTRANS HOLDING (ONTARIO) LTD. OVERLAND WESTERN LIMITED WESTERN DISPATCH INC. OXFORD TIRE INC. TNT OVERLAND LTD. Mises en cause T.N.T. CANADA INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	14, 15, 16 mai 1980	Demande de permis de transfert Demande de fusion Accordée
M-80-54050-8	81 02 04	Décision: MCG-212 4-M-305269-101-D MUSÉO-TECHNI INC. Requérante	G.O.Q. no 37 p. 9200	80 09 13	Demande de permis Désistement
M-80-54067-2	81 01 19	Décision: MCG-130 7-M-301869-102-D GASTON BONNEAU INC Requérante-tireur 7-M-301083-101-D ROMUALD BONNEAU INC Requérante-tirée	G.O.Q. no 48 p. 11571	80 11 29	Demande de permis Accordée
M-80-54158-9	80 12 04	Décision: MCR-6316 5-M-300343-101-DS MONETTE-ABEL TRANSPORT INC Requérante	Le Devoir	80 06 25 80 06 26 80 06 27	Maintien de permis — changement de contrôle Accordée Entrée en vigueur: 80 12 04
M-80-54477-3	81 02 04	Décision: MCG-213 7-M-305258-102-D TRANSPORT R. GAGNIER LTÉE Requérante	G.O.Q. no 46 p. 11140	80 11 15	Modification de permis Accordée
M-80-54844-4	81 02 03	Décision: MCG-210 9-M-305330-101-D PRODUITS PÉTROLIERS C.L.S. INC Requérante	G.O.Q. no 46 p. 11157	80 11 15	Demande de permis Accordée
M-80-54906-1	81 01 06	Décision: MCG-006-TF 0-M-40003B-390-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante	G.O.Q. no 47 p. 11351	80 11 22	Modification des taux et tarifs Accordée
M-80-54983-0	81 02 02	Décision: MCG-00204 6-M-305333-101-DS DALROSE TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire 6-M-302561-103-DS PANAGOPOULOS, GREGORY Requérant-cédant	Le Journal de Montréal	80 10 10 80 10 11 80 10 12	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 02 02

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-55022-6	81 01 21	Décision: MCG-00137TF 6-M-300029-103-DT JOS. TONDREAU & FILS INC Requérante	G.O.Q. no 48 p. 11583	80 11 29	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 01 21
M-80-55033-3	81 01 16	Décision: MCG-120-TF 9-M-300711-103-DT LÉO TREMBLAY TRANSPORT INC Requérante	G.O.Q. no 48 p. 11585	80 11 29	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 01 16
M-80-55132-3	81 01 09	Décision: MCG-0052-TF 0-M-40003B-391-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante	G.O.Q. no 49 p. 11765	80 12 06	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 01 09
M-80-55133-1	81 01 12	Décision: MCG-0060-TF 0-M-40003B-392-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante	G.O.Q. no 49 p. 11766	80 12 06	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 02 01
M-80-55193-5	81 01 09	Décision: MCG-0034-TF 0-M-40003B-393-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante	G.O.Q. no 49 p. 11775	80 12 06	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 01 09
M-80-55272-7	81 01 21	Décision: MCG-141-TF 0-M-40003B-394-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante	G.O.Q. no 50 p. 11944	80 12 13	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 02 16
M-80-55326-1	81 02 06	Décision: MCG-215 7-M-300374-104-DS PAPINEAU TRANSPORT INC Requérante-cessionnaire 1-M-300792-101-DS LABELLE, JEAN-PAUL Requérant-cédant	Journal de Montréal	80 11 03 80 11 04 80 11 05	Transfert de permis Désistement
M-80-55444-2	81 01 27	Décision: MCG-00154-TF 0-M-30004B-610-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12228	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 13
M-80-55445-9	81 01 27	Décision: MCG-00155TF 0-M-30004B-603-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12228	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 13
M-80-55446-7	81 01 27	Décision: MCG-00156TF 0-M-30004B-611-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12229	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 13
M-80-55447-5	81 01 27	Décision: MCG-00157TF 0-M-30004B-604-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12229	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 13
M-80-55448-3	81 01 27	Décision: MCG-00158TF 0-M-30004B-612-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12230	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 13
M-80-55450-9	81 01 27	Décision: MCG-00159TF 0-M-30004B-606-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12231	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 13

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-55452-5	81 01 27	Décision: MCG-00160TF 0-M-30004B-607-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12235	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 13
M-80-55454-1	81 01 27	Décision: MCG-00161TF 0-M-30004B-608-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12236	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 13
M-80-55455-8	81 01 27	Décision: MCG-00162TF 0-M-30004B-609-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12237	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 13
M-80-55457-4	81 01 27	Décision: MCG-00163TF 0-M-30004B-613-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12237	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 13
M-80-55536-5	81 01 27	Décision: MCG-150-TF 0-M-40003B-395-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante	G.O.Q. no 51 p. 12112	80 12 20	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 04 01
M-80-55537-3	81 01 27	Décision: MCG-151-TF 0-M-40003B-396-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante	G.O.Q. no 51 p. 12112	80 12 20	Modification des taux et tarifs Accordée
M-80-55547-2	81 01 27	Décision: MCG-164 7-M-305365-101-D QUINN, CHARLES E. Requérant-tireur 3-M-301194-131-D QUINN FREIGHT LINES INC Requérante-tirée	G.O.Q. no 51 p. 12114	80 12 20	Demande de permis Accordée
M-80-55550-6	81 01 27	Décision: MCG-152-TF 0-M-40003B-397-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante	G.O.Q. no 51 p. 12115	80 12 20	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 02 16
M-80-55693-4	81 01 28	Décision: MCG-174 4-M-301839-102-D ROY, FRANÇOIS Requérant-tireur 5-M-300467-102-D ROY, ROGER Requérant-tiré	G.O.Q. no 52 p. 12243	80 12 27	Demande de permis Accordée
M-80-55725-4	81 01 28	Décision: MCG-180-TF 2-M-30003B-456-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12246	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 02 17
M-81-00077-5	81 01 08	Décision: MT-00795 6-M-304286-101-SI NEW BREED MOVING CORP Requérante			Demande de permis Accordée En vigueur le 8 janvier 1981 15 h, jusqu'au 23 janvier 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-00328-2	81 01 26	Décision: MS-6960 7-M-305399-102-S BÉLANGER, MARTIAL Requérant-tireur 9-M-302956-103-S STAN'S CARTAGE MOVERS & STORAGE LIMITED Requérante-tirée	Le Devoir	81 01 08 81 01 09 81 01 10	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 01 26 jusqu'au: 82 01 25
M-81-00415-7	81 01 30	Décision: MT-00806 5-M-303438-106-SI LAPORTE VAN & STORAGE Requérante			Demande de permis Rejetée
Q-80-20537	81 02 02	Décision: QCG-58 et QDI-1399 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-301-860-101-D ANDRÉ ALBERT GAGNÉ Intimé TRANSPORT THÉBERGE LTÉE RIMOUSKI TRANSPORT LTÉE Mise en cause			Requête suivant l'article 2.57.1 Accordée
Q-80-23624-2	81 01 30	Décision: QCG-69 2-Q-300183-103-D VICTOR TRANSPORT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 22 p. 6479	80 05 31	Modification de permis Accordée
Q-80-23720-8	81 02 02	Décision: QCG-63 5-Q-300842-105-D DÉMÉNAGEMENT ET ENTREPOSAGE VICTORIA LTÉE Requérante	G.O.Q. no 24 p. 6909	80 06 14	Modification de permis Accordée Annule les permis connus comme les clauses *c*-1, *c*-2 et le titre C) correspondant
Q-80-23771-1	81 02 02	Décision: QCG-64 2-Q-302072-101-D ENTREPRISE JEAN-MARIE GALLANT Requérante	G.O.Q. no 25 p. 7080	80 06 21	Demande de permis Rejetée
Q-80-24422-0	81 02 02	Décision: QCG-62 3-Q-300620-101-D DUBÉ, MAURICE Requérant	G.O.Q. no 37 p. 9202	80 09 13	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
Q-80-24614-2	81 01 27	Décision: QCG-54 6-Q-300395-107-DS LES DÉMÉNAGEMENTS RIMOUSKI LTÉE Requérantes-cessionnaires 8-M-301041-101-DS LES ÉTABLISSEMENTS DUBOIS LTÉE Requérante-cédante	Journal de Montréal Journal de Montréal	80 09 11 80 09 12 80 09 13 80 12 17 80 12 18 80 12 19	Transfert, demande ou modification de permis (44.6) Accordée: le transfert de permis Entrée en vigueur: 81 01 27
Q-80-24813-0	81 02 05	Décision: QCG-70 9-Q-300723-107-D BEL-MONT TRANSIT INC Requérante	G.O.Q. no 45 p. 10927 G.O.Q. no 51 p. 12120	80 11 08 80 12 20	Modification de permis Accordée telle qu'amendée
Q-80-25101-9	81 02 02	Décision: QCG-66-TF 7-Q-300022-126-PSS GOSSELIN TRANSPORT LTÉE Requérante			Révision d'une décision, article 17 Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-25190-2	81 02 03	Décision: QCG-67 5-Q-301121-101-D GAUVIN, GILLES Requérant	G.O.Q. no 1 p. 53	81 01 03	Modification de permis Accordée
Q-80-25170-4	81 01 06	Décision: QCG-16 7-Q-300022-127-DS GOSSELIN TRANSPORT LTÉE Requérante-cessionnaire 0-Q-300102-114-DS LE TRANSPORT FRENETTE INCORPORÉE Requérante-cédante	Journal de Québec	80 12 03 80 12 04 80 12 05	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 01 06
Q-80-25330-4	81 01 27	Décision: QCG-53 9-Q-302182-101-DS MESSAGERIE CHIC ENR. Requérante-cessionnaire 0-Q-302058-102-DS MESSAGERIE CHIC ENR. Requérante-cédante	Le Quotidien	80 12 17 80 12 18 80 12 19	Transfert total de permis Accordée
Q-81-00075-3	81 01 16	Décision: QS-3370 6-Q-302185-102-S GESTION PIERRE PAUL GUINDON INC. Requérante	Journal de Québec	81 01 06 81 01 07 81 01 08	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 01 16 jusqu'au: 81 06 30
Q-81-00081-1	81 01 21	Décision: QCG-43-TF 0-M-30004B-635-PSS CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Voir annexe Entrée en vigueur: 81 01 21 Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.
Q-81-00102-5	81 01 21	Décision: QCG-44-TF 7-Q-300949-106-PSS LE TRANSPORT DU NORD (1971) INC Requérante			

Dépôt de taux et tarifs
Accordée
Voir annexe
Entrée en vigueur: 81 01 21
Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.

Q-81-00119-9--101	81 01 26	Décision: QCG-049 QDI-1398 7-Q-301707-002-D WILLETT, ARCHIE Requérant			

Relevé du défaut de payer les droits de courtier.
Accordée en partie
Ordonne à l'administrateur de recevoir le paiement des droits requis.

Q-81-00138-9	81 01 23	Décision: QCG-48-TF 4-M-300955-105-PSS QUEENSWAY TANK LINES LIMITED Requérante			

Dépôt de taux et tarifs
Accordée
Voir annexe
Entrée en vigueur: 81 01 23
Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00139-7	81 01 26	Décision: QCG-47-TF 4-M-30020E-132-PSS CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC Requérante 0-Q-300433-132-PSS ROBERVAL EXPRESS LTÉE 4-Q-300272-102-PSS LAPOINTE & FILS LTÉE 6-M-300284-106-PSS PLAMONDON TRANSPORT INC 9-Q-301192-103-PSS BÉLAND, GAÉTAN Requérants-conjoints			Dépôt de taux et tarifs Accordée Voir annexe Entrée en vigueur: 81 02 04 Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.
Q-81-00144-7	81 02 03	Décision: QS-3380 4-Q-302187-102-S ROGER MATIN ENR. Requérante	Journal de Québec	81 01 23 81 01 24 81 01 26	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 02 03 jusqu'au: 81 11 03
Q-81-00217-1	81 01 28	Décision: QR-30920 1-Q-301042-102-PSS JACQUES TARDIF Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81 00218-9	81 01 28	Décision: QR-30921 9-Q-301184-101-PSS TRANSPORT BIENCOURT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00219-7	81 01 28	Décision: QR-30922 9-Q-301184-102-PSS TRANSPORT BIENCOURT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00220-5	81 01 28	Décision: QR-30923 9-Q-301184-103-PSS TRANSPORT BIENCOURT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00221-3	81 01 28	Décision: QR-30924 9-Q-301184-104-PSS TRANSPORT BIENCOURT INC Requérante			Renouvellement de contrat contrat Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00222-1	81 02 28	Décision: QR-30925 9-Q-301184-105-PSS TRANSPORT BIENCOURT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00223-9	81 01 28	Décision: QR-30927 8-Q-301375-101-PSS MAURICE CANTIN LIVRAISON Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 06 03
Q-81-00224-7	81 01 29	Décision: QR-30928 7-Q-300261-103-PSS TRANSPORT C. GAGNON LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 01
Q-81-00225-4	81 01 29	Décision: QR-30929 2-Q-302015-102-PSS O. BOUDREAU TRANSPORT ENR. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 01 01
Q-81-00226-2	81 01 29	Décision: QR-30930 2-Q-300167-107-PSS TRANSPORT THÉBERGE LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
Q-81-00227-0	81 01 29	Décision: QR-30931 5-Q-300750-115-PSS ST-GERMAIN TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-81-00228-8	81 01 29	Décision: QR-30932 5-Q-300750-116-PSS ST-GERMAIN TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00229-6	81 01 29	Décision: QR-30933 5-Q-300750-117-PSS ST-GERMAIN TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00230-4	81 01 29	Décision: QR-30934 5-Q-300750-118-PSS ST-GERMAIN TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00231-2	81 01 29	Décision: QR-30935 5-Q-300750-119-PSS ST-GERMAIN TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00232-0	81 01 29	Décision: QR-30936 8-Q-301326-101-PSS MERCIER, HERVÉ Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00233-8	81 01 28	Décision: QR-30926 5-Q-301048-105-PSS B.G. TRANSPORT ENRG Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
Q-81-00234-6	81 01 29	Décision: QR-30937 8-Q-301326-102-PSS MERCIER, HERVÉ Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00235-3	81 01 29	Décision: QR-30938 8-Q-301110-101-PSS INDUSTRIES ALEX COUTURE INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00244-5	81 02 04	Décision: QT-1094 9-Q-300202-219-SI TRANSPORT MAGNY INC. Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 02 04 jusqu'au: 81 02 13

PRODUITS NOMMÉS

M-80-52939	81 01 30	Décision: MPN-12954 M-400477 PN-11 D.L.S. SUPPLY COMPANY			Demande de permis accordée Du 30 janvier 1981 au 31 mars 1981.
M-80-52940	81 01 30	Décision: MPN-12955 M-402645 PN-1 FLOREN, CHRISTIN			Demande de permis accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981.

LOCATION

M-80-42326 M-80-43156	81 01 30	Décision: ML-2508 M-600694 3-D M-600694 101-DT LOCATION R. LECOURS INC. R. LECOURS LEASING INC. Requérante	G.O.Q. no 24 p. 6288 G.O.Q. no 28 p. 6993	79 06 16 79 07 14	Requête en révision des causes M-42326 et M-43156. Rejetée
M-80-55091-1	81 01 09	Décision: ML-2468-TF 4-M-600149-102-DT LES LOCATIONS D'AUTOS BOISVERT INC. Requérante	G.O.Q. no 48 p. 11591	80 11 29	Modification des taux et tarifs Accordée en partie

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-18263	81 02 02	Décision: QL-1174 Q-600 105-8-D LOCATION D'AUTOS REMPART (1975) INC.	G.O.Q. no 47 p. 14538 G.O.Q. no 25 p. 7077	78 11 25 80 06 21	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
Q-80-23802-4	81 02 02	Décision: QL-1175 4-Q-600085-102-D LES LOCATIONS STE-MARIE INC. Requérante	G.O.Q. no 25 p. 7085	80 06 21	Modification de permis Accordée
Q-80-24080-6	81 02 05	Décision: QL-1183 3-Q-600540-101-D GARAGE B. TROTTIER & FILS LTÉE Requérante	G.O.Q. no 31 p. 8050	80 08 02	Demande de permis Accordée Telle qu'amendée
Q-80-24216-6	81 02 02	Décision: QL-1176 8-Q-600412-108-D LOCATION NORCO LTÉE Requérante	G.O.Q. no 33 p. 8498	80 08 16	Changement d'adresse Accordée
Q-80-24535-9	80 12 03	Décision: QL-1151 1-Q-600559-101-D LOCATION PATRY ENR. Requérante-cessionnaire 1-Q-600393-102-D LOCATION PATRY ENR. En société Requérante-cédante	G.O.Q. no 40 p. 9702	80 10 04	Transfert de permis Accordée
Q-80-24965-8	81 02 02	Décision: QL-1177 9-Q-600239-101-D SERVICE DE LOCATION DE CAMIONS MINGAN INC. Requérante	G.O.Q. no 48 p. 11598	80 11 29	Modification de permis Accordée
Q-80-25113-4	81 02 04	Décision: QL-1182 6-Q-600570-101-D R J SNOWMOBILE VOYAGES INC. Requérante	G.O.Q. no 51 p. 12122	80 12 20	Demande de permis Accordée
Q-80-25116-7	81 02 02	Décision: QL-1172 5-Q-600050-103-D LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC. Requérante	G.O.Q. no 51 p. 12122	80 12 20	Modification de permis Accordée
Q-80-25130-8	81 02 05	Décision: QL-1184 2-Q-600376-101-D LOCATION MAISONNEUVE INC. Requérante	G.O.Q. no 51 p. 12124	80 12 20	Modification de permis Accordée Annule le permis délivré en vertu de la décision QL-677
Q-80-25153-0	81 01 27	Décision: QL-1169-TF 5-Q-600001-101-DT LOCATION KEBEKOTO INC. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12251	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordée
Q-80-25154-8	81 01 27	Décision: QL-1168-TF 6-Q-600133-101-DT LAURIER AUTO INC. Requérante	G.O.Q. no 52 p. 12251	80 12 27	Modification des taux et tarifs Accordés
Q-80-25187-8	81 02 03	Décision: QL-1179 3-Q-600300-102-D LE CENTRE CAMPO INC. Requérante	G.O.Q. no 1 p. 53	81 01 03	Demande de permis Accordée
Q-80-25229-8	81 02 03	Décision: QL-1181 8-Q-600594-102-D LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ DOYON & DOYON INC. Requérante	G.O.Q. no 1 p. 60	81 01 03	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-25230-6	81 02 03	Décision: QL-1180 5-Q-600589-101-D LE VACANCIER MOTORISÉ B.F. ENR. Requérante	G.O.Q. no 1 p. 60	81 01 03	Demande de permis Accordée

TRANSPORT EN VRAC

M-80-8664 M-80-11672 M-80-48015	81 01 29	Décision: MCG-199 MCV-17638 M-506127 101-D M-506127 D-001 et D-002 M-301830 BLANCHARD, PAUL Requérant et A.N.C.A.I. RÉGION 10 Intervenante	G.O.Q. no 22 p. 4448 no 41 p. 7773 no 11 p. 4143	75 05 31 75 19 11 80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.

La Commission:

Prend acte du désistement de L'A.N.C.A.I. région 10, dans la cause M-11672

Autorise en faveur de la corporation Transport en vrac Paul Blanchard Ltée, formée à cette fin, la délivrance de deux (2) permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 10 pour le transport des matières en vrac suivantes:

Groupes I, II, III, IV, IV-A, V, VI et selon le paragraphe *iii)* boulettes de fer, ferraille et silice.

Annule à toutes fins que de droit, le permis numéro M-301380 détenu par Paul Blanchard.

M-80-11827 à M-80-11829 incl. M-80-48021	81 01 29	Décision: MCG-187 MCV-17618 M-301294 (18679-V) M-506796 D-001 à D-003 incl. M-506796 101-D DORVAL TRANSPORT INC. Requérante	G.O.Q. no 42 p. 7982 G.O.Q. no 11 p. 4146	75 10 18 80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.

La Commission:

Révoque à toutes fins que de droit, les attestations nos M-506796 D-001 à D-003 incl. et autorise en faveur de la corporation H. Cardinal Construction Inc., formée à cette fin, la délivrance de trois (3) permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 10 pour le transport des matières en vrac suivantes:

Toutes les matières en vrac.

Modifie le permis détenu par Dorval Transport Inc., sous le numéro M-301294 (18679-V), en y retranchant les matières en vrac.

M-80-11862 M-80-33470 M-80-48009	81 01 29	Décision: MCG-185 MCV-17615 M-505787 101-D et D-001 M-300961 (12032-V) BRADY'S TRANSPORT LTD. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4139	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.

La Commission:

Prend acte du choix de la partie requérante de continuer à transporter les matières en vrac inscrites aux clauses *f)*, *j)*, *k)*, *l)*, *m)*, *n)*, et *o)* de son permis M-300961 (12032-V) et modifie ledit permis en y autorisant l'inscription des matières en vrac suivantes:

Groupe 1: produits de la ferme

Groupes II, III, IV, IV-A, V et VI le tout aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 des articles 12.77 et 12.78

Annule les attestations M-505787 D-002 et D-003 ainsi que le permis M-505787 D-001

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-18376 à M-80-18379 incl. M-80-24435 M-80-24472 M-80-24473 M-80-24474 M-80-41842 M-80-48023 à M-80-48026 incl.	81 01 29	Décision: MCG-196 MCV-17632 M-300051 4-DS M-304714 101-DS M-500421 D-003, D-004, D-006, D-008 et D-009. (et décision MCV-15725) CLOUTIER TRANSPORT INC. Requérante et PROVOST, GEORGES Mis en cause et TRANSPORT R. ROCHON INC. Opposante	G.O.Q. no 11 p. 4147, 4148, 4149 Le Devoir	80 03 15 2, 3, 4 avril 1979	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.
La Commission:
Prend acte du désistement dans la cause M-41842 et décrète la confiscation de la somme de 50,00 $ reçu no 132412.
Révoque, à toutes fins que de droit, les attestations nos M-500421 D-003, D-004, D-006, D-008 et autorise en faveur de la corporation 96400 Canada Limitée, la délivrance de quatre (4) permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 06 pour le transport des matières en vrac suivantes:
Groupe 1, sel (chlorure de sodium, calcium (chlorure de calcium) destinés à l'entretien des chemins d'hiver; et selon le paragraphe *iii*), alliage de métaux, titane de fer, pierre de silice et phosphate.
Modifie le permis détenu par Cloutier Transport Inc., sous le numéro M-304714 en y retranchant les matières en vrac.

M-80-48055 M-80-24478 M-80-24479	81 01 29	Décision: MCV-17648 M-501019 101-D M-501019 D-007 M-501019 D-008 LAROCHE, JOS. Requérant	G.O.Q. no 11 p. 4156	80 03 15

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.
La Commission:
Révoque, à toute fin que de droit, les attestations M-501019 D-007 et M-501019 D-008.
Autorise en faveur de Jos Laroche la délivrance de deux permis de camionnage en vrac, de catégorie Région, pour la région 07, aux conditions et restrictions prévues aux paragraphes 2 des articles 12.77 et 12.78, pour le transport des matières en vrac suivantes: terre, sable, gravier, neige, pierre, produits de la ferme, bois de chauffage, copeaux de bois, sciure et planure, le bois des groupes 4 et 4 A, les matières des groupes 5 et 6, de même que toute autre matière prévue à l'article 3, paragraphe 3, sous-paragraphe *iii*), et ce, avec deux camions utilisés en vertu de deux attestations, soit M-501019 D-007 et M-501019 D-008.
Modifie le permis M-301186 (17938-V) en y retranchant les matières en vrac, ne reconsidère les décisions MCV-14649, du 26 avril 1978, et MCV-15732, du 27 décembre 1978, qu'en ce qui concerne les deux attestations M-501019 D-007 et M-501019 D-008.

M-80-48062 M-80-24522 M-80-24523 M-80-24524	81 01 29	Décision: MCV-17645 M-501459 101-D M-501459 D-001 à D-003 incl.	G.O.Q. no 11 p. 4157	80 03 15

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.
La Commission:
Modifie le permis actuellement détenu par Decato Bros. Inc., numéro M-301602 (21080-V) et autorise, aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 de l'article 12.77, l'inscription des matières en vrac énumérées aux groupes 3, 4 et 4 *a*) de l'article 3 du Règlement sur le camionnage en vrac.
Confirme la révocation des trois attestations numéros M-501459 D-001, M-501459 D-002 et M-501459 D-003, qui avaient été originalement requises par Decato Bros. Trucking Co., entreprise ayant été transférée à la requérante.

M-80-24601 M-80-24602 M-80-24603 M-80-48010	81 01 29	Décision: MCG-188 MCV-17619 M-501935-101-D, D-001, D-002 et D-003 Q-300346 (10170-V) GABRIEL AUBÉ INC. Requérante et TRANSPORT NORD-OUEST INC. Opposante et A.N.C.A.I. RÉGION 8 Intervenante	G.O.Q. no 11 p. 4140	80 03 15

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.
La Commission:
Prend acte du désistement de la partie opposante dans la cause M-48010.
Révoque, à toutes fins que de droit, les attestations M-501935 D-001, D-002 et D-003 et autorise en faveur de la corporation «Transport en vrac Gabriel & Fils Inc.», formée à cette fin, la délivrance de trois (3) permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 8, pour le transport de toutes les matières en vrac.
Modifie le permis détenu par Gabriel Aubé Inc., sous le numéro Q-300346 (10170-V) en y retranchant les matières en vrac.

M-80-48054 M-80-24720	81 01 29	Décision: MCV-17647 M-504296-101-D M-504296-D-1 FOX, JOHN Requérant	G.O.Q. no 11 p. 4156	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.
La Commission:
Révoque, à toute fin que de droit, l'attestation M-504296-D-001.
Autorise en faveur de John Fox la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, de catégorie Région, pour la région 06, aux conditions et restrictions prévues aux paragraphes 2 des articles 12.77 et 12.78 du Règlement 12, pour le transport des matières en vrac suivantes: terre, sable, gravier, neige, pierre, ainsi que les matières apparaissant à l'article 3, paragraphe 3, sous-paragraphes *i*), *ii*) et *iii*), et ce, avec un camion utilisé en vertu d'une attestation émise sous le numéro M-504296-D-001.
Modifie le permis M-300966 (15991-V) en y retranchant les matières en vrac.
Reconsidère et révoque les décisions MCV-14667, du 24 avril 1978, et MCV-15724, du 18 décembre 1978, dans le dossier M-504296-D-1, cause M-24720.

M-80-24770 M-80-48013	81 01 29	Décision: MCG-198 MCV-17637 M-504690-D-001, 101-D M-301382 ST-PIE TRANSPORT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4142	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.
La Commission:
Révoque, à toutes fins que de droit, l'attestation no M-504690-001 et autorise en faveur de la corporation Transport Armand Palardy & Fils Inc., formée à cette fin, la délivrance de 1 permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 06, pour le transport de toutes les matières en vrac.

M-80-24793 M-80-25873 M-80-48012	81 01 29	Décision: MCG-193 MCV-17634 M-504160-101-D, D-001 et D-002, M-301535 (20706-V) MAURICE ST-GEORGES TRANSPORT ENRG. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4141	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.
La Commission:
Révoque à toutes fins que de droit, les attestations nos M-504160-D-001 et D-002 et autorise en faveur de Maurice St-Georges Transport Enr. la délivrance de deux (2) permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 6, aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 de l'article 12.77 et ce, pour le transport des matières en vrac suivantes: Groupes I, III, IV-A et V, selon le paragraphe *iii*).
Modifie le permis no M-301535 (20706-V) en y retranchant les matières en vrac.

M-80-42881 à M-80-42890 incl.	81 01 29	Décision: MCG-186 MCV-17616 M-502052-101-D et M-300990	G.O.Q. no 11 p. 4135	80 03 15	Requête dans le cadre de l'arrêté en conseil 3092-79 Rejetée
M-80-42900 M-80-42901 M-80-48014	81 01 09	Décision: MCG-189 MCV-17623 M-301622 M-506288-101-D M-506288-D-001 et D-002 MCBURNEY TRANSPORT LTD. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4143	80 03 15	

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Demande de permis en vertu du Règlement 12 L sur le camionnage en vrac La Commission: Prend acte du choix de la partie requérante de continuer à transporter les matières en vrac inscrites aux clauses *a*) et *b*) de son permis M-301622 et modifie ledit permis en y autorisant l'inscription des matières en vrac suivantes: Groupes I et VI et selon le paragraphe *iii*); grain et graine de semence. Le tout aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 des articles 12.77 et 12.78; Annule toutes les attestations délivrées au nom de la partie requérante.			
M-80-46978	81 01 29	Décision: MCV-17642 M-505267-101-DS ROY, ROGER Requérant-cédant et ST-GEORGES, RENÉ Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	18, 19 20 oct. 79	Demande de transfert Désistement
M-80-48003	81 01 29	Décision: MCG-200 MCV-176639 M-300680 M-504315-101-D A. PROULX TRANSPORT INC. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4135	80 03 15	
		Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac La Commission: Prend acte du choix de la partie requérante de continuer à transporter les matières en vrac inscrites aux clauses de son permis no M-300680 et modifie ledit permis en y autorisant l'inscription des matières en vrac suivantes: Groupes II, III, IV et IV-A et selon le paragraphe *iii*) chaux. Le tout aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 des articles 12.77 et 12.78. Annule l'attestation délivrée au nom de la partie requérante.			
M-80-48005	81 01 29	Décision: MCV-17636 M-509388 101-D TRANSPORT BLANCHARD INC., Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4135	80 03 15	
		Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac Désistement			
M-80-48006	81 01 29	Décision: MCV-17617 MCV-13119 et MCV-13119-C M-500673 102-D L. FOURNIER & FILS INC. Requérante	G.O.Q. no 11, p. 4136	80 03 15	
		Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, articles 55.1 et suivants du Règlement sur le camionnage en vrac. Rejetée			
M-80-48007	81 01 29	Décision: MCG-190 MCV-17622 M-509383 101-D M-301237 (18273-V) CONSTRUCTION D.L. INC. Partie requérante et A.N.C.A.I. RÉGION 08 Partie intervenante	G.O.Q. no 11 p. 4136	80 03 15	
		Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac. La Commission: Autorise en faveur de Construction D.L. Inc., la délivrance de trois (3) permis de camionnage en vrac de catégorie Région pour la région 06, aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 de l'article 12.77 et ce, pour le transport des matières en vrac suivantes: Groupes I, II et V. Modifie le permis détenu par Construction D.L. Inc., sous le numéro M-301237 (18273-V) en y retranchant les matières en vrac.			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-48011	81 01 29	Décision: MCG-201 MCV-17640 M-506067 101-D, D-001 à D-005 incl. M-301407 (19626-V) TOMBRO TRUCKING LTD. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4141	80 03 15	

La Commission:

Maintient en vigueur les permis nos M-506067 101-D, 001 à D-005 incl. de camionnage en vrac et de catégorie Extra-provinciale, et ce pour le transport de toutes les matières en vrac, aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 de l'article 12.77.

Modifie le permis no M-301407 (19626-V) en y retranchant les matières en vrac.

M-80-48016	81 01 29	Décision: MCG-191 MCV-17621 M-509381 101-D M-301470 (20260-V) PAUL'S TRANSFER DELIVERY LTD. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4144	80 03 15	

La Commission:

Modifie le permis actuellement détenu par Paul's Transfer Delivery Ltd., sous le numéro M-301470 (20260-V) et y autorise aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 de l'article 12.77, l'inscription des matières en vrac suivantes: tourbe à gazon.

M-80-48017	81 01 29	Décision: MCG-195 MCV-17614 M-509384 101-D M-300014 BOYER, GEORGES Requérant	G.O.Q. no 11 p. 4144	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac

Modifie le permis actuellement détenu par Georges Boyer, sous le numéro M-300014 et y autorise aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 de l'article 12.77, l'inscription des matières en vrac suivantes: Bois de chauffage, pierre de gros calibre et groupes II, IV et IV-A.

M-80-48018	81 01 29	Décision: MCG-197 MCV-17635 M-509385 101-D M-301430 (19921-V) R.S. ALLISON & SONS LTD. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4144	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac

La Commission:

Prend acte du choix de la partie requérante de continuer à transporter les matières en vrac inscrites aux clauses *a*), *b*), *c*), *d*), et *d*) de son permis no M-301430 et modifie ledit permis en y autorisant l'inscription des matières en vrac suivantes:

Groupe VI et selon le paragraphe *iii*) moulée de volaille et d'animaux ainsi que les ingrédients de moulée pour animaux.

Le tout aux conditions et restrictions prévues au paragraphe 2 des articles 12.77 et 12.78.

M-80-48029	81 01 29	Décision: MCV-17644 M-500792-101-D MONDOR, ROBERT Requérant	G.O.Q. no 11 p. 4150	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.

La Commission:

Reconsidère sa décision MCV-13052, du 15 décembre 1977, et ajoute aux matières en vrac énumérées le bois brut, ayant subi les opérations de coupe transversale, d'ébranchage, d'écorçage et de sciage longitudinal.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-48030	81 01 29	Décision: MCV-17643 M-504643 101-D ROLAND DURAND TRANSPORT GÉNÉRAL ENR. (Durand, Roland) Requérant et L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 08 INC. Intervenante	G.O.Q. no 11 p. 4150	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac
La Commission:
Reconsidère sa décision QCV-09942, du 15 décembre 1977, et ajoute aux matières en vrac énumérées le bois brut, ayant subi les opérations de coupe transversale, d'ébranchage, d'écorçage et de sciage longitudinal.

M-80-48031	81 01 29	Décision: MCV-17641 M-501097 101-D TREMBLAY TRANSPORT ENR. (91067 Canada Ltée opérant sous le nom de) Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4151	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac
La Commission:
Reconsidère sa décision MCV-13024, du 15 décembre 1977, et ajoute aux matières en vrac énumérées le bois brut, ayant subi les opérations de coupe transversale, d'ébranchage, d'écorçage et de sciage longitudinal.

M-80-48033	81 01 29	Décision: MCV-17626 M-501212 101-D GRENIER, RAYMOND Requérant	G.O.Q. no 11 p. 4151	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac
La Commission:
Reconsidère sa décision MCV-13159, du 15 décembre 1977, et ajoute aux matières en vrac énumérées le bois brut, ayant subi les opérations de coupe transversale, d'ébranchage, d'écorçage et de sciage longitudinal.

M-80-48058	81 01 29	Décision: MCV-17649 M-504953 101-D TRANSPORT FOUCAULT INC. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4157	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac
La Commission:
Autorise en faveur de Transport Foucault Inc. la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, de catégorie Région, pour la région 06, aux conditions et restrictions prévues aux paragraphes 2 des articles 12.77 et 12.78 du Règlement 12, pour le transport de matières en vrac suivantes: produits de la ferme, grain, moulée et autres ingrédients entrant dans la composition des moulées, engrais, fertilisants, neutralisants, foin, sel, bois, tels que décrits à l'article 3, paragraphe 3*i*), de même qu'aux groupes 4 et 4*a*) ainsi que toutes les matières mentionnées à l'article 3, paragraphe 3, sous-paragraphes *i*) et *iii*), et ce, avec un camion qui avait été utilisé en vertu d'un permis de vrac, émis sous le numéro M-504953 et qui avait été déclaré expiré le 31 mars 1978.
Modifie le permis numéro M-300386 (5022-V) de Transport Foucault Inc. en y retranchant les matières en vrac.
Déclare qu'il n'y a pas lieu à reconsidération de la décision MCV-12066, confirmant l'annulation du permis de Vital Foucault.

M-80-48060	81 01 29	Décision: MCV-17646 M-509379 101-D BOISJOLI TRANSPORT INC. Requérante et TRANSPORT R. LAFOREST INC. Opposante	G.O.Q. no 11 p. 4157	80 03 15	

Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac.
La Commission:
Déclare ne pas modifier le permis de Boisjoli Transport Inc. et rejette la demande.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-48061	81 01 29	Décision: MCV-17625 M-509380 101-D WINTERGREEN TRANSPORT CORPORATION LTD. Requérante	G.O.Q. no 11 p. 4157	80 03 15	
		Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac Rejetée			
M-80-48063	81 01 29	Décision: MCV-17650 M-504347 101-D LADOUCEUR, ALBERT Requérant	G.O.Q. no 11 p. 4158	80 03 15	
		Demande de permis en vertu du Règlement 12-L sur le camionnage en vrac. La Commission: Reconsidère et révoque les décisions MCV-16017, du 30 mars 1979, et MCV-16697, du 5 décembre 1979. Révoque l'attestation numéro M-504347 D-001, détenue par Albert Ladouceur et autorise l'émission d'un permis de camionnage en vrac, de catégorie Région, pour la région 06, audit Albert Ladouceur.			
M-80-53410-5	81 01 19	Décision: MCV-17590 8-M-509601-101-DS SONIA TRANSPORTS INC. Requérante-cessionnaire 5-M-509174-102-DS LOISELLE, JEAN-PAUL Requérant-cédant	Le Devoir	80 05 29 80 05 30 80 05 31	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 01 19
M-80-53995-5	81 01 08	Décision: MCV-17564 8-M-509676-101-D LAMPRON, ÉDOUARD Requérant-cessionnaire 1-M-508592-101-D LES ENTREPRISES SIMON MCFADDEN LTÉE Requérante-cédante	G.O.Q. no 37 p. 9191	80 09 13	Transfert partiel de permis Accordée R-08 Entrée en vigueur: 81 01 08
M-80-54112-6	81 01 08	Décision: MCV-17565 7-M-509685-101-D DESROCHERS, BERNARD Requérant-cessionnaire 1-M-508105-101-D FRASER, FERNAND Requérant-cédant	G.O.Q. no 39 p. 9498	80 09 27	Transfert de permis Accordée R-08 Entrée en vigueur: 81 01 08
M-80-54234-8	81 01 08	Décision: MCV-17568 8-M-509692-101-D GAGNON, RICHARD Requérant-cessionnaire 6-M-508811-101-D BOUDREAU, PATRICK Requérant-cédant	G.O.Q. no 40 p. 9685	80 10 04	Transfert de permis Accordée R-08 Entrée en vigueur: 81 01 08
M-80-54314-8	81 01 08	Décision: MCV-17563 6-M-509702-101-DS TRANSPORT GUY LAFOREST INC. Requérante-cessionnaire 6-M-509587-102-DS GABRIEL GRAVEL EXCAVATION ENRG. Requérante-cédante	Le Devoir	80 09 03 80 09 04 80 09 05	Transfert de permis Accordée R-08 Entrée en vigueur: 81 01 08
M-80-54476-5	81 01 06	Décision: MCV-17547 9-M-509717-101-D CURRIE, FLOYD Requérant-cessionnaire 1-M-505101-101-D CURRIE, HERMÉNÉGILDE Requérant-cédant	G.O.Q. no 42 p. 10083	80 10 18	Transfert de permis Accordée R-07 Entrée en vigueur: 81 01 06

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-54643-0	81 01 12	Décision: MCV-17582 3-M-509705-101-DS 98178 CANADA INC. Requérante-cessionnaire 6-M-508027-101-DS TRANSPORT P.A. BONNEAU LTÉE Requérante-cédante	Le Devoir Le Devoir	80 09 04 80 09 05 80 09 06 80 09 17 80 09 18 80 09 19	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 01 12
M-80-54681-0	81 01 06	Décision: MCV-17549 0-M-509740-101-DS GODMAIRE, RICHARD Requérant-cessionnaire 0-M-504477-101-DS LAROCQUE, RÉGINALD Requérant-cédant	Le Droit	80 11 06 80 11 07 80 11 08	Transfert de permis Accordée R-07 Entrée en vigueur: 81 01 06
M-80-54856-8	81 01 12	Décision: MCV-17574 6-M-509744-101-DS ST-JACQUES, PIERRE Requérant-cessionnaire 2-M-502735-101-DS ST-JACQUES, SAMUEL Requérant-cédant	Le Devoir	80 10 15 80 10 16 80 10 17	Transfert de permis Accordée R-06 Entrée en vigueur: 81 01 12
M-80-54857-6	81 01 12	Décision: MCV-17573 7-M-509743-101-DS BIANCO, MARIO Requérant-cessionnaire 0-M-509666-102-DS GIRARD, CLAUDE Requérant-cédant	Le Devoir	80 10 16 80 10 17 80 10 18	Transfert de permis Accordée R-06 Entrée en vigueur: 81 01 12
M-80-54911-1	81 01 12	Décision: MCV-17576 5-M-509745-101-DS VALADE, MICHEL Requérant-cessionnaire 1-M-508998-103-DS DURAND, GINETTE Requérante-cédante	Le Devoir	80 10 15 80 10 16 80 10 17	Transfert de permis Accordée R-06 Entrée en vigueur: 81 01 12
M-80-54966-5	80 11 24	Décision: MS-6331 0-M-500129-102-S GUILBERT, CAMIL Requérant	Le Devoir	80 10 20 80 10 21 80 10 22	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 11 24 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55034-1	81 01 27	Décision: MCV-17609 4-M-509746-101-DS TRANSPORT M.J.P.A. LTÉE Requérante-cessionnaire 1-M-501225-101-DS RODRIGUE, MARCEL Requérant-cédant	Le Devoir	80 10 14 80 10 15 80 10 16	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 01 27
M-80-55068-9	80 11 24	Décision: MS-6322 0-M-509609-102-S JODOIN, MARIO Requérant	Le Devoir	80 10 20 80 10 21 80 10 22	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 11 24 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55069-7	81 01 27	Décision: MCV-17603 0-M-502133-101-DS PAQUETTE, NORMAND Requérant-cessionnaire 3-M-500803-102-DS GAGNÉ, ROSARIO Requérant-cédant	Le Devoir	80 10 22 80 10 23 80 10 24	Transport partiel de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 01 27

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-55192-7	81 01 27	Décision: MCV-17601 1-M-509756-101-DS JACK VINCELLI LTD Requérante-cessionnaire 6-M-504562-102-DS BILL MILLER INC. Requérante-cédante	Le Devoir	80 11 03 80 11 04 80 11 05	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 01 27
M-80-55315-4	81 01 27	Décision: MCV-17606 2-M-509755-102-DS R. BRABANT TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire 6-M-509496-102-DS BRABANT, NORMANDE Requérante-cédante	Le Devoir	80 11 03 80 11 04 80 11 05	Transfert de permis Accordée, R-10 Entrée en vigueur: 81 01 27
M-80-55317-0	81 01 27	Décision: MCV-17605 2-M-509755-101-DS R. BRABANT TRANSPORT INC Requérante-cessionnaire 3-M-500001-101-DS BRABANT, ROBERT Requérant-cédant	Le Devoir	80 11 03 80 11 04 80 11 05	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 01 27
M-80-55379-0	80 11 27	Décisions: MS-6530, MS-6531 1-M-508014-102-S TRANSPORT J.P. PIGEON INC. Requérante	Le Devoir	80 11 10 80 11 11 80 11 12	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 11 27 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55390-7	80 11 27	Décision: MS-6487 0-M-508502-103-S RAY ADAM & FILS LTÉE Requérante	Le Devoir	80 11 10 80 11 11 80 11 12	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 11 27 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55396-4	80 11 27	Décisions: MS-6492, MS-6493 4-M-502402-102-S POIRIER, ROMUALD Requérant	Le Devoir	80 11 10 80 11 11 80 11 12	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 11 27 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55411-1	80 11 27	Décision: MS-6517 2-M-503105-102-S GODIER, FRANÇOIS Requérant	Le Devoir	80 11 10 80 11 11 80 11 12	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 11 27 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55412-9	80 11 27	Décisions: MS-6518, MS-6519 4-M-509498-102-S ROCH CHARRON TRANSPORT LTÉE Requérante	Le Devoir	80 11 10 80 11 11 80 11 12	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 11 27 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55414-5	80 11 27	Décision: MS-6521 0-M-503669-102-S DUSSAULT, ANDRÉ Requérant	Le Devoir	80 11 10 80 11 11 80 11 12	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 11 27 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55425-1	80 12 05	Décision: MS-6637 9-M-501557-102-S RIENDEAU, ROBERT Requérant	Le Devoir	80 11 03 80 11 04 80 11 05	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 05 jusqu'au: 81 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-55464-0	80 12 05	Décisions: MS-6695, MS-6696 4-M-507013-102-S PAYSAGISTE LAFONTAINE ENRG Requérante	Le Devoir	80 11 13 80 11 14 80 11 15	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 05 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55480-6	80 12 05	Décision: MS-6626 0-M-509302-102-S PICOTTE, MICHEL Requérant	Le Devoir	80 11 12 80 11 13 80 11 14	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 05 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55527-4	80 12 08	Décision: MS-6630 9-M-500559-102-S LEMIEUX, MARIE-PAULE Requérante	Le Devoir	80 11 12 80 11 13 80 11 14	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 08 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55534-0	80 12 05	Décision: MS-6631 5-M-501213-101-S JACQUES ROBERT TRANSPORT ENRG Requérante	Le Devoir	80 11 10 80 11 11 80 11 12	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 05 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55666-0	80 12 08	Décision: MS-6655 2-M-504418-102-S LAFERRIÈRE, CLÉMENT Requérant	Le Devoir	80 10 30 80 10 31 80 11 01	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 08 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55669-4	80 12 08	Décision: MS-6658 3-M-509622-102-S ROGER PLANTE ENR Requérante	Le Devoir	80 10 30 80 10 31 80 11 01	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 08 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55676-9	80 12 08	Décision: MS-6621 1-M-503239-102-S PROVOST, CLÉMENT Requérant	Le Devoir	80 11 17 80 11 18 80 11 19	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 08 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55759-3	80 12 19	Décisions: MS-6811, MS-6812 4-M-500604-102-S LANGLOIS, LUCIEN Requérant	Le Devoir	80 11 17 80 11 18 80 11 19	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 19 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55814-6	80 12 12	Décision: MS-6732 5-M-503615-101-S PERRON, ARMAND Requérant	Le Devoir	80 12 02 80 12 03 80 12 04	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 12 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55818-7	80 12 12	Décision: MS-6734 4-M-507260-101-S BRODEUR, YVES Requérant	Le Devoir	80 12 02 80 12 03 80 12 04	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 12 jusqu'au: 81 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-55821-1	80 12 12	Décision: MS-6736 4-M-508086-101-S JACQUES, RICHARD Requérant	Le Devoir	80 12 02 80 12 03 80 12 04	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 12 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55825-2	80 12 12	Décision: MS-6737 5-M-508762-101-S ROUSSY, ANTONIO Requérant	Le Devoir	80 12 02 80 12 03 80 12 04	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 12 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55826-0	80 12 16	Décision: MS-6744 7-M-508836-101-S WILLIAMS, JACQUES Requérant	Le Devoir	80 12 02 80 12 03 80 12 04	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 16 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55932-6	80 12 22	Décision: MS-6798 5-M-507442-102-S FAUBERT, GILLES Requérant	Le Devoir	80 11 12 80 11 13 80 11 14	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 22 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55950-8	80 12 19	Décision: MS-6783 1-M-503809-102-S ROY, CLAUDE Requérant	Le Devoir	80 11 12 80 11 13 80 11 14	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 19 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55951-6	80 12 22	Décision: MS-6843 4-M-507708-102-S TRANSPORT G. PRIMEAU INC Requérante	Le Devoir	80 11 12 80 11 13 80 11 14	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 22 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55984-7	80 12 23	Décision: MS-6862 7-M-507994-101-S JEANSON, NORMAND Requérant	Le Devoir	80 11 12 80 11 13 80 11 14	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 23 jusqu'au: 81 04 14
M-81-00040-3	81 01 20	Décision: MS-6951 8-M-505823-102-S PATENAUDE, YVES Requérant	Le Devoir	80 12 03 80 12 04 80 12 05	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 01 20 jusqu'au: 81 04 14
M-81-00047-8	81 01 19	Décision: MS-6947 5-M-500025-103-S VÉZEAU, CHARLES Requérant	Le Devoir	80 12 03 80 12 04 80 12 05	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 01 19 jusqu'au: 81 04 14
M-81-00087-4	81 01 12	Décision: MS-6912 3-M-503823-102-S PHENIX, GAÉTAN Requérant	Le Devoir	80 10 30 80 10 31 80 11 01	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 01 12 jusqu'au: 81 04 14
M-81-00117-9	81 01 19	Décision: MS-6944 5-M-500421-105-S CLOUTIER TRANSPORT INC Requérante	Le Devoir	80 12 15 80 12 16 80 12 17	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 01 19 jusqu'au: 81 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-81-00356-3	81 02 04	Décision: MS-6967 8-M-502275-101-S LABRECQUE, OVILA Requérant	Le Devoir	81 01 14 81 01 15 81 01 16	Demande de permis Rejetée
Q-80-25319-7	81 01 12	Décision: MS-6920 5-Q-506869-102-S THIBODEAU, YVON Requérant	Le Devoir	80 11 26 80 11 27 80 11 28	Demande de permis — transport de la neige — région 10 Accordée Entrée en vigueur: 81 01 12 jusqu'au: 81 04 14
Q-80-23363	81 02 02	Décision: QCV-13044 Q-503-867-102-D LÉOPOLD BRIAND	G.O.Q. no 24	80 06 14	Revision de décision Rejetée
Q-80-23618-4	81 01 26	Décision: QCV-13041 7-Q-52312P-101-PA POSTE DE COURTAGE RÉGION 03 INC. Requérante	Journal de Québec	80 11 27	Demande de poste de courtage Désistement
Q-80-23777-8	81 02 02	Décision: QCV-13043 2-Q-507290-101-D PERREAULT, MARIO Requérant 6-Q-500465-101-D GIGUÈRE, ADRIEN (Succession) Mis en cause	G.O.Q. no 25 p. 7081	80 06 21	Transfert par décès Rejetée Annule le permis numéro Q-500465-101-D
Q-80-24087-1	81 01 16	Décision: QCV-13036 6-Q-52204P-101-PA L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS EN VRAC DE DUBUC SUD INC. Requérante	Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean	80 12 04	Demande de sous-poste de courtage Accordée
Q-80-24444-4	81 01 07	Décision: QCV-13021 0-Q-502327-101-D TROTTOIRS & CHAÎNES PILOTE INC Requérante-cessionnaire 1-Q-506590-101-D TROTTOIRS & CHAÎNES PILOTE (CANADA) INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 38 p. 9358	80 09 20	Transfert de permis Accordée 8 permis R-03 Entrée en vigueur: 81 01 07
Q-80-24470-9	81 01 29	Décision: QCV-13042 1-Q-503407-102-D JEAN PAUL & DENIS TREMBLAY LTÉE Requérante-cessionnaire 6-Q-507106-102-D LÉON LAVOIE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 38 p. 9361	80 09 20	Transfert de permis Désistement
Q-80-24712-4	81 02 10	Décision: QCV-13047 Q-52408P-101-PA TRANSPORTEURS EN VRAC TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN INC.	Le Nouvelliste	80 12 13	Demande de permis de sous-poste de courtage Accordée
Q-80-25020-1	81 01 20	Décision: QCV-13037 8-Q-506965-103-DS LES TRANSPORTS ROGER GIGUÈRE INC. Requérante-cessionnaire 8-Q-506924-102-DS GIGUÈRE, YVAN Requérant-cédant	Journal de Québec	80 11 07 80 11 08 80 11 10	Transfert de permis Accordée en partie R-3 Entrée en vigueur: 81 01 20

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-25141-5	81 01 26	Décision: QCV-13039 0-Q-507417-101-D GIRARD, JEANNE-D'ARC MUNGER Requérante-cessionnaire 4-Q-503610-101-D GIRARD, ARTHUR (Succession) Requérant-cédant	G.O.Q. no 52 p. 12249	80 12 27	Transfert par décès Accordée R-02 Entrée en vigueur: 81 01 26

DÉCHETS

M-80-54912-9	81 01 06	Décision: MSD-622 6-M-710748-101-DS JEAN-GUY DURAND INC Requérante-cessionnaire 6-M-710318-101-DS VIDANGES STE LOUISE ENRG Requérante-cédante	Le Devoir Publications	80 10 01 80 10 02 80 10 03 80 10 20 80 10 21 80 10 22	Transfert de permis Accordée R-06 Entrée en vigueur: 81 01 06
M-81-00281-3	81 01 23	Décision: MS-6955 0-M-710678-103-S SERVICE SANITAIRE DANIEL LABROSSE ENR Requérante	Le Devoir	81 01 05 81 01 06 81 01 07	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 01 23 jusqu'au: 82 01 22
Q-80-25136-5	81 02 02	Décision: QSD-602 7-Q-710741-101-D TRANSPORT DE DÉCHETS ROBERT BOUCHER ENR. Requérante	G.O.Q. no 51 p. 12125	80 12 20	Demande de permis Désistement

Errata

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MPT-15839, Rôle M-80-54593-7, apparaissant à la page 993 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 5, en date du 31 janvier 1981, le nom du requérant-cessionnaire **Gagnon, Gilbert** n'y apparaissait pas.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MCG-00019 TF, Rôle M-80-55100-0, apparaissant à la page 998 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 5, en date du 31 janvier 1981, le numéro de dossier devrait se lire **0-M-30004B-601-DT** et non **0-M-300048-601-DT**.

Veuillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 6, du 7 février 1981, à la page 1544, lors de la publication du numéro de rôle Q-81-00020-9, on aurait dû lire: **Durée du 9 janvier 1981 au 31 décembre 1981**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

11369-o

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Cité de Beaconsfield

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, chapitre 51), le Conseil de la municipalité de la cité de Beaconsfield a adopté, en date du 2 février 1981, une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme dans les 48 mois suivant l'adoption de cette résolution.

Beaconsfield, le 9 février 1981.

Le greffier,
11392-o JOHANNE RIOUX.

Village de Chénéville

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, chapitre 51), le Conseil de la municipalité de Chénéville a adopté, en date du 27 octobre 1980 une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme au plus tard le 31 mars 1981.

La secrétaire-trésorière,
11348-o COLOMBE PROULX.

Village de L'Annonciation

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, chapitre 51), le Conseil de la municipalité du village de L'Annonciation a adopté, en date du 2 février 1981, la Résolution numéro 56 à l'effet d'entreprendre l'élaboration d'un plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme en août 1981.

L'Annonciation, le 3 février 1981.

La secrétaire-trésorière,
11349-o LISE CADIEUX.

Ville de Lauzon

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, chapitre 51), le Conseil de la municipalité de la ville de Lauzon a adopté, en date du 9 février 1981, une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme au plus tard 90 jours après l'adoption de cette résolution.

Lauzon, le 11 février 1981.

Le greffier,
11393-o MICHEL FORTIN, *avocat*.

Avis divers

Ville de Brossard

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Brossard propose de se prévaloir de l'article no 422 de la Loi sur les cités et villes, lequel article se lit comme suit:

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

Les rues et ruelles listées ci-après, situées dans les

limites de la ville de Brossard, ouvertes au public depuis plus de dix ans et sur lesquelles aucune taxe n'a été prélevée durant la même période, sont considérées comme chemins publics et la propriété de la ville dans toute leur étendue.

Lot: 124-273	Rue Aumont
Lot: 124-270	Rue André
Lot: 125-152	Rue André
Lot: 125-153	Rue André
Lot: 124-240	Rue Arthur
Lot: 124-297	Rue Arthur
Lot: 124-242	Rue Adamo
Lot: 125-133	Rue Adamo
Lot: 125-117	Croissant Amyot
Lot: 125-118	Croissant Amyot
Lot: 125-116	Croissant Amyot
Lot: 124-257	Croissant Allen
Lot: 125-23	Croissant Allen
Lot: 125-90	Croissant Allen
Lot: 125-91	Croissant Allen
Lot: 124-269	Rue Adrien
Lot: 125-33	Rue Adrien
Lot: 126-108	Rue Acadie
Lot: 127-321	Rue Acadie
Lot: 126-195	Rue Avignon
Lot: 126-106	Rue Alfred
Lot: 127-320	Rue Alfred
Lot: 126-105	Rue Alfred
Lot: 127-24	Rue Audette
Lot: 127-42	Rue Agnès
Lot: 126-196	Rue Athènes
Lot: 126-107	Rue Aubert
Lot: 127-370	Rue Albanie
Lot: 126-154	Ruelle
Lot: 127-333	Ruelle
Lot: 127-332	Rue Alfred
Lot: 127-342	Rue Asselin
Lot: 126-284	Rue Alfred
Lot: 121-277	Rue Adam
Lot: 121-278	Rue Angers
Lot: 123-141	Rue Agathe
Lot: 125-49	Croissant Anjou
Lot: 125-67	Croissant Anjou
Lot: 125-66	Croissant Anjou
Lot: 125-65	Croissant Anjou
Lot: 125-151	Rue Acadie
Lot: 123-106	Rue Athènes
Lot: 125-134	Rue Athènes
Lot: 123-107	Rue Aubert
Lot: 125-137	Rue Aubert
Lot: 124-302	Rue Agathe
Lot: 124-301	Rue Arbour
Lot: 121-110	Rue Angèle
Lot: 126-313	Rue Aumont
Lot: 139-26	Rue Bienvenue
Lot: 139-223	Rue Béliveau
Lot: 139-228	Rue Béliveau
Lot: 139-224	Rue Boyer
Lot: 139-225	Rue Boyer
Lot: 139-226	Rue Boyer
Lot: 139-207	Rue Boisclair
Lot: 139-208	Rue Bréard
Lot: 139-209	Rue Bréard
Lot: 139-210	Rue Bréard
Lot: 139-213	Rue Bréard
Lot: 139-202	Ruelle
Lot: 139-215	Rue Boulay
Lot: 139-214	Place Borduas
Lot: 140-1	Rue Broadway
Lot: 140-16	Rue Bernard
Lot: 140-4	Rue Beaulieu
Lot: 140-5	Rue Beaulieu
Lot: 140-6	Rue Beaulieu
Lot: 140-7	Rue Beaulieu
Lot: 140-8	Rue Beaulieu
Lot: 140-9	Rue Belvédère
Lot: 140-10	Rue Belvédère
Lot: 140-11	Rue Belvédère
Lot: 140-12	Rue Belvédère
Lot: 140-13	Rue Belvédère
Lot: 140-39-3	Parc
Lot: 140-15	Rue Bahama
Lot: 140-14	Rue Bahama
Lot: 143-2	Rue Beauchemin
Lot: 142-3	Rue Beauchemin
Lot: 142-4	Rue Beauchemin
Lot: 142-29	Ruelle
Lot: 141-14	Rue Beaufort
Lot: 141-15	Rue Beaufort
Lot: 141-16	Rue Beaufort
Lot: 142-5	Rue Beaufort
Lot: 143-4	Rue Beaufort
Lot: 143-27	Rue Beaufort
Lot: 143-13	Rue Beaufort
Lot: 143-3	Rue Beaufort
Lot: 143-12	Rue Beaufort
Lot: 142-37	Ruelle
Lot: 140-19	Rue Balzac
Lot: 141-2	Rue Balzac
Lot: 140-18	Rue Balzac
Lot: 141-3	Rue Balzac
Lot: 140-17	Rue Balzac
Lot: 141-4	Rue Balzac
Lot: 142-8	Rue Balzac
Lot: 143-9	Rue Balzac
Lot: 141-13	Rue Berne
Lot: 141-11	Rue Berne
Lot: 141-12	Rue Berne
Lot: 141-10	Rue Berne

Lot: 141-9	Rue Berne
Lot: 141-5	Rue Berne
Lot: 142-7	Rue Berne
Lot: 143-7	Rue Berne
Lot: 143-63	Rue Berne
Lot: 143-44	Rue Berne
Lot: 141-8	Rue Beaumont
Lot: 141-7	Rue Beaumont
Lot: 141-6	Rue Beaumont
Lot: 142-6	Rue Beaumont
Lot: 143-5	Rue Beaumont
Lot: 143-43	Rue Beaumont
Lot: 143-6	Rue Beaumont
Lot: 143-64	Rue Beaumont
Lot: 143-65	Rue Beaumont
Lot: 143-78	Rue Beauchemin
Lot: 142-28	Ruelle
Lot: 143-79	Croissant Beaune
Lot: 143-76	Rue Beaufort
Lot: 143-80	Rue Balzac
Lot: 143-81	Rue Beaumont
Lot: 143-162	Rue Bourget
Lot: 138-67	Rue Bienville
Lot: 138-68	Rue Bergevin
Lot: 138-69	Place Bourdon
Lot: 138-70	Rue Bretagne
Lot: 138-72	Rue Briand
Lot: 138-73	Rue Bellerive
Lot: 138-65	Place Bourassa
Lot: 139-196	Place Bourassa
Lot: 139-99	Rue Bahama
Lot: 139-100	Rue Bahama
Lot: 138-34	Rue Bahama
Lot: 138-24	Rue Bienvenue
Lot: 139-31	Rue Bienvenue
Lot: 139-220	Rue Béliveau
Lot: 139-222	Rue Boyer
Lot: 139-221	Rue Boyer
Lot: 139-203	Rue Boisclair
Lot: 139-204	Rue Boisclair
Lot: 139-205	Rue Boisclair
Lot: 138-234	Boulevard Milan
Lot: 138-79	Ruelle
Lot: 137-18	Rue Bienville
Lot: 137-22	Rue Bergevin
Lot: 137-20	Rue Bergevin
Lot: 137-19	Rue Bergevin
Lot: 137-159	Rue Bergevin
Lot: 137-14	Place Bourdon
Lot: 137-157	Croissant Bélair
Lot: 137-158	Croissant Bélair
Lot: 137-15	Rue Bretagne
Lot: 137-16	Rue Briand
Lot: 137-21	Rue Briand
Lot: 137-17	Rue Bellerive
Lot: 137-36	Ruelle
Lot: 135-161	Rue Bienville (ruelle)
Lot: 135-173	Rue Bienville (ruelle)
Lot: 135-172	Rue Bienville (ruelle)
Lot: 135-171	Croissant Brabant
Lot: 138-142	Rue Bergevin
Lot: 138-143	Place Bourdon
Lot: 138-158	(Ruelle)
Lot: 140-87	Rue Bahama
Lot: 140-88	Rue Bahama
Lot: 144-416	Croissant Bolivar
Lot: 144-409	Ruelle
Lot: 138-75	Rue Bienville
Lot: 138-71	Rue Bretagne
Lot: 138-74	Rue Bertrand
Lot: 138-105	Place Bruno
Lot: 138-76	Rue Bienville
Lot: 138-78	Rue Bretagne
Lot: 138-77	Rue Briand
Lot: 138-80	Boulevard Milan (ruelle)
Lot: 144-418	Rue Boniface
Lot: 144-417	Rue Bisaillon
Lot: 137-201	Rue Bertrand
Lot: 138-141	Place Bourassa
Lot: 97-7-1	Boul. Lapinière
Lot: 97-6-1	Boul. Lapinière
Lot: 97-10	Boul. Lapinière
Lot: 98-1-1	Boul. Lapinière
Lot: 98-3	Boul. Lapinière
Lot: 99-1	Boul. Lapinière
Lot: 99-15	Boul. Lapinière
Lot: 139-507	Boulevard Milan
Lot: 121-382	Rue Nelan
Lot: 88-15	Rue Pellan (ruelle)
Lot: 3-116	Rue Parizeau
Lot: 2-188	Rue Parizeau
Lot: 2-189	Rue Parizeau
Lot: 2-190	Rue Parizeau
Lot: 3-111	Rue Pellan
Lot: 3-114	Rue Pellan
Lot: 3-117	Rue Pellan
Lot: 2-184	Rue Pellan
Lot: 88-5	Rue Pellan
Lot: 88-106	Rue Pellan
Lot: 88-6	Rue Paquin
Lot: 88-39	Rue Paquin
Lot: 88-26	Rue Paquin
Lot: 2-203	Boul. Plamondon
Lot: 3-110	Boul. Plamondon
Lot: 89-10	Rue Platon
Lot: 89-4	Rue Pellan
Lot: 89-5	Rue Paquin
Lot: 89-3	Rue Perreault
Lot: 89-11	Rue Perreault
Lot: 87-10-2	Rue Platon

Lot: 86-2	Rue Platon
Lot: 86-4	Boul. Pelletier
Lot: 84-5	Boul. Pelletier
Lot: 87-3	Boul. Provencher
Lot: 88-4	Boul. Provencher
Lot: 3-53	Boul. Provencher
Lot: 89-1	Boul. Provencher
Lot: 87-27	Boul. Pelletier
Lot: 86-210	Boul. Pelletier
Lot: 85-90	Boul. Pelletier
Lot: 84-114	Boul. Pelletier
Lot: 88-3	Boul. Pelletier
Lot: 87-1	Boul. Pelletier
Lot: 89-2	Boul. Provencher
Lot: 88-2	Boul. Provencher
Lot: 87-2	Boul. Provencher
Lot: 86-172	Rue Péloquin
Lot: 81-83	Rue Parent (ruelle)
Lot: 81-93	Rue Poitras (ruelle)
Lot: 79-1647	Rue Pinard (ruelle)
Lot: 86-7	Rue Palerme
Lot: 4-80	Rue Victor Hugo
Lot: 4-82	Rue Venise
Lot: 4-81	Rue Venise
Lot: 4-52	Rue Venise
Lot: 4-15	Rue Venise
Lot: 4-39	Rue Vieni
Lot: 4-70	Rue Vieni
Lot: 5-11	Rue Vieni
Lot: 6-10	Rue Vieni
Lot: 6-16	Rue Vanier
Lot: 4-38	Rue Vincent
Lot: 6-5	Rue Vigneault
Lot: 5-5	Rue Vigneault
Lot: 4-15	Rue Vigneault
Lot: 4-24	Rue Vigneault
Lot: 4-78	Boul. Provencher
Lot: 4-79	Boul. Provencher
Lot: 2-106	Rue Vendôme
Lot: 2-96	Rue Vendôme
Lot: 2-107	Rue Vendôme
Lot: 2-128	Place Van Gogh
Lot: 2-115	Place Van Gogh
Lot: 2-129	Place Van Gogh
Lot: 2-114	Place Van Gogh
Lot: 2-130	Place Van Gogh
Lot: 2-140	Rue Valcour
Lot: 2-134	Rue Valcour
Lot: 2-139	Rue Valcour
Lot: 2-145	Rue Valcour
Lot: 2-95	Rue Victor-Hugo
Lot: 2-149	Rue Victor-Hugo
Lot: 3-59	Rue Victor-Hugo
Lot: 2-84	Rue Valéry
Lot: 2-85	Rue Valéry
Lot: 2-86	Rue Valéry
Lot: 3-54	Rue Valéry
Lot: 3-55	Rue Valéry
Lot: 3-56	Rue Valéry
Lot: 2-92	Rue Viceroy
Lot: 2-93	Rue Viceroy
Lot: 2-94	Rue Viceroy
Lot: 3-81	Rue Viceroy
Lot: 3-58	Place Villars
Lot: 3-57	Rue Vieni
Lot: 3-202	Rue Ponsard
Lot: 2-238	Rue Viger
Lot: 4-53-1	Croissant de Villier
Lot: 4-87	Croissant de Villier
Lot: 5-15	Croissant de Villier
Lot: 6-29	Croissant de Villier
Lot: 4-92	Croissant de Villier
Lot: 4-60	Croissant de Villier
Lot: 6-64	Rue Verlaine
Lot: 670-5	Rue Verlaine
Lot: 6-63	Rue Véronique
Lot: 5-57	Rue Véronique
Lot: 670-4	Rue Véronique
Lot: 5-16	Boul. Provencher
Lot: 6-43	Boul. Provencher
Lot: 6-30	Boul. Provencher
Lot: 6-75	Rue Véronique (ruelle)
Lot: 6-76	Boul. Provencher (ruelle)

Partie du lot 229

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 229 appartenant à André Gravel, vers le sud-est par une autre partie du lot 229 appartenant à Place Québec Inc., vers le sud-ouest par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une partie du lot 230 appartenant à la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada.

Mesurant cent vingt pieds (120,0 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, dix pieds et quatre-vingt-un centièmes (10,81 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Contenant en superficie mille deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés (1 297,00 pi^2).

Partie du lot 230

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 230, appartenant à Guillaume Dumontet, vers l'est par une autre partie du lot 230 appartenant à la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada, vers le sud-ouest par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une partie du lot 231 appartenant à Laurentide Discount Housing Inc.

Mesurant cent quarante-sept pieds et vingt-cinq centièmes (147,25 pi) dans sa ligne nord-est, onze pieds et trente-huit centièmes (11,38 pi) dans sa ligne est, cent cinquante et un pieds et quarante-huit centièmes (151,48 pi)

dans sa ligne sud-est, dix pieds et soixante-neuf centièmes (10,69 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille six cent trois pieds carrés (1 603,00 pi²).

Partie du lot 231

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 231 appartenant à Laurentide Discount Housing Inc., vers le sud-est par une partie du lot 230 appartenant à Guillaume Dumontet, vers le sud-ouest par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 231 appartenant à Urgel, Raymond, J. Roméo, Rolland et J. Maurice Ste-Marie.

Mesurant quatre-vingt-seize pieds et deux centièmes (96,02 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, dix pieds et soixante-neuf centièmes (10,69 pi) dans sa ligne sud-est, dix pieds et soixante-quatre centièmes (10,64 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille vingt-six pieds carrés (1 026,00 pi²).

Partie du lot 231

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 231 appartenant à Urgel, Raymond, J. Roméo, Rolland et J. Maurice Ste-Marie, vers le sud-est par une autre partie du lot 231 appartenant à Laurentide Discount Housing Inc., au sud-ouest par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 231 appartenant à Alexandre Sainte-Marie.

Mesurant cent cinquante pieds et quinze centièmes (150,15 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, dix pieds et soixante-quatre centièmes (10,64 pi) dans sa ligne sud-est, dix pieds et cinquante-sept centièmes (10,57 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille cinq cent quatre-vingt-douze pieds carrés (1 592,00 pi²).

La limite sud-est de la partie de lot présentement décrite est située à une distance de quatre-vingt-seize pieds et deux dixièmes (96,2 pi) de la ligne de division entre les lots 230 et 231.

Partie du lot 231

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 231 appartenant à Alexandre Ste-Marie, vers le sud-est par une autre partie du lot 231 appartenant à Urgel, Raymond, J. Roméo, Rolland et J. Maurice Ste-Marie, vers le sud-ouest par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 231 (rue Orléans) appartenant à Aster Corporation.

Mesurant cinquante-sept pieds (57,0 pi) dans sa ligne nord-est, dix pieds et cinquante-sept centièmes (10,57 pi) dans sa ligne sud-est, cinquante-six pieds et quatre-vingt-deux centièmes (56,82 pi) dans sa ligne sud-ouest, dix pieds et cinquante-trois centièmes (10,53 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie six cent trente et un pieds carrés (631,00 pi²).

La limite nord-ouest de la partie de lot présentement décrite est parallèle et située à une distance de soixante pieds (60,0 pi) de la limite sud-est du lot 231-15.

a) Partie du lot 231 (rue Orléans)

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 231 (rue Orléans) appartenant à Aster Corporation, vers le sud-est par une autre partie du lot 231 appartenant à Succession Lucien Ste-Marie, vers le sud-ouest par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une partie du lot 231-15 appartenant à Francesco Pandolfini et Maddalena Di Vito.

Mesurant soixante pieds et trois centièmes (60,03 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, dix pieds et cinquante-trois centièmes (10,53 pi) dans sa ligne sud-est, dix pieds et cinq dixièmes (10,5 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie six cent trente-deux pieds carrés (632,00 pi²).

b) Partie du lot 231

Cettedite partie du lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 231 appartenant à Aster Corporation, vers le sud-est par une partie du lot 231-1 appartenant à Clément Ste-Marie, vers le sud-ouest par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une partie du lot 232 appartenant à Aster Corporation (ci-après décrite).

Mesurant vingt pieds et un centième (20,01 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, dix pieds et trente et un centièmes (10,31 pi) dans sa ligne sud-est, dix pieds et trois dixièmes (10,3 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie deux cent six pieds carrés (206,00 pi²).

c) Partie du lot 232

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 232 appartenant à Aster Corporation, vers le sud-est par une partie du lot 231, (ci-haut décrite), appartenant à Aster Corporation, vers le sud-ouest par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 232 appartenant à Annette Poissant Brossard.

Mesurant quatre-vingt-quinze pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (95,94 pi) dans sa ligne nord-est, dix pieds et trois dixièmes (10,3 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-seize pieds et un centième (96,01 pi) dans sa ligne sud-ouest, dix pieds et vingt-cinq centièmes (10,25 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-six pieds carrés (986,00 pi²).

d) Partie du lot 234

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par les lots 234-90, 234-91, 234-92, 234-93, 234-94, et 234-95, vers le sud-est par une autre partie du lot 234 appartenant à la Succession Fernand Gravel, vers le sud par le boulevard des Prairies, vers le nord-ouest par une partie du lot 235 appartenant à Aster Corporation.

Mesurant deux cent cinquante-neuf pieds et cinquante-trois centièmes (259,53 pi), quatre-vingt-un pieds et quarante-sept centièmes (81,47 pi) le long d'une courbe de mille sept cent quarante-quatre pieds et cinquante-deux centièmes (1 744,52 pi) de rayon dans sa ligne nord, dix pieds et cinquante et un centièmes (10,51 pi) dans sa ligne sud-est, soixante-dix-huit pieds et dix centièmes (78,10 pi) le long d'une courbe de mille sept cent trente-quatre pieds et quarante-deux centièmes (1 734,42 pi) de rayon dans une ligne sud, deux cent soixante-deux pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (262,98 pi) dans une autre ligne sud, dix pieds et soixante-quatorze centièmes (10,74 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie trois mille quatre cent cinquante-trois pieds carrés (3 453,00 pi²).

e) Partie du lot 235

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une autre partie du lot 235 appartenant à Aster Corporation, par les lots 235-77 (rue), 235-79 et 235-66 appartenant à Floreal Inc., vers le sud-est par une partie du lot 234 appartenant à Aster Corporation (ci-haut décrite), vers le sud par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une partie du lot 235 appartenant à Rosaire Brossard.

Mesurant deux cent quatorze pieds et cinquante-trois centièmes (214,53 pi) dans sa ligne nord, dix pieds et soixante-quatorze centièmes (10,74 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent quatorze pieds et cinquante-sept centièmes (214,57 pi) dans sa ligne sud, dix pieds et huit dixièmes (10,8 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie deux mille cent quatre-vingt-sept pieds carrés (2 187,00 pi²).

f) Partie du lot 236

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une autre partie du lot 236 appartenant à Aster Corporation, vers le sud-est par une autre partie du lot 236 appartenant à Charles Moquin, vers le sud par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une partie du lot 237 appartenant à Aster Corporation (ci-après décrite).

Mesurant vingt-deux pieds et quarante-deux centièmes (22,42 pi) dans sa ligne nord, dix pieds et neuf dixièmes (10,90 pi) dans sa ligne sud-est, vingt-deux pieds et quarante-sept centièmes (22,47 pi) dans sa ligne sud, dix pieds et quatre-vingt-douze centièmes (10,92 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie deux cent trente-deux pieds carrés (232,00 pi²).

h) Partie du lot 237

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une autre partie du lot 237 appartenant à Aster Corporation, vers le sud-est par une partie du lot 236 appartenant à Aster Corporation (ci-haut décrite), vers le sud par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 237 appartenant à Léo Moquin, Roger Moquin et Yves Moquin.

Mesurant trois cent quatre-vingt-dix neuf pieds et soixante-quinze centièmes (399,75 pi) dans sa ligne nord, dix pieds et quatre-vingt-douze centièmes (10,92 pi) dans sa ligne sud-est, trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre-vingts centièmes (399,80 pi) dans sa ligne sud, onze pieds et trois centièmes (11,03 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie quatre mille cent quarante-huit pieds carrés (4 148,00 pi²).

i) Partie du lot 247

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une partie du lot 248 appartenant à Aster Corporation (ci-après décrite), vers le sud par une autre partie du lot 247 appartenant à Aster Corporation, vers le nord-ouest par le lot 247-13 (rue).

Mesurant trois cent six pieds et soixante-six centièmes (306,66 pi) dans sa ligne nord, onze pieds et quatre-vingt-douze centièmes (11,92 pi) dans sa ligne sud-est, trois cent six pieds et huit dixièmes (306,8 pi) dans sa ligne sud, onze pieds et quatre-vingt-trois centièmes (11,83 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie trois mille quatre cent quarante-cinq pieds carrés (3 445,00 pi²).

j) Partie du lot 248

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une partie du lot 249 appartenant à Aster Corporation (ci-après décrite), vers le sud par une autre partie du lot 248, vers le nord-ouest par une partie du lot 247 appartenant à Aster Corporation (ci-haut décrite).

Mesurant trois cent vingt-deux pieds et vingt-six centièmes (322,26 pi) dans sa ligne nord, douze pieds et deux centièmes (12,02 pi) dans sa ligne sud-est, trois cent vingt-deux pieds et deux dixièmes (322,2 pi) dans sa ligne sud, onze pieds et quatre-vingt-douze centièmes (11,92 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie trois mille six cent quarante-cinq pieds carrés (3 645,00 pi²).

k) Partie du lot 249

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers

le sud-est par une partie du lot 250 appartenant à Joseph-Émile Brossard, au sud par une autre partie du lot 249 appartenant à Aster Corporation, au nord-ouest par une partie du lot 248 appartenant à Aster Corporation (ci-haut décrite).

Mesurant trois cent huit pieds et soixante-treize centièmes (308,73 pi) dans sa ligne nord, douze pieds et neuf centièmes (12,09 pi) dans sa ligne sud-est, trois cent huit pieds et soixante-dix centièmes (308,70 pi) dans sa ligne sud, douze pieds et deux centièmes (12,02 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie trois mille cinq cent dix-sept pieds carrés (3 517,00 pi²).

l) Partie du lot 252

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une partie du lot 253 appartenant à Aster Corporation, ci-après décrite, vers le sud par une autre partie du lot 252 appartenant à Aster Corporation, vers le nord-ouest par une partie du lot 251 appartenant à Joseph-Émile Brossard.

Mesurant quatre-vingt-dix-sept pieds et vingt-huit centièmes (97,28 pi) le long d'une courbe de mille six cent quatre-vingt-seize pieds et deux centièmes (1 696,02 pi) de rayon dans sa ligne nord, onze pieds et soixante-et-un centièmes (11,61 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-dix-sept pieds et trois dixièmes (97,3 pi) le long d'une courbe de mille six cent quatre-vingt-quatre pieds et cinquante-deux centièmes (1 684,52 pi) de rayon dans sa ligne sud, onze pieds et soixante-treize centièmes (11,73 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille cent dix-neuf pieds carrés (1 119,0 pi²).

m) Partie du lot 253

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord et vers le nord-est par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une partie du lot 254 appartenant à Branko Misic, Steve Alexic et Fred K. Roman, vers le sud et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 253 appartenant à Aster Corporation, vers le nord-ouest par une partie du lot 252 appartenant à Aster Corporation, (ci-haut décrite).

Mesurant cent quatre-vingt-quatre pieds et soixante-neuf centièmes (184,69 pi) le long d'une courbe de mille six cent quatre-vingt-seize pieds et deux centièmes (1 696,02 pi) de rayon dans sa ligne nord, sept cent vingt-trois pieds et douze centièmes (723,12 pi) dans sa ligne nord-est, onze pieds et treize centièmes (11,13 pi) dans sa ligne sud-est, sept cent vingt-deux pieds et soixante-six centièmes (722,66 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent quatre-vingt-cinq pieds et cinq centièmes (185,05 pi) le long d'une courbe de mille six cent quatre-vingt-quatre pieds et cinquante-deux centièmes (1 684,52 pi) de rayon dans sa ligne sud, onze pieds et soixante et un centièmes (11 61 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie dix mille trois cent deux pieds carrés (10 302,00 pi²).

Partie du lot 231-15

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 231-15 appartenant à Francesco Pandolfini et Maddalena Di Vito, vers le sud-est par une partie du lot 231 (rue Orléans) appartenant à Aster Corporation, vers le sud-ouest par le boulevard des Prairies (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par une partie du lot 231-14 appartenant à Walter Bourgouin.

Mesurant quatre-vingt-quatre pieds et neuf dixièmes (84,9 pi) dans sa ligne nord-est, dix pieds et cinq dixièmes (10,5 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-cinq pieds et vingt et un centièmes (85,21 pi) dans sa ligne sud-ouest, dix pieds et quarante-huit centièmes (10,48 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie huit cent quatre-vingt-onze pieds carrés (891,00 pi²).

Partie du lot 231-14

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 231-14 appartenant à Walter Bourgouin, au sud-est par une partie du lot 231-15 appartenant à Francesco Pandolfini et Maddalena Di Vito, au sud-ouest par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, au nord-ouest par le lot 231-13 (rue Orient).

Mesurant quatre-vingt-quatre pieds et neuf dixièmes (84,9 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, dix pieds et quarante-huit centièmes (10,48 pi) dans sa ligne sud-est, dix pieds et quarante-trois centièmes (10 43 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie huit cent quatre-vingt-cinq pieds carrés (885,00 pi²).

Partie du lot 231-1

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 231-1 appartenant à Clément Ste-Marie, vers le sud-est par le lot 231-13 (rue Orient), vers le sud-ouest par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une partie du lot 231 appartenant à Aster Corporation.

Mesurant cent trente-cinq pieds et huit centièmes (135,08 pi) dans sa ligne nord-est, dix pieds et trente-huit centièmes (10,38 pi) dans sa ligne sud-est, cent trente-cinq pieds et sept centièmes (135,07 pi) dans sa ligne sud-ouest, dix pieds et trente et un centièmes (10,31 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille trois cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés (1 397,00 pi²).

Partie du lot 232

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le lot

232-193 appartenant à Gérald Brossard et par une autre partie du lot 232 appartenant à Annette Poissant Brossard, vers le nord-est par une autre partie du lot 232 appartenant à Annette Poissant Brossard, vers le sud-est par une autre partie du lot 232 appartenant à Aster Corporation, vers le sud-ouest et vers le sud par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une partie sans désignation cadastrale appartenant à la ville de Brossard.

Mesurant deux cent trente-neuf pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (239,99 pi) le long d'une courbe de mille sept cent quarante-quatre pieds et cinquante-deux centièmes (1 744,52 pi) de rayon dans sa ligne nord, deux cent soixante-seize pieds et trente-neuf centièmes (276,39 pi) dans sa ligne nord-est, dix pieds et vingt-cinq centièmes (10,25 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent soixante-quinze pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (275,99 pi) dans sa ligne sud-ouest, deux cent quarante pieds et trente et un centièmes (240,31 pi) le long d'une courbe de mille sept cent trente-quatre pieds et quarante-deux centièmes (1 734,42 pi) de rayon dans sa ligne sud, dix pieds et vingt-cinq centièmes (10,25 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie cinq mille deux cent trente-cinq pieds carrés (5 235,00 pi^2).

Partie du lot 234

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une partie du lot 234 appartenant à la Succession Fernand Gravel et par le lot 234-96 appartenant à Gaétan Gravel, vers le sud-est par le lot 722 appartenant à la ville de Brossard, vers le sud par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 234 appartenant à Aster Corporation.

Mesurant cent cinquante-cinq pieds et quatre-vingt-neuf centièmes (155,89 pi) le long d'une courbe de mille sept cent quarante-quatre pieds et cinquante-deux centièmes (1 744,52 pi) de rayon dans sa ligne nord, dix pieds et vingt-neuf centièmes (10,29 pi) dans sa ligne sud-est, cent cinquante-cinq pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (155,94 pi) le long d'une courbe de mille sept cent trente-quatre pieds et quarante-deux centièmes (1 734,42 pi) de rayon dans sa ligne sud, dix pieds et cinquante et un centièmes (10,51 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille cinq cent soixante-quinze pieds carrés (1 575,00 pi^2).

Partie du lot 235

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une autre partie du lot 235 appartenant à Rosaire Brossard, vers le sud-est par une autre partie du lot 235 appartenant à Aster Corporation, vers le sud par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une partie du lot 236 appartenant à Charles Moquin.

Mesurant quatre-vingt-quinze pieds et huit centièmes (95,08 pi) dans sa ligne nord, dix pieds et huit dixièmes (10,8 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-quinze pieds et neuf centièmes (95,09 pi) dans sa ligne sud, dix pieds et quatre-vingt-deux centièmes (10,82 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie neuf cent soixante-treize pieds carrés (973,00 pi^2).

Partie du lot 236

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par trois autres parties du lot 236 appartenant à Charles Moquin et une autre partie du lot 236 appartenant à Alphonse Moquin, vers le sud-est par une partie du lot 235, vers le sud par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 236 appartenant à Aster Corporation.

Mesurant deux cent quatre-vingt-seize pieds et vingt-quatre centièmes (296,24 pi) dans sa ligne nord, dix pieds et quatre-vingt-deux centièmes (10,82 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent quatre-vingt-seize pieds et vingt-six centièmes (296,26 pi) dans sa ligne sud, dix pieds et neuf dixièmes (10,9 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie trois mille quarante-six pieds carrés (3 046,00 pi^2).

a) Partie du lot 237

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une autre partie du lot 237 appartenant à Marcel Renault et Rita David et par le lot 237-182 appartenant à Magdy Ayad Rizk, vers le sud-est par une autre partie du lot 237 appartenant à Aster Corporation, vers le sud par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 237 appartenant à Roger Moquin.

Mesurant cent quarante-neuf pieds et quatre-vingt-huit centièmes (149,88 pi) dans ses lignes nord et sud, onze pieds et trois centièmes (11,03 pi) dans sa ligne sud-est onze pieds et huit centièmes (11,08 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille cinq cent soixante-neuf pieds carrés (1 569,00 pi^2).

La limite sud-est de la partie de lot présentement décrite est située à une distance de trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre-vingts centièmes (399,80 pi) de la ligne de division entre les lots 236 et 237, distance mesurée le long de la limite nord du boulevard des Prairies.

b) Partie du lot 237

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le lot 237-202 (rue) appartenant à Léo Moquin, Roger Moquin et Yves Moquin, vers le sud-est par une autre partie du lot 237 appartenant à Roger Moquin, vers le sud par le boulevard des Prairies, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 237 appartenant à dame Laurette Ste-Marie.

Mesurant soixante-trois pieds et cinquante-quatre centièmes (63,54 pi) dans ses lignes nord et sud, onze pieds et

onze centièmes (11,11 pi) dans sa ligne sud-est, onze pieds et douze centièmes (11,12 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie six cent soixante-sept pieds carrés (667,00 pi²).

Partie du lot 237

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une autre partie du lot 237 appartenant à Roger Moquin, vers le sud-est par une autre partie du lot 237 appartenant à Léo Moquin, Roger Moquin et Yves Moquin, vers le sud par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 237 appartenant à Léo Moquin, Roger Moquin et Yves Moquin.

Mesurant quatre-vingt-quinze pieds et trente centièmes (95,30 pi) dans sa ligne nord, onze pieds et huit centièmes (11,08 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-quinze pieds et trente et un centièmes (95,31 pi) dans sa ligne sud, onze pieds et onze centièmes dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie neuf cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (998,00 pi²).

La limite nord-ouest de la partie de lot présentement décrite est située à une distance de cent cinquante-huit pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (158,85 pi) de la ligne de division entre les lots 239 et 237, distance mesurée le long de la limite nord du boulevard des Prairies.

Partie du lot 237

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une autre partie du lot 237 appartenant à dame Laurette Ste-Marie, vers le sud-est par une autre partie du lot 237 appartenant à Léo Moquin, Roger Moquin et Yves Moquin, vers le sud par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une partie du lot 239 appartenant à Stein Anstalt.

Mesurant quatre-vingt-quinze pieds et trente centièmes (95,30 pi) dans sa ligne nord, onze pieds et douze centièmes (11,12 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-quinze pieds et trente et un centièmes (95,31 pi) dans sa ligne sud, onze pieds et quinze centièmes (11,15 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille deux pieds carrés (1 002,00 pi²).

a) Partie du lot 239

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le lot 239-58 appartenant à Léon Gravel et par une autre partie du lot 239 appartenant à Stein Anstalt, vers le sud-est par une partie du lot 237 appartenant à dame Laurette Ste-Marie, vers le sud par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 239 (boulevard Taschereau).

Mesurant deux cent quatre-vingt-seize pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (296,98 pi) dans sa ligne nord, onze pieds et quinze centièmes (11,15 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent quatre-vingt-seize pieds et quatre-vingt-treize centièmes (296,93 pi) dans sa ligne sud, onze pieds et vingt et un centièmes (11,21 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie trois mille cent trente-huit pieds carrés (3 138,00 pi²).

b) Partie du lot 246

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une partie du lot 247 appartenant à Alexis Moquin, vers le sud par une autre partie du lot 246 appartenant à Stein Anstalt, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 246 (boulevard Taschereau).

Mesurant deux cent soixante-dix-sept pieds et quarante et un centièmes (277,41 pi) dans sa ligne nord, onze pieds et soixante-dix centièmes (11,70 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent soixante-dix-sept pieds et trente-six centièmes (277,36 pi) dans sa ligne sud, onze pieds et soixante-deux centièmes (11,62 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie trois mille soixante pieds carrés (3 060,00 pi²).

Partie du lot 247

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par deux autres parties du lot 247 appartenant à Adrien Moquin et Cassidy Ltée, vers le sud par une autre partie du lot 247 appartenant à Alexis Moquin, vers le nord-ouest par une partie du lot 246 appartenant à Stein Anstalt.

Mesurant quatre-vingt-quinze pieds et dix-sept centièmes (95,17 pi) dans sa ligne nord, onze pieds et soixante-treize centièmes (11,73 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-quinze pieds et seize centièmes (95,16 pi) dans sa ligne sud, onze pieds et soixante-dix centièmes (11,70 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille cinquante-quatre pieds carrés (1 054,0 pi²).

Partie du lot 247

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par le lot 247-13 (rue) appartenant à la ville de Brossard, vers le sud par une autre partie du lot 247 appartenant à Cassidy Ltée, une partie du lot 247-2 appartenant à Ronald Ducharme, une autre partie du lot 247 appartenant à Mlle Yolande Mainville, une partie du lot 247-3 appartenant à André Leith, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 247 appartenant à Alexis Moquin.

Mesurant trois cent sept pieds et soixante-deux centièmes (307,62 pi) dans sa ligne nord, onze pieds et treize centièmes (11,13 pi) dans sa ligne sud-est, trois cent sept pieds et cinquante-sept centièmes dans sa ligne sud, onze pieds et cinq dixièmes (11,5 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie trois mille cent douze pieds carrés (3 112,00 pi²).

Partie du lot 247

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une autre partie du lot 247 appartenant à Adrien Moquin vers le sud-est par une partie du lot 247-2 appartenant à Ronald Ducharme, vers le sud par une autre partie du lot 247 appartenant à Cassidy Ltée, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 247 appartenant à Alexis Moquin.

Mesurant soixante-dix-neuf pieds et dix-sept centièmes (79,17 pi) dans sa ligne nord, un pied et cinquante-trois centièmes (1,53 pi) dans sa ligne sud-est, soixante-dix-huit pieds et soixante-douze centièmes (78,72 pi) dans sa ligne sud, vingt-trois centièmes de pied (0,23 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie soixante-neuf pieds carrés (69,00 pi²).

La limite nord de la partie de lot présentement décrite est située dans le prolongement vers l'ouest de la limite nord du lot 247-2.

Partie du lot 247-2

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une partie du lot 247 appartenant à Adrien Moquin, vers le sud-est par une partie du lot 247 appartenant à Mlle Yolande Mainville, vers le sud par une autre partie du lot 247-2 appartenant à Ronald Ducharme, vers le nord-ouest par une partie du lot 247 appartenant à Cassidy Ltée.

Mesurant soixante-dix-sept pieds et un dixième (77,1 pi) dans sa ligne nord, un pied et vingt-quatre centièmes (1,24 pi) dans sa ligne sud-est, soixante-dix-sept pieds et deux dixièmes (77,2 pi) dans sa ligne sud, un pied et cinquante-trois centièmes (1,53 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie cent sept pieds carrés (107,00 pi²).

Partie du lot 247

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une autre partie du lot 247 appartenant à Adrien Moquin, vers le sud-est par une partie du lot 247-3 appartenant à André Leith, vers le sud par une autre partie du lot 247 appartenant à Mlle Yolande Mainville, vers le nord-ouest par une partie du lot 247-2.

Mesurant soixante-dix-sept pieds et un dixième de pied (77,1 pi) dans sa ligne nord, quatre-vingt-quinze centièmes de pied (0,95 pi) dans sa ligne sud-est, soixante-dix-sept pieds et deux dixièmes (77,2 pi) dans sa ligne sud, un pied et vingt-quatre centièmes (1,24 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie quatre-vingt-quatre pieds carrés (84,00 pi²).

La limite nord de la partie de lot présentement décrite est située dans le prolongement vers l'est de la limite nord du lot 247-2.

Partie du lot 247-3

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par une partie du lot 247 appartenant à Adrien Moquin, vers le sud-est par le lot 247-13 (rue), vers le sud par une autre partie du lot 247-3 appartenant à André Leith, vers le nord-ouest par une partie du lot 247 appartenant à Mlle Yolande Mainville.

Mesurant soixante-quatorze pieds et deux dixièmes (74,2 pi) dans sa ligne nord, soixante-sept centièmes de pied (0,67 pi) dans sa ligne sud-est, soixante-quatorze pieds et vingt-deux centièmes (74,22 pi) dans sa ligne sud, quatre-vingt-quinze centièmes de pied (0,95 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie soixante pieds carrés (60,00 pi²).

a) Partie du lot 250

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une autre partie du lot 250 appartenant à W. Dieter Zander, vers le sud par une autre partie du lot 250 appartenant à Joseph-Émile Brossard, vers le nord-ouest par une partie du lot 249 appartenant à Aster Corporation.

Mesurant cent trente-deux pieds et trente et un centièmes (132,31 pi) dans ses lignes nord et sud, douze pieds et quatorze centièmes (12,14 pi) dans sa ligne sud-est, douze pieds et neuf centièmes (12,09 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille cinq cent quinze pieds carrés (1 515,00 pi²).

b) Partie du lot 251

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une partie du lot 252 appartenant à Aster Corporation, vers le sud par une autre partie du lot 251 appartenant à Moïse Lavoie, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 251 appartenant à W. Dieter Zander.

Mesurant soixante-quatre pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (64,98 pi) le long d'une courbe de mille six cent quatre-vingt-seize pieds et deux centièmes (1 696,02 pi) de rayon vers le nord, onze pieds et soixante-treize centièmes (11,73 pi) dans sa ligne sud-est, soixante-cinq pieds (65,0 pi) le long d'une courbe de mille six cent quatre-vingt-quatre pieds et cinquante-deux centièmes (1 684,52 pi) de rayon vers le sud, onze pieds et quatre-vingt-trois centièmes (11,83 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie sept cent quarante-sept pieds carrés (747,00 pi²).

a) Partie du lot 250

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le

sud-est par une partie du lot 251 appartenant à W. Dieter Zander (ci-après décrite), vers le sud par une autre partie du lot 250 appartenant à W. Dieter Zander, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 250 appartenant à Joseph-Émile Brossard.

Mesurant cent deux pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (102,84 pi) dans sa ligne nord, douze pieds et quinze centièmes (12,15 pi) dans sa ligne sud-est, cent deux pieds et quatre-vingt-sept centièmes (102,87 pi) dans sa ligne sud, douze pieds et quatorze centièmes (12,14 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille deux cent cinquante pieds carrés (1 250,00 pi²).

b) Partie du lot 251

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une autre partie du lot 251 appartenant à Joseph-Émile Brossard, vers le sud par une autre partie du lot 251 appartenant à W. Dieter Zander, vers le nord-ouest par une partie du lot 250 appartenant à W. Dieter Zander (ci-haut décrite).

Mesurant trente-six pieds et trente-neuf centièmes (36,39 pi) dans une ligne nord, cent cinquante-cinq pieds et sept centièmes (155,07 pi) le long d'une courbe de mille six cent quatre-vingt-seize pieds et deux centièmes (1 696,02 pi) de rayon dans une autre ligne nord, onze pieds et quatre-vingt-trois centièmes (11,83 pi) dans sa ligne sud-est, cent cinquante et un pieds et vingt-sept centièmes (151,27 pi) le long d'une courbe de mille six cent quatre-vingt-quatre pieds et cinquante-deux centièmes (1 684,52 pi) dans une ligne sud, quarante pieds et trente-trois centièmes (44,33 pi) dans une autre ligne sud, douze pieds et quinze centièmes (12,15 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie deux mille deux cent deux pieds carrés (2 202,00 pi²).

a) Partie du lot 254

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une partie du lot 255 appartenant à Branko Misic, Steve Alexic et Fred K. Roman (ci-après décrite), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 254 appartenant à Branko Misic, Steve Alexic et Fred K. Roman, vers le nord-ouest par une partie du lot 253 appartenant à Aster Corporation.

Mesurant cent quarante-six pieds et soixante-deux centièmes (146,62 pi) dans sa ligne nord-est, onze pieds et cinq centièmes (11,05 pi) dans sa ligne sud-est, cent quarante-six pieds et soixante-trois centièmes (146,63 pi) dans sa ligne sud-ouest, onze pieds et treize centièmes (11,13 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille six cent vingt-cinq pieds carrés (1 625,00 pi²).

b) Partie du lot 255

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une autre partie du lot 255 appartenant à la ville de Brossard, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 255 appartenant à Branko Misic, Steve Alexic et Fred K. Roman, vers le nord-ouest par une partie du lot 254 (ci-haut décrite).

Mesurant cent vingt-cinq pieds et douze centièmes (125,12 pi) dans sa ligne nord-est, dix pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (10,99 pi) dans sa ligne sud-est, cent vingt-cinq pieds et dix centièmes (125,10 pi) dans sa ligne sud-ouest, onze pieds et cinq centièmes (11,05 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie mille trois cent soixante-dix-huit pieds carrés (1 378,00 pi²).

a) Partie du lot 256

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une partie du lot 257 appartenant à Michel Racine (ci-après décrite), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 256 appartenant à Michel Racine, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 256 appartenant à la ville de Brossard.

Mesurant vingt-neuf pieds et vingt-deux centièmes (29,22 pi) dans sa ligne nord-est, dix pieds et neuf dixièmes (10,9 pi) dans sa ligne sud-est, vingt-neuf pieds et deux dixièmes (29,2 pi) dans sa ligne sud-ouest, dix pieds et quatre-vingt-onze centièmes (10,91 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie trois cent dix-huit pieds carrés (318,00 pi²).

b) Partie du lot 257

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une autre partie du lot 257 appartenant à Henriette McCaughan, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 254 appartenant à Michel Racine, vers le nord-ouest par une partie du lot 256 (ci-haut décrite).

Mesurant trente pieds et huit dixièmes (30,8 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, dix pieds et quatre-vingt-huit centièmes (10,88 pi) dans sa ligne sud-est, dix pieds et neuf dixièmes (10,9 pi) dans sa ligne nord-ouest (ci-haut décrite).

Contenant en superficie trois cent trente-six pieds carrés (336,00 pi²).

Partie du lot 257

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une partie du lot 258 appartenant à la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 257 appar-

tenant à Henriette McCaughan, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 257 appartenant à Michel Racine.

Mesurant soixante pieds et un dixième (60,1 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, dix pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (10,85 pi) dans sa ligne sud-est, dix pieds et quatre-vingt-huit centièmes (10,88 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie six cent cinquante-deux pieds carrés (652,00 pi²).

a) Partie du lot 260

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une partie du lot 261 appartenant à Léon Gravel (ci-après décrite), vers le sud-ouest par d'autres parties du lot 260 appartenant à Roland Bosse, Hervé Leclerc et Léon Gravel, vers le nord-ouest par une partie du lot 259 appartenant à la Compagnie de Chemins de Fer Nationaux du Canada.

Mesurant cent soixante et un pieds et neuf dixièmes (161,9 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, dix pieds et quatre-vingt-un centièmes (10,81 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Contenant en superficie mille sept cent quarante-neuf pieds carrés (1 749,00 pi²).

b) Partie du lot 261

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est par le boulevard des Prairies, sans désignation cadastrale, vers le sud-est par une partie du lot 262 appartenant à la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 261 appartenant à Léon Gravel, vers le nord-ouest par une partie du lot 260 appartenant à Léon Gravel (ci-haut décrite).

Mesurant cent un pieds et treize centièmes (101,13 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, dix pieds et quatre-vingt-un centièmes (10,81 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Contenant en superficie mille quatre-vingt-douze pieds carrés (1 092,00 pi²).

Toutes les dimensions dans les présentes descriptions techniques sont de mesures anglaises.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Gérard Bégis, arpenteur-géomètre, daté le 25 novembre 1980 et portant le numéro 3-7632-D-1, (Minute 1581).

Je, soussignée, greffier de la ville de Brossard, atteste que les formalités prévues aux paragraphes *1*) et *2*) de l'article no 422 précité ont été accomplies.

Cet avis public est publié pour la première fois conformément audit article no 422 de la Loi sur les cités et villes.

Brossard, le 5 février 1981.

Le greffier,

11394-8-2-o MARIE PAULE DAOUST.

Succession Claude Thibodeau

Avis public est, par les présentes, donné, conformément aux prescriptions de l'article 676 du Code civil de la province de Québec, que Claude Thibodeau est décédé le 22 octobre 1980, alors qu'il était domicilié au numéro 668 de la rue Barkoff, en la ville du Cap-de-la-Madeleine. Il est mort sans laisser de testament. Ses héritiers légaux étant les personnes suivantes: Michel Thibodeau, âgé de 22 ans, technicien, demeurant au 606 de la rue Thibeau, en la ville de Cap-de-la-Madeleine; Hélène Thibodeau, âgée de 18 ans, étudiante, demeurant au 829 de la rue Guilbert, appartement 4, en la ville de Cap-de-la-Madeleine; Chantal Thibodeau, âgée de 12 ans, étudiante, demeurant au 829 de la rue Guilbert, appartement 4, en la ville de Cap-de-la-Madeleine; étant les seuls enfants au premier degré du défunt et nul ne venant par représentation.

Ce sont là les seuls héritiers légaux du défunt. La succession a été acceptée sous bénéfice d'inventaire le 26 janvier 1981, minute numéro 2763, du notaire Normand Houde, suivant acte reçu en la ville de Cap-de-la-Madeleine, enregistré à Champlain, le 28 janvier 1981, sous le numéro 283796, et un inventaire de ces mêmes biens a été fait sous le numéro 2764 des minutes du notaire Normand Houde, le 26 janvier 1981, suivant acte reçu en la ville du Cap-de-la-Madeleine. L'adresse du notaire est comme suit 493, rue Rochefort, Cap-de-la-Madeleine.

Cap-de-la-Madeleine, le 29 janvier 1981.

Le procureur,

11370-o NORMAND HOUDE, *notaire.*

Ville de Trois-Rivières-Ouest

Avis public est, par les présentes, donné que, conformément à une résolution adoptée par le Conseil municipal lors d'une séance régulière tenue le 20e jour du mois d'octobre 1980, la ville de Trois-Rivières-Ouest a l'intention de se prévaloir de l'article 430 de la Loi sur les cités et villes, qui se lit comme suit:

430. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chapitre 320);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R. 1964, chapitre 193, article 430).

L'objet des procédures est que la municipalité devienne propriétaire de la rue Place-Alexandre.

Il s'agit des lots suivants:

— 46-29, borné vers le nord-est par les lots 46-1 à 46-6, 46-13 à 46-21 et P.-46, vers le sud-est, par P.-46 (rue) et vers le sud-ouest par le lot 378 (rue);

— 47-6, borné vers le nord-est par le lot 378 (rue), vers le sud par P.-47, vers le sud-ouest par le lot 50-2 (rue) et vers le nord-ouest par le lot 378 (rue);

— 50-2, borné vers le nord-est par le lot 47-6 (rue), vers le sud-est par P.-50, vers le sud-ouest par le lot 52-3 (rue) et vers le nord-ouest par le lot 378 (rue);

— 52-3, borné vers le nord par le lot 379 (rue), vers le nord-est par le lot 50-2 (rue), vers le sud par P.-52 et vers le sud-ouest par le lot 53-2 (rue);

— 53-2, borné vers le nord par le lot 379 (rue), vers le nord-est par le lot 52-3 (rue), vers le sud par P.-53 et vers le sud-ouest par le lot 54-1 (rue);

— 54-1, borné vers le nord par le lot 379 (rue), vers le nord-est par le lot 53-2 (rue), vers le sud par P.-54 et vers le sud-ouest par le lot 55-1 (rue);

— 55-1, borné vers le nord par le lot 379 (rue), vers le nord-est par le lot 54-1 (rue), vers le sud par P.-55 et vers le sud-ouest par le lot 56-1 (rue);

— 56-1, borné vers le nord par le lot 380 (rue), vers le nord-est par le lot 55-1 (rue), vers le sud par P.-56 et vers le sud-ouest par le lot 57-1 (rue);

— 57-1, borné vers le nord par le lot 380 (rue), vers le nord-est par le lot 56-1 (rue), vers le sud par P.-57 et vers le sud-ouest par le lot 58-1 (rue);

— 58-1, borné vers le nord par le lot 380 (rue), vers le nord-est par le lot 57-1 (rue), vers le sud par P.-58, vers le sud-est par P.-58 et vers le sud-ouest par le lot 59-6 (rue);

— 59-6, borné vers le nord par le lot 380 (rue), vers le nord-est par le lot 58-1 (rue), vers l'est par P.-59, vers le nord-est par P.-59, vers le nord par P.-59, vers le sud par la route 138 (sans désignation cadastrale), vers l'ouest par P.-59, vers le sud-ouest par P.-59 et vers l'ouest par P.-59; du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières.

Les formalités prescrites aux paragraphes 1 et 2 de l'article 430 de la Loi sur les cités et villes, ont été accomplies.

Trois-Rivières-Ouest, le 5 février 1981.

Le greffier de la ville,
9665-46-2-o CLAUDE TOUZIN, O.M.A.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Joseph Alfred Joffre Berthelet

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Alfred Joffre Berthelet, magasinier, domicilié et résidant au 3605, rue Coderre, ville de Saint-Hubert, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Alfred Joffre Bartlett, ladite demande affectera son épouse Marie Rose Yvette Émard, domiciliée et résidant à la même adresse.

Montréal, le 19 janvier 1981.

Le procureur du requérant,
11389-8-2-o GARY W. PITTS.

Lise Clément

Avis est donné que Lise Clément, professeur, résidant au 680, 4e Rang, Saint-Étienne-des-Grès, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Élise Clément.

Louiseville, le 23 janvier 1981.

Le procureur de la requérante,
11390-8-2-o CHARLES BÉLAND, *notaire*.

Marie Yvonnette D'Auteuil

Prenez avis que Marie Yvonnette D'Auteuil, domiciliée au 1850, Fontaine, Chomedey, Laval, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Yvonne D'Auteuil.

Laval, le 17 janvier 1981.

La requérante,
11282-7-2-o MARIE YVONNETTE D'AUTEUIL.

Dawid Goldbaum

Avis est donné que Dawid Goldbaum, étudiant, résidant et domicilié au 951, chemin Rockland, Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de David Gold.

Montréal, le 2 décembre 1980.

Les procureurs du requérant,
CHAIT, STERNTHAL,
11350-8-2-o KATZNELSON ET MICHELIN.

Samuel Seth Greenbaum

Avis est, par les présentes, donné que Samuel Seth Greenbaum, étudiant, de la ville de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, résidant et domicilié au 6846, rue Kildare, s'adressera au ministre de la Justice, afin de changer son nom en celui de Steve Shimon Greenbaum.

Montréal, le 20 janvier 1981.

Le procureur du requérant,
11368-8-2-o ISIDORE GREENBAUM, *avocat*.

Robert Paradis

Avis est donné que Robert Paradis, vendeur, domicilié au 2198, rue Armel, en la cité de LaSalle, QC, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Robert Trudeau.

Il n'y a aucune autre personne que le requérant dont le nom peut-être changé à la suite de sa requête.

Verdun, le 20 janvier 1981.

Le procureur du requérant,
11363-8-2-o CLÉMENT LAMARRE, *notaire*.

Maria Claire Schwende

Prenez avis que Maria Claire Schwende née, le 27 décembre 1960, à Montréal, célibataire et majeure, résidant et domiciliée au 731 A, rue Raymond, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Kristina Maria Claire Schwende.

Montréal, le 12 janvier 1981.

Le procureur de la requérante,
11239-7-2-o NORMAN S. KESSNER.

Joseph Aubin Valois

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Aubin Valois, domicilié et résidant au 724, route 138, Neuville, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Denis Béland.

Québec, le 19 décembre 1980.

Les procureurs du requérant,
11364-8-2-o CÔTÉ, MOREAU & DEMERS.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-049786-804

RÉAL POITRAS, demandeur, contre LOUISE MARQUIS, défenderesse.

Par ordre de la Cour

La défenderesse, Louise Marquis, est, par les présentes, avisée et requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de cette publication. Une copie du bref et déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale à son intention.

Montréal, le 30 janvier 1981.

Le protonotaire,
11359-o RONALD CHASSÉ.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

BEMAR SALES CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que «BEMAR SALES CORPORATION», corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 janvier 1981.

Les procureurs de la compagnie,
CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS, BRONSTEIN,
11351-o LITVACK, ECHENBERG & LIPPER.

LE CENTRE DE GESTION INFORMATIQUE LAURENTIEN INC.

Prenez avis que la compagnie «LE CENTRE DE GESTION INFORMATIQUE LAURENTIEN INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 décembre 1980.

Le secrétaire de la compagnie,
11352-o ROSAIRE CLÉMENT.

DOMAINE WILFRID LABBÉ LTÉE

Prenez avis que la compagnie «DOMAINE WILFRID LABBÉ LTÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 22 janvier 1981.

Les procureurs de la compagnie,
11365-o ROBICHAUD & ROBERGE.

ECLIPSE ELECTRICAL ALARM INC.

Avis est donné que «ECLIPSE ELECTRICAL ALARM INC.», corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 janvier 1981.

Le procureur de la compagnie,
11353-o LOUIS-PH. GUAY, C.R., *avocat*.

LES GROSSISTES S.W.I. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES GROSSISTES S.W.I. INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 décembre 1980.

Le secrétaire,
11354-o SAM RAPPAPORT.

MONTAGNE REALTIES LTD.

Prenez avis que la compagnie «MONTAGNE REALTIES LTD.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 décembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
11366-o ASTER & ASTER.

PUBLICATIONS MONTMORENCY LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie «PUBLICATIONS MONTMORENCY LIMITÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 16 janvier 1981.

Le président,
11391-o ROLAND VEILLEUX.

SÉRIGRAPHIE C.M.P. INC.

Avis est donné que la compagnie «SÉRIGRAPHIE C.M.P. INC.» dont le siège social est situé à Sainte-Julie, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 janvier 1981.

Les procureurs de la compagnie,
UNTERBERG, BOYER, JOLY,
11355-o LABELLE & ASSOCIÉS.

Compagnies minières — Loi sur les

EXPLORATIONS ST-FABIEN INC.
(Libre de responsabilité personnelle)
ST-FABIEN EXPLORATIONS INC.
(No Personal Liability)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières et de la première partie de la Loi sur les compagnies, il a été accordé par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières des lettres patentes supplémentaires en date du 24 octobre 1980, à la compagnie «ST-FABIEN COPPER MINES LIMITED (No Personal Liability)» et changeant sa dénomination sociale en celle de «EXPLORATIONS ST-FABIEN INC. (Libre de responsabilité personnelle) — ST-FABIEN EXPLORATIONS INC. (No Personal Liability)» et modifiant certaines dispositions de ses lettres patentes.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

11344-o 1249-2179

Demande(s) à la Législature

C. T. C. U. Q.

Avis est, par les présentes, donné que la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec créée par la Loi de la Communauté urbaine de Québec (1969, chapitre 83), s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec pour faire reconnaître, déclarer et valider son droit de propriété des lots 2341-C-225, 2341-C-226, 2341-B-42, 2341-B-43, 2341-B-30 et 2341-B-31 du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sauveur, cité de Québec.

Québec, le 12 février 1981.

Les procureurs de la C.T.C.U.Q.,
BHÉRER, BERNIER, CÔTÉ,
OUELLET, HOULE, CANTIN,
11396-8-4-o POLIQUIN & LEBOEUF.

La Corporation de l'Hôpital d'Argenteuil

Avis public est donné, par les présentes, par les procureurs soussignés, que La Corporation de l'Hôpital d'Argenteuil s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la présente session, ou lors d'une prochaine session, pour demander l'adoption d'un projet de loi visant à modifier la Loi constituant en corporation l'Hôpital d'Argenteuil pour permettre à celle-ci d'établir et d'administrer au centre d'accueil tel que défini par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5), en plus des autres pouvoirs que la corporation possède déjà.

Lachute, le 16 janvier 1981.

Les procureurs,
JASMIN, RIVEST, CASTIGLIO,
11051-5-4-o CASTIGLIO & LEBEL.

Paroisse de Saint-Augustin

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Raymond Laplante, en sa qualité de curé de la paroisse de Saint-Augustin, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, pour demander l'adoption d'un projet de loi privé, afin d'annuler la prohibition d'aliéner qui affecte les lots 447 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Augustin et ses subdivisions, de même que la subdivision no 67 du lot originaire no 537 du même cadastre, dans le but de transférer ces immeubles à la Fabrique de la paroisse de Saint-Augustin.

Sainte-Foy, le 28 janvier 1981.

Les procureurs du requérant,
TREMBLAY, MORISSET,
11223-6-4-o BOIS ET MIGNAULT.

Ville de Pointe-aux-Trembles

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Pointe-aux-Trembles, comté de Lafontaine, qui a déposé au Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec une demande dans le but de faire modifier sa charte, à la présente ou prochaine session, a décidé d'ajouter un article à sa demande initiale, laquelle est complétée par l'addition de l'article suivant audit projet de loi:

Article 13

Le Conseil de la ville peut imposer et prélever annuellement une surtaxe sur toute catégorie ou classe de personne exerçant une activité économique en matière d'industrie faisant le raffinage des produits pétroliers et qui modifie la qualité de l'air et/ou de l'eau, ou rejette des contaminants dans l'air et/ou dans l'eau, affectant ainsi l'environnement écologique de la municipalité.

Le présent article s'applique aux industries inscrites au rôle de la valeur locative, situées en dehors des limites territoriales de la ville, à condition qu'elles soient situées à une distance de 3 500 mètres ou moins, prise à vol d'oiseau à partir de la frontière la plus rapprochée de la ville.

Cette taxe, dont le taux ne peut excéder 10% de la

valeur locative, est imposée d'après le rôle d'évaluation en vigueur sur les immeubles où s'exerce l'activité industrielle de raffinage des produits pétroliers.

Pointe-aux-Trembles, le 21 janvier 1981.

Le greffier,
11202-6-4-o GUY VANIER.

Ville de Trois-Rivières

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Trois-Rivières s'adressera à l'Assemblée nationale, à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi spéciale relativement à ce qui suit:

a) Pour exploiter une piste de courses «de chevaux»;

b) Pour acquérir des immeubles pour fins de réserve foncière ou d'habitation, ainsi que tout immeuble désuet ou dont l'occupation est nocive;

c) Pour décréter qu'un propriétaire de véhicule déplacé ou remorqué sur l'ordre d'un constable, ne pourra le recouvrer sans avoir payé tous les frais au taux courant;

d) Pour remplacer les alinéas 4 et 5 du paragraphe 20 de l'article 412 (L.R.Q., chapitre C-19) de façon que le maximum de la peine payable à titre d'amende et frais soit porté à 25,00 $ pour infraction au stationnement, et 300,00 $ pour infraction à la circulation.

La peine prévue au Code de la route pour infraction équivalente en substance ne sera pas excédée;

e) Pour empêcher un contrevenant aux règlements de circulation d'invoquer qu'il n'a pas reçu d'avis sommaire ou de billet d'assignation;

f) Pour permettre au constable d'agir de la même façon, qu'il s'agisse d'une infraction au Code de la route (L.R.Q., chapitre C-24) ou d'un cas de violation d'un règlement municipal;

g) Pour créer un fonds spécial devant servir à l'aménagement d'endroits pour le stationnement hors rue de véhicules;

h) Pour valider la signature du greffier et de l'assistant-greffier de la Cour municipale, si leurs noms sont estampés, lithographiés ou imprimés;

i) Pour détruire, après cinq (5) ans, certains dossiers de la Cour municipale.

Trois-Rivières, le 30 janvier 1981.

Le procureur de la pétionnaire,
11296-7-4-o JEAN MÉTHOT, C.R.

Trust Hellénique Canadien

Avis est, par les présentes, donné que «Trust Hellénique Canadien» déposera aussitôt que possible devant l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi ayant pour effet de lui permettre de se transformer en compagnie fiduciaire régie par la Loi sur les compagnies fiduciaires (S.R.C. 1970, chapitre 272).

Montréal, le 30 janvier 1981.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
11360-8-4-o MERCIER & ROBB.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Jules Boivin Inc.

Avis est donné que la compagnie«Jules Boivin Inc», constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 2 décembre 1959, avec siège social à Chicoutimi, a été dissoute le 12 novembre 1980, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
11344-o 1299-7011

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

COMPAGNIE D'ESTACADES DES RIVIÈRES COULONGE & CROW LTÉE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé le Règlement numéro 25 de «THE COULONGE AND CROW RIVER BOOM COMPANY, LIMITED» constituée par la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., chapitre P-16), changeant son nom en celui de «COMPAGNIE D'ESTACADES DES RIVIÈRES COULONGE & CROW LTÉE», et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
11344-o 1546-2138

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DES CHUTES

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 64 et 74 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5), telle que modifiée par les articles 8 et 15 de la Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives (1978, chapitre 72), il a accordé des lettres patentes en date du 20 janvier 1981 instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DES CHUTES».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: Centre local de services communautaires».

Le siège social de l'établissement est à Mistassini, district judiciaire de Roberval.

Le ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
PIERRE MARC JOHNSON.

11344-o 1842-4747

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BNE SCOTIA MORTGAGE CORPORATION

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 22e jour de janvier 1981, il a accordé un permis à la corporation «SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BNE — SCOTIA MORTGAGE CORPORATION», l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec, sous l'autorité de la Loi sur les sociétés de prêts et de placement (L.R.Q., chapitre S-30).

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle, est M. Yves Pratte, de Montréal.

Le bureau principal de la corporation dans la province de Québec, sera au 630, boulevard Dorchester ouest, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

11311-7-4-o 1842-4028

Soumissions — Demandes de

Paroisse de Bellefeuille
(Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Bellefeuille» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de de 149 000 $ d'obligations de la paroisse de Bellefeuille datées du 6 avril 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieure à 13¾% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 9 mars 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 avril 1981.

Tableau d'amortissement — 149 000 $

Année	Capital
6 avril 1982	4 000 $
6 avril 1983	4 000
6 avril 1984	4 000
6 avril 1985	4 000
6 avril 1986	5 000
6 avril 1987	4 000
6 avril 1987	61 000 (à renouveler)
6 avril 1991	63 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Bellefeuille s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 avril 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 266(270) — 10 300 $; 267 — 84 700 $ renouvellements d'emprunt; 329 — 49 000 $ pavage; 345-1980 — 5 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 9 mars 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 10 mars 1981, à 20 h, au centre communautaire, 997, rue de l'Église, paroisse de Bellefeuille, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Bellefeuille, comté de Terrebonne, le 12 février 1981.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME CLAUDETTE PION.

Bureau municipal
999, rue de l'Église
paroisse de Bellefeuille
comté de Terrebonne, QC, J0R 1A0
téléphone: 436-7447, code 514 11397-o

Corporation Intermunicipale de Transport des Forges

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Wilson O'Shaughnessy, secrétaire, à l'hôtel de ville, 1325, place de l'Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, QC, jusqu'à 14 h 30, le mardi 10 mars 1981, pour l'achat de 2 618 000 $ d'obligations de la corporation Intermunicipale de Transport des Forges datées du 6 avril 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13 3/4% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 avril 1981.

Tableau d'amortissement — 2 618 000 $

Année	Capital
6 avril 1982	136 000 $
6 avril 1983	154 000
6 avril 1984	176 000
6 avril 1985	200 000
6 avril 1986	229 000
6 avril 1987	261 000
6 avril 1988	297 000
6 avril 1989	339 000
6 avril 1990	386 000
6 avril 1991	440 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation Intermunicipale de Transport des Forges s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 avril 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 2(1980)(2-A(1980) — 1 595 000 $ achat d'autobus, un terrain, acq. des actifs des cies d'autobus; 3(1980) — 1 023 000 $ achat de 7 autobus neufs.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 14 h 30, le mardi 10 mars 1981 à l'hôtel de ville, 1325, place de l'Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Corporation Intermunicipale de Transport des Forges, le 9 février 1981.

Le secrétaire,
WILSON O'SHAUGHNESSY.

Hôtel de ville
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
Trois-Rivières, QC, G9A 5H3
téléphone: 374-3521, code 819
ou 373-4533, code 819
(monsieur Gélinas) 11371-o

Municipalité du Lac-Saint-Charles
(Québec)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions

pour obligations de la municipalité du Lac-Saint-Charles» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 581 000 $ d'obligations de la municipalité du Lac-Saint-Charles datées du 1er avril 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13¾% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 9 mars 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er avril 1981.

Tableau d'amortissement — 581 000 $

Année	Capital
1er avril 1982	7 000 $
1er avril 1983	8 000
1er avril 1984	9 000
1er avril 1985	10 000
1er avril 1986	11 000
1er avril 1987	13 000
1er avril 1987	228 000 (à renouveler)
1er avril 1991	295 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité du Lac-Saint-Charles s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er avril 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 56 — 481 000 $ renouvellement d'emprunt; 80-165 — 63 000 $; 80-176 — 37 000 $ pavage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 h, le lundi 9 mars 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 9 mars 1981 à 19 h 30, à la salle du Conseil, 530, rue Delage ouest, Lac-Saint-Charles, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité du Lac-Saint-Charles, comté de Québec, le 11 février 1981.

Le secrétaire-trésorier,
RAYMOND BRASSARD.

Hôtel de ville
529, rue Hôtel-de-Ville
municipalité du Lac-Saint-Charles
comté de Québec, QC, G0A 2H0
téléphone: 849-2811, code 418 11372-o

Ville de Lorraine
(Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Lorraine» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 210 000 $ d'obligations de la ville de Lorraine datées du 6 avril 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13¾% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 10 mars 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 avril 1981.

Tableau d'amortissement — 210 000 $

Année	Capital
6 avril 1982	3 000 $
6 avril 1983	4 000
6 avril 1984	6 000
6 avril 1985	6 000
6 avril 1986	7 000
6 avril 1987	8 000
6 avril 1988	8 000
6 avril 1989	9 000
6 avril 1990	10 000

Année	Capital
6 avril 1991	11 000 $
6 avril 1991	138 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lorraine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 avril 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: B-22 — 104 000 $; B-23 — 89 500 $; B-24 — 16 500 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 h, le mardi 10 mars 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 10 mars 1981 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, 100, Grande-Côte, ville de Lorraine, comté de Terrebonne, QC

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lorraine, comté de Terrebonne, le 9 février 1981.

Le secrétaire-trésorier,
ROGER LEPAGE.

Hôtel de ville
100, Grande-Côte
ville de Lorraine
comté de Terrebonne, QC, J6Z 1L9
téléphone: 621-8550, code 514 11373-o

Ville de Pincourt

(Vaudreuil-Soulanges)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Pincourt» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 782 000 $ d'obligations de la ville de Pincourt datées du 6 avril 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13¾% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 9 mars 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 avril 1981.

Tableau d'amortissement — 782 000 $

Année	Capital
6 avril 1982	43 000 $
6 avril 1983	46 000
6 avril 1984	50 000
6 avril 1985	55 000
6 avril 1986	58 000
6 avril 1987	61 000
6 avril 1987	208 000 (à renouveler)
6 avril 1991	79 000
6 avril 1991	182 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Pincourt s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 avril 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 196 — 23 000 $; 197 — 301 000 $ renouvellements d'emprunt; 71 — 274 000 $; 277 — 57 000 $; 279 — 23 000 $ renouvellements d'emprunt; 440 — 9 000 $ frais de refinancement; 442 — 95 000 $ aménagement de terrains de balles.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 9 mars 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 9 mars 1981, à 20 h, à l'hôtel de ville, 919, boulevard Duhamel, ville de Pincourt, comté de Vaudreuil-Soulanges, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Pincourt, comté de Vaudreuil-Soulanges, le 11 février 1981.

Le secrétaire-trésorier,
GUY A. PAQUETTE.

Hôtel de ville
919, boulevard Duhamel
ville de Pincourt
comté de Vaudreuil-Soulanges, QC, J7V 4G8
téléphone: 453-8981, code 514 11398-o

Village de Saint-Jean-de-Boischatel
(Montmorency)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Saint-Jean-de-Boischatel» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 258 000 $ d'obligations du village de Saint-Jean-de-Boischatel datées du 6 avril 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 13¾% pour les échéances de 1 an à 5 ans inclusivement, ni supérieur à 14% pour les échéances 6 ans et plus éloignées. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mercredi 11 mars 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 avril 1981.

Tableau d'amortissement — 258 000 $

Année	Capital
6 avril 1982	14 000 $
6 avril 1983	17 000
6 avril 1984	19 000
6 avril 1985	21 000
6 avril 1986	24 000
6 avril 1987	25 000 $
6 avril 1988	28 000
6 avril 1989	32 000
6 avril 1990	36 000
6 avril 1991	42 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Jean-de-Boischatel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 avril 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 210 — 8 000 $ confection rôle d'évaluation; 211 — 19 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 214(224) — 41 100 $ achat de terrain, const. garage municipal; 218 — 107 900 $ aqueduc, égouts, voirie; 219 — 3 500 $ aqueduc, égouts, voirie etc.; 234 — 16 000 $ égouts; 239 — 27 500 $ canalisation de ruisseaux; 262 — 35 000 $ égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mercredi 11 mars 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 11 mars 1981 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 9, côte de l'Église, Saint-Jean-de-Boischatel, comté de Montmorency, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Jean-de-Boischatel, comté de Montmorency, le 11 février 1981.

Le secrétaire-trésorier,
MICHEL LEFEBVRE.

Hôtel de ville
9, côte de l'Église
Saint-Jean-de-Boischatel
comté de Montmorency, QC, G0A 1H0
téléphone: 822-0721, code 418 11399-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA BEAUCE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 29 décembre 1980, il a autorisé le changement de nom de «LA FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE QUÉBEC-SUD», dont la constitution, sous le nom originaire de «LA FÉDÉRATION DE L'U.C.C. DE QUÉBEC SUD», a été autorisée le 29 juillet 1946, et dont le siège social est situé à Beauceville, en celui de «LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA BEAUCE», et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40).

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
PIERRE MARC JOHNSON.

11356-o 1341-1376

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada
Réclamations messageries

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets restant non réclamés pour une période de 3 mois à compter du 1er février 1981, et en mains aux bureaux de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (division des messageries), à divers endroits du réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Craddock, directeur de la vente (Lic. no 80-1, comté de Dufferin) Orangeville, un mille à l'ouest d'Orangeville, Ont. sur la route no 9 part lot 5 concession 2 part 2 Township of East Garafraxa, Ont. à 10 h, le 2 avril 1981, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 22 janvier 1981.

Le directeur des réclamations,
E. PONZI.

11222-6-6-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Drummond

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
No 405-05-000329-80

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur le crédit agricole, ayant sa principale place d'affaires pour la province de Québec à Sainte-Foy, au 2700, boulevard Laurier, demanderesse, contre RAYMOND FLEURY, résidant et domicilié au 7e Rang, Saint-Germain-de-Grantham, district de Drummond, défendeur, *et al*.

«Un certain morceau de terre, de figure irrégulière, situé dans la paroisse de Saint-Germain-de-Grantham, mesurant vingt-sept mètres et quarante-trois centièmes (27,43 m) équivalant à quatre-vingt-dix pieds (90 pi) en front au chemin public (chemin de la Station) sur une profondeur de soixante-dix-neuf mètres et quatre-vingt-deux centièmes (79,82 m), équivalant à deux cent soixante et un pieds et neuf dixièmes (261,9 pi), puis de là s'élargissant pour s'étendre en largeur sur toute la distance qu'il y a entre la ligne séparant les lots numéros cinq cent cinquante-neuf et cinq cent soixante et un (559 et 561) du cadastre ci-après mentionné et la partie dudit lot cinq cent cinquante-neuf (ptie 559) appartenant à la compagnie des chemins de Fer Nationaux (Canadien National). À partir de l'endroit où ledit morceau de terre s'élargit, celui-ci

s'étend ensuite en profondeur sur une distance d'environ quatre cent soixante-sept virgule soixante-dix-sept mètres (467,77 m), équivalant à huit arpents. Le côté sud-ouest dudit terrain mesure plus particulièrement une distance de cent treize virgule vingt mètres (113,20 m), équivalant à trois cent soixante et onze pieds et quatre dixièmes (371,4 pi).

Ledit morceau de terre est connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Grantham, comme étant une partie du lot numéro cinq cent cinquante-neuf (ptie 559), et est borné comme suit: au nord-est par le chemin public susdit, par le lot numéro cinq cent cinquante-neuf—un (559-1) dudit cadastre, appartenant à monsieur Benoit Laflamme et partie par une partie dudit lot cinq cent cinquante-neuf (ptie 559) appartenant au Canadien National, au sud-est par une partie dudit lot cinq cent cinquante-neuf (ptie 559) appartenant au Canadien National, au sud-ouest par une autre partie dudit lot cinq cent cinquante-neuf (ptie 559) appartenant à la corporation du village de Saint-Germain-de-Grantham, et au nord-ouest partie par le lot numéro cinq cent soixante et un (no 561) dudit cadastre appartenant à monsieur Henri Duhaime, partie par les lots cinq cent soixante et un—quatorze, cinq cent soixante et un—quinze, cinq cent soixante et un—seize et cinq cent soixante et un—dix-sept (nos 561-14, 561-15, 561-16 et 561-17) dudit cadastre, et partie par le lot numéro cinq cent cinquante-neuf—un (no 559-1) susdit.

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et tous les biens meubles fixés en permanence audit immeuble et nécessaires à l'exploitation de la ferme, notamment et non limitativement les vingt-sept (27) cages de mise-bas, les vingt-neuf (29) cages de gestation, une pompe à purin, un nettoyeur d'étable et deux (2) silos à moulée, tous de marque Houle; le tout étant immeubles par destination.

Sujet ledit morceau de terre à deux servitudes ou droit de passage existant en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd., aux termes des actes enregistrés à Drummondville, sous les numéros 54468 et 150626, permettant l'installation et l'entretien de lignes de transmission électrique, et à un bail de droits miniers existant en faveur de Shell Québec Ltée enregistré à Drummondville, sous le numéro 156837.»

La mise à prix est fixée à 23 315,20 $ dollars que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le JEUDI DEUXIÈME jour d'AVRIL 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 10 février 1981. 11395-o

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000339-80

FEDERAL TRUST COMPANY, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto, province d'Ontario et une place d'affaires au 1155, boulevard Dorchester ouest, S. 3112, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre DENI CLAIRMONT et DAME MARGOT BELTER CLAIRMONT, tous deux, résidant et domiciliés au lot 3, rang 2, rue Kawartha, Aylmer, district de Hull, partie défenderesse.

«Un certain emplacement appartenant à M. Denis Clairmont et faisant partie du lot numéro trois du Deuxième Rang (ptie 3, rg 2) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Eardley, connu également comme étant la subdivision non officielle dix-huit du lot originaire numéro trois (3-18 N.O.), décrit plus précisément dans les termes suivants: commençant à un point situé au coin sud-ouest de la propriété que Mlle Laurette Arvisais a achetée de M. De Wallace W. McKay aux termes d'un acte de vente conclu devant Wilfrid St-Amand, notaire, le 22 juillet 1968, dont copie a été dûment enregistrée à la division d'enregistrement de Gatineau sous le numéro 82630, ledit point longeant le côté nord-est d'une rue projetée de soixante-six pieds (66 pi) de largeur. À partir de ce point, s'étendant vers le nord-est sur une distance de trois cent trente pieds (330 pi) jusqu'à un point déterminé, puis vers le sud-est, sur une distance de cent trente pieds (130 pi); de là jusqu'à un point déterminé s'étendant vers le sud-ouest sur une distance de trois cent trente pieds (330 pi) jusqu'à un point situé le long du côté nord-est de la rue projetée; de là, tournant et s'étendant vers le nord nord-ouest sur une distance de cent trente pieds (130 pi) jusqu'au point de départ; le tout en mesures anglaises, et plus ou moins; et borné comme suit: au

nord-ouest, par la propriété de Mlle Laurette Arvisais ou de ses représentants; au sud-est, par la propriété de M. Jacques Gauvin ou de ses représentants; à l'est et au nord-est, par la subdivision non officielle 25 dudit lot originaire numéro 3, et à l'ouest au sud-ouest par la rue projetée.

Le tout selon un plan dressé par M. Jean-Paul Alary, arpenteur-géomètre, et annexé à un acte de vente en faveur de M. George Giffen, enregistré à la division d'enregistrement de Gatineau sous le numéro 51044. Avec droit de passage dans toutes les rues parcourant ladite subdivision et figurant audit plan.

Avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou non apparentes et tous les droits, circonstances et dépendances qui s'y rattachent. Avec tous les bâtiments y érigés.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quatorze mille soixante-douze dollars et cinquante-huit centins (14 072,58 $). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chapitre 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le SEIZIÈME jour d'AVRIL 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 3 février 1981. 11374-o

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018096-790

S. ALBERT CIE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre TONY KRAUS, domicilié et résidant à Bad Breisig, en Allemagne, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble situé en la ville de Montréal, province de Québec, au coin nord-ouest, de l'intersection de la rue Lambert et du boulevard Henri-Bourassa et composé des lots suivants, savoir:

a) le lot vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent deux (202-20) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet. Avec une bâtisse dessus construite aux numéros 1775 et 1779, boulevard Henri-Brouassa est, en ladite ville de Montréal, circonstances et dépendances. Cet immeuble comprend les immeubles par destination, c'est-à-dire, l'outillage, les accessoires et la machinerie ainsi que tous autres objets mobiliers y placés par l'emprunteur à perpétuelle demeure pour compléter l'exploitation de ladite bâtisse.»

La mise à prix est fixée à 181 778,62 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

b) «Le lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent deux (202-21) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet.»

La mise à prix est fixée à 2 475,37 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 5 février 1981. 11375-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500 05 007657 792

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, demanderesse, contre GAIL FLYNN-FARRELL, domiciliée et demeurant au 1087, rue Beauchamp, à Sainte-Adèle, district de Terrebonne, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Cet emplacement ayant front sur la Douxième (12e) Avenue, en la ville de Roxboro, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent vingt-sept (327-318) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par cent vingt-cinq pieds (125 pi) de profondeur, et ayant une superficie totale de neuf mille trois cent soixante-quinze pieds carrés (9 375 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins. Avec la maison y érigée portant le numéro civique 47 de ladite Douzième Avenue.»

La mise à prix est fixée à 19 083,75 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaire municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TRENTIÈME jour de MARS 1981, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 janvier 1981. 11376-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014,568-776

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les Banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100), partie demanderesse, contre MARK BROWMAN, résidant et domicilié au 7841, 2e Avenue, ville Saint-Michel, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un emplacement donnant sur la Deuxième Avenue dans la ville de Saint-Michel, constitué comme suit:

1. De la plus grande partie du lot numéro neuf cent soixante de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent soixante-quatorze (747-ptie 960) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sault-au-Récollet, ladite partie mesurant onze pieds et six dixièmes à l'avant, vingt-cinq pieds à l'arrière, quarante-huit pieds et cinquante-deux centièmes sur sa ligne sud, quarante-sept pieds et cinquante-deux centièmes sur sa ligne sud-est et quatre-vingt-quatorze pieds et vingt-cinq centièmes sur sa ligne nord-ouest, et étant bornée à l'avant, au sud-ouest, par la Deuxième Avenue, à l'arrière, au nord-est, par le lot no 474-987, soit une ruelle, au sud par le résidu dudit lot no 474-960, au sud-est par le lot no 474-959 et au nord-ouest par la partie sud-est du lot no 474-961.

2. De la partie sud-est du lot numéro neuf cent soixante et un de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent soixante-quatorze (474-ptie S.-E. 961) sur ledit plan et dans ledit livre de renvoi, ladite partie ayant une largeur de vingt pieds et une profondeur de quatre-vingt-quatorze pieds et vingt-cinq centièmes sur sa ligne sud-est et de quatre-vingt-quatorze pieds et trente-cinq centièmes sur sa ligne nord-ouest, et étant bornée à l'avant, au sud-ouest, par la Deuxième Avenue, à l'arrière, au nord-est, par le lot no 474-987, soit une ruelle, d'un côté au sud-est, par la plus grande partie du lot no 474-960, décrite plus haut, et de l'autre côté au nord-ouest, par la partie nord-ouest dudit lot no 474-961.

Y compris le bâtiment y érigé portant le numéro 7841, Deuxième Avenue, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non, qui s'y rattachent.

La mise à prix est fixée à 8 256,37 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS 1981, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 janvier 1981. 11345-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012288-807

THE CANADA TRUST COMPANY, corps politique et corporation dûment incorporée selon la loi, ayant son siège social en la ville de London, province d'Ontario, et un siège social et place d'affaires pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, au 800, boulevard Dorchester ouest, demanderesse, contre MAYER DIAMOND, en sa qualité de syndic à la succession de Marc-André Sicard, failli, des ville et district de Montréal, exerçant sa profession au 345, avenue Victoria, suite 400, ville de Westmount, et ledit MARC-ANDRÉ SICARD, autrefois demeurant au 250, place Gardénia, ville de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la place Gardénia, en la ville de Dollard-des-Ormeaux, connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante-sept de la subdivision du lot originaire numéro deux cent soixante (260-167) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève. Avec la maison y érigée portant le numéro civique 250, place Gardénia, dont le mur nord-est est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 7 256,62 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 janvier 1981. 11377-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-025059-804

LA COMPAGNIE T. EATON LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 677, rue Sainte-Catherine ouest, dans la ville et le district de Montréal, demanderesse, contre ALYCE THEODOROVICI, résidant et domiciliée au 2000, 36e Rue, en la ville de Laval-Ouest, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«La subdivision vingt et un (21) du lot originaire cent quatre-vingt-six (186) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose de la division d'enregistrement de Laval, avec circonstances et dépendances. (2000, 36e Rue, Laval-Ouest).»

La mise à prix est fixée à 3 054,80 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de MARS 1981, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 février 1981. 11378-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500 05 012574 792

DALSAN HOLDINGS LTD. corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, et autres, demanderesses, contre LES CONSTRUCTIONS ROMUS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement vacant ayant front sur la rue Bois-de-Boulogne, en la ville de Montréal, province de Québec, et connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent cinquante et un (ptie 351) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, et mesurant quatre cent trente-trois pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (433,95 pi) dans sa ligne nord-est, cent trente-cinq pieds et cinq centièmes de pied (135,05 pi) dans sa ligne nord-ouest et cent quarante-six pieds et six dixièmes de pied (146,6 pi) dans sa ligne est. Ledit emplacement est borné au nord-est, par la rue Bois-de-Boulogne (lot numéro 351-541), au nord-ouest par le lot numéro 351-546, au sud-ouest par une partie du lot originaire numéro 266, et à l'est par le lot numéro 2638 étant la propriété du Canadien National. Ledit emplacement contient une superficie totale de soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf pieds carrés (63 489 pi²). Toutes les mesures ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins; et tous les emplacements ci-dessus référés sont aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent.»

La mise à prix est fixée à 23 431,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56 le TRENTIÈME jour de MARS 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 23 janvier 1981. 11379-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500 05 011510-805

DARMAC CREDIT CORPORATION, corps politique et corporation dûment incorporée, ayant son bureau chef à Toronto, Ontario, et une place d'affaires au 2001, rue Université, suite 2001, a/s Mes Millowitz & Hodes, notaires, et MILSONS MORTGAGE CORPORATION LTD., corps politique et corporation dûment incorporée et ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 2001, rue Université, dans les ville et district de Montréal, demanderesses, contre LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE LE PORTAGE LTÉE, corps politique et corporation dûment incorporée et ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 312, rue Saint-Jacques, L'Assomption, Québec, défenderesse et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«1. Un certain emplacement donnant sur la rue Berri à Montréal, constitué du lot de subdivision numéro un du lot originaire numéro trois cent neuf (309-1) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du village incorporé de Côte-Saint-Louis. Y compris le bâtiment y érigé portant le numéro 5051, rue Berri, à Montréal. Dans l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, le tout sans aucune exception ou réserve.»

La mise à prix est fixée à 119 925,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«2. Un certain emplacement donnant sur la rue Berri, à Montréal, constitué du lot de subdivision numéro un du lot originaire numéro trois cent huit et du lot de subdivision numéro deux du lot originaire numéro trois cent neuf (308-1 et 309-2), dans les deux cas sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du village incorporé de Côte-Saint-Louis. Y compris le bâtiment y érigé portant le numéro

5057, rue Berri, à Montréal. Dans l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, le tout sans aucune exception ou réserve.»

La mise à prix est fixée à 83 025,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«3. Un certain emplacement donnant sur la rue Berri, à Montréal, constitué du lot de subdivision numéro deux du lot originaire numéro trois cent cinq et du lot de subdivision numéro un du lot originaire numéro trois cent six (305-2 et 306-1), dans les deux cas sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du village incorporé de Côte-Saint-Louis. Y compris le bâtiment y érigé portant le numéro 5081, rue Berri, à Montréal. Dans l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, le tout sans aucune exception ou réserve.»

La mise à prix est fixée à 141 450,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 janvier 1981. 11346-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500 05 000200-806

FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE, demanderesse, contre LES INVESTISSEMENTS SUMAR INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 224 de l'avenue Portland, ville Mont-Royal, *et al.*, défendeurs et ROBERT STE-MARIE, domicilié au 800, boulevard Dorchester est, Montréal, en sa qualité de syndic à la faillite de Laurence Rogerson *et al.*, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Le shérif du district de Montréal est requis de saisir et de vendre l'immeuble ci-après décrit du défendeur Gérard Teasdale et des mises-en-cause Robert Ste-Marie, ès qualités de syndic à la faillite de Laurence Rogerson et Jean-Guy Daoust, ès qualités de syndic à la faillite de Roger Blackburn, lequel a été vendu le 8 février 1980 à la mise-en-cause Placements Gérard Teasdale Inc., savoir:

«Un emplacement situé à Montréal, rue Saint-Hubert, étant connu et désigné comme étant les subdivisions cent soixante-dix-huit, cent soixante-dix-sept et une partie de la subdivision cent soixante-seize du lot trois cent vingt-six (326-178, 177 et ptie 176) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis, ladite partie de lot ayant une largeur de douze pieds et cinq dixième de pied dans ses lignes sud-ouest et nord-est, et une profondeur de soixante-quinze pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, étant bornée en avant au sud-ouest, par la rue Saint-Hubert, d'un côté au nord-ouest, par le lot 326-177, en arrière au nord-est, par le lot 326-195 (ruelle) et de l'autre côté au sud-est par le résidu du lot 326-176.

Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro 5289, rue Saint-Hubert, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, avec tous droits y inhérents, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.»

La mise à prix est fixée à 44 587,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 janvier 1981. 11380-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000786-804

ANDRÉ FOURNIER, administrateur, résidant et domicilié sur la route rurale 2, à La Macaza, dans le district de Mont-Laurier, demandeur, contre LES CONSTRUCTIONS C.I.G. LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social ou principale place d'affaires au 9620, rue Marseille, dans les ville et district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un emplacement composé des lots suivants:

a) Les lots numéros trois cent quarante-sept, trois cent quarante-huit, trois cent quarante-neuf, trois cent cinquante, trois cent cinquante et un, trois cent cinquante-deux, trois cent cinquante-trois, trois cent cinquante-quatre, trois cent cinquante-cinq, trois cent cinquante-six, de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent neuf (409-347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe.

b) Et les lots numéros mille cent trente-quatre, mille cent trente-cinq, mille cent trente-six, mille cent trente-sept, mille cent trente-huit, mille cent trente-neuf, mille deux cent vingt et un, mille deux cent vingt-deux, mille deux cent vingt-trois, mille deux cent vingt-quatre, mille deux cent vingt-cinq, mille quatre-vingt-quatre, mille quatre-vingt-cinq, mille quatre-vingt-six, mille quatre-vingt-sept, mille quatre-vingt-huit, mille quatre-vingt-neuf, mille quatre-vingt-dix, mille quatre-vingt-onze, mille quatre-vingt-douze, mille quatre-vingt-quatorze, mille quatre-vingt-quinze, mille quatre-vingt-seize, mille quatre-vingt-dix-sept, mille quatre-vingt-dix-huit, mille quatre-vingt-dix-neuf, mille cent, mille trente-sept, mille trente-huit, mille trente-neuf, de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quatre (404-1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1091, 1092, 1094, 1095, 1096, 1097, 1098, 1100, 1037, 1038, 1039), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, sans exception.

La mise à prix, quant au lot 409-347 sera de 984,00 $, quant aux lots 409-348 à 355 inclusivement, sera de 799,50 $ pour chacun; quant au lot 409-356, sera de 1 045,50 $; quant aux lots 404-1134 à 1139, la mise à prix sera de 953,25 $ chacun; quant aux lots 404-1221 à 1225 inclusivement, sera de 953,25 $ chacun; quant aux lots 404-1084 à 1100 inclusivement sera de 953,25 $ chacun; quant aux lots 404-1037 à 1039 inclusivement sera 953,25 $ chacun.

Ces montants représentent 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le DEUXIÈME jour d'AVRIL 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 23 janvier 1981. 11381-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009551-803

GENELCAN REALTY LIMITED, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 500, rue Jean-Talon ouest, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre LARRY ROGERSON, homme d'affaires, résidant et domicilié au 119, rue de Noyon, Boucherville, district de Montréal, et autres, défendeurs, et ROBERT STE-MARIE, en sa qualité de syndic à la faillite des défendeurs Larry alias Lawrence Rogerson et dame Monique Maurice, ayant sa principale place d'affaires au 630, boulevard Dorchester ouest, bureau 2400, Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé à Montréal, rue Saint-Hubert, étant connu et désigné comme étant les subdivisions cent soixante-quatorze, cent soixante-quinze, et une partie de la subdivision cent soixante-seize du lot trois cent vingt-six (326-174, 175 et ptie 176) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis, ladite

partie ayant une largeur de douze pieds et cinq dixièmes de pied dans ses lignes sud-ouest et nord-est et une profondeur de soixante-quinze pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest, étant bornée en avant au sud-ouest, par la rue Saint-Hubert, d'un côté au nord-ouest, par le résidu dudit lot 326-176, en arrière au nord-est, par le lot 326-195 (ruelle), et au sud-est, par le lot 326-175, tous auxdits plan et livre de renvoi officiels. Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro 5281 de ladite rue Saint-Hubert, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, avec tous droits y inhérents.»

La mise à prix est fixée à 50 737,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TRENTE ET UNIÈME jour de MARS 1981, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 janvier 1981. 11382-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-049995-793

CITÉ DE LACHINE, demanderesse, contre PAUL DICHTER, 71, chemin Cleve, Hampstead, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Provost, en la cité de Lachine connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent vingt-trois (ptie 223) aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Lachine, ladite partie de lot étant bornée de la façon qui suit: au nord, par une partie du lot 223 dudit cadastre (rue Provost), au sud par une autre partie non subdivisée du lot no 223 dudit cadastre, à l'ouest par une autre partie du lot 223 dudit cadastre, et à l'est par une autre partie non subdivisée du lot 223, cet emplacement et partie du lot mesurant quatre-vingt-quatre pieds et cinq dixièmes dans sa ligne nord et quatre-vingt-cinq pieds et quatre-vingt-seize centièmes dans sa ligne sud, sur une profondeur de cent cinquante pieds et contenant une superficie totale de douze mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pieds carrés (12 784,5 pi^2), le coin nord-ouest étant à une distance de cent soixante-huit pieds et un dixième de pied de la ligne de division des lots 193 et 223, mesuré le long de la limite sud de la rue Provost, le coin sud-ouest étant à une distance de cent cinquante-quatre pieds et quatre centièmes de pied de ladite ligne de division mesurée selon une ligne parallèle au côté sud de la rue Provost et à une distance de cent cinquante pieds de celle-ci. Toutes les mesures ci-dessus mentionnées sont en mesures anglaises et plus ou moins. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes sans exception ou réserve quelconque.»

La mise à prix est fixée à 8 505,37 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Montréal, le 5 février 1981. 11383-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010865-804

SERVICE MUSSENS (1969) LIMITÉE, corps politique et corporation ayant sa principale place d'affaires au 1100, rue Norman, Lachine, district de Montréal, demanderesse, contre RIVE-MET INC., corps politique et cor-

poration ayant sa principale place d'affaires au 665, rue Duquesne, dans la ville de Saint-Bruno, district de Montréal, et GÉRARD MIGNOT, homme d'affaires, résidant et domicilié au 665, rue Duquesne, dans la ville de Saint-Bruno, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble du défendeur Gérard Mignot:

«Un certain emplacement ayant front sur la rue Duquesne, en la cité de Saint-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro cent huit de la subdivision du lot originaire numéro quatre-vingt-sept (87-108) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bruno, division d'enregistrement de Chambly. Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 665 de ladite rue Duquesne, en ladite cité de Saint-Bruno-de-Montarville. Tel que le tout se trouve présentement avec tous les droits y inhérents, le tout sans exception ni réserve, et plus spécialement sujet à une servitude en faveur de The Bell Telephone Company of Canada, et d'Hydro-Québec, telles que créées aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, sous le numéro 343804.»

La mise à prix est fixée à 12 084,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour de MARS 1981, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 janvier 1981. 11384-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500 02 031673 788

SOLID CONSTRUCTION (1970) INC., demanderesse, contre LUCILLE THOUIN-TREMBLAY, curatrice aux biens de DAME AMANDA BOUCHER THOUIN, défenderesse, et DAME AMANDA BOUCHER-THOUIN, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles appartenant à la défenderesse.

«Un emplacement ou immeuble connu sous le numéro mille trente-deux (1032) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, avec bâtisses y érigées et portant les numéros civiques 1602 à 1614, rue Beaudry, à Montréal.»

La mise à prix est fixée à 9 178,87 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«La moitié indivise d'un emplacement connu sous le numéro mille vingt-cinq (1025) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques à Montréal, avec toutes bâtisses y érigées et portant les numéros civiques 1644 à 1654 de la rue Beaudry à Montréal.»

La mise à prix est fixée à 3 974,43 $, soit la moitié de 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le PREMIER jour d'AVRIL 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 février 1981. 11385-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-026466-800

CLAUDE TREMBLAY, mécanicien, demeurant au 887, rue Ouellet, La Plaine, district de Terrebonne, demandeur, contre LOUIS PHILIPPE TREMBLAY, plâtrier, demeurant au 7280, rue des Martinets, Duvernay, ville de Laval, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue des Martinets (Duvernay), en la ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quarante-six (346-32) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, notamment celle portant le numéro 7280, rue des Martinets Duvernay), en la ville de Laval, Tel que le tout se trouve présentement, avec tous droits y inhérents, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et sujet notamment à une servitude en faveur de The Bell Telephone Company of Canada créée aux termes de l'acte enregistré à Laval sous le numéro 136739.»

La mise à prix est fixée à 8 725,36 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de MARS 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 30 janvier 1981. 11386-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q.: 200-05-001934-806
S. 6468

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-CASIMIR, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Casimir, comté de Portneuf, district de Québec, demanderesse, contre GEORGES ST-PIERRE, résidant au 107, rue de Chavigny, Deschambault, comté de Portneuf, district de Québec, et DAME LOUISE LUPIEN, épouse de Georges St-Pierre, résidant au 107, rue de Chavigny, Deschambault, comté de Portneuf, district de Québec, et DANIEL LAFLAMME résidant au 500, rue Principale, Grondines, comté de Portneuf, district de Québec ou au 572, avenue Lac-en-Coeur, Saint-Hippolyte, district de Québec, et JACQUES BEAUPRÉ, résidant au 430, 3e Rang, Grondines, comté de Portneuf, district de Québec, et ÉDITH VALLIÈRES, résidant au 500, rue Principale, Grondines, comté de Portneuf, district de Québec, ou 253, rue Saint-Paul, Québec, district de Québec, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Portneuf, mis en cause.

Un terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Grondines, comté de Portneuf, connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire numéro quatorze (14-1) du cadastre officiel de la paroisse de Grondines, division d'enregistrement de Portneuf, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Ledit lot mesure cent quatre-vingt-seize pieds (196 pi) vers le nord-est; trois cent soixante et onze pieds (371 pi) vers le sud-ouest; cent cinquante pieds et quatre dixièmes (150,4 pi) et sept cent trente-six pieds et un dixième (736,1 pi) vers le nord-ouest, mesures anglaises, contenant en superficie deux cent soixante-neuf mille trois cent soixante pieds carrés (269 360 pi^2), mesures anglaises. Borné vers le nord-est par le lot numéro treize (13); vers le sud-est par le fleuve Saint-Laurent; vers le sud-ouest par le lot numéro seize (16) et vers le nord-ouest par la route 138.

Sauf et à distraire dudit lot la partie vendue par mon-

sieur Georges Gilbert à dame Claudette Lévesque suivant acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf, sous le numéro 232012, mesurant cent soixante-dix pieds (170 pi) de largeur le long du chemin public et cent soixante pieds (160 pi) de largeur à sa profondeur; cent quatre-vingt-seize pieds et deux dixièmes (196,2 pi) au nord-est et deux cent quarante-quatre pieds et cinq dixièmes (244,5 pi) au sud-ouest et borné comme suit: vers le nord-ouest par la route 138; vers le nord-est par le lot numéro treize (13); vers le sud-est par le fleuve Saint-Laurent et vers le sud-ouest par le résidu du lot numéro 14-1.

Sujet ledit lot aux servitudes en faveur de Bell Téléphone enregistrées sous les numéros 90352 et 116981.

Cet immeuble comprend en outre, tout le mobilier et l'équipement qui sont devenus des immeubles par destination.

La mise à prix est fixée à 20 311,20 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 300, route Nationale, Cap-Santé, G0A 1L0, le TRENTIÈME jour du mois de MARS 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 février 1981. 11387-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q.: 200-12-019370-793
S. 6495

GINETTE LANGLOIS, domiciliée et résidant au 536, rue Hermine, cité et district de Québec, demanderesse, contre JEAN-GUY CASTONGUAY, domicilié et résidant au 12, 21e Rue à Val-Saint-Michel, et ayant un commerce au 1342, Admiral, Val-Bélair, district de Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

Un emplacement situé en la ville de Bélair (autrefois paroisse de Saint-Gérard) formant partie du lot connu et désigné sous le numéro cent quatre-vingt-seize (ptie 196) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant cent quatre-vingts pieds (180 pi) de profondeur et cent pieds (100 pi) de largeur, mesures anglaises; borné en front vers le nord-est par la rue de l'Église nord (autrefois boulevard Saint-Gérard) au sud-ouest par la terre de Alexandre Boivin ou représentants, au nord par le terrain de Joseph Daigle ou représentants et au sud par celui de Jean-Paul Daigle ou représentants, avec la maison dessus construite portant le numéro civique 1459, rue de l'Église nord (autrefois 326, boulevard Saint-Gérard), ville de Bélair, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 3 364,32 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TRENTIÈME jour du mois de MARS 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 février 1981. 11388-o

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000355-79

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY, ayant sa place d'affaires au 33, rue Dufferin, à Granby, district de Bedford, demanderesse, contre 83841 CANADA LTÉE, corporation légalement constituée,

ayant son siège social au 741, boulevard Laurier, à Mont-Saint-Hilaire, district de Saint-Hyacinthe, et NICOS HEONIS et ARTEMICIA HEONIS, domiciliés au 741, boulevard Laurier, Mont-Saint-Hilaire, district de Saint-Hyacinthe, défendeurs.

«Un immeuble situé en la ville de Mont-Saint-Hilaire, ayant front sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trente-deux (ptie 32) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire, division d'enregistrement de Rouville, ladite partie étant bornée comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 32 (propriété de monsieur Henri Daigle ou représentants) et une autre partie du lot 32 (expropriation de la Voirie provinciale), vers le sud-est par une partie du lot 32 (boul. Sir-Wilfrid-Laurier), vers une première ligne sud-ouest, une première ligne nord-ouest et une deuxième ligne sud-ouest par une autre partie du lot 32, vers une deuxième ligne nord-ouest par une partie du lot 32; mesurant quarante pieds et vingt et un centièmes de pieds (41,21 pi) et deux cent soixante-huit pieds et quatre-vingt-six centièmes (268,86 pi) dans ses lignes nord-est, cent quarante-deux pieds et trente et un centièmes (142,31 pi) dans ses lignes sud-est, cent quatre-vingts pieds et vingt-huit centièmes (180,28 pi) dans sa première ligne sud-ouest, quarante pieds (40 pi) dans sa première ligne nord-ouest, cent vingt pieds (120 pi) dans sa deuxième ligne sud-ouest, cent soixante-trois pieds et quarante-trois centièmes (163,43 pi) dans sa deuxième ligne nord-ouest; contenant en superficie, quarante-sept mille huit cent quarante et un pieds (47,841 pi²).

Le coin sud de la propriété est situé à deux cent quarante-six pieds (246 pi) de la ligne séparative entre les lots 32 et 33, cette distance étant mesurée le long de la limite nord-ouest du boul. Sir-Wilfrid-Laurier.

Avec bâtisses y érigées portant le numéro civique 741, dudit boul. Laurier et avec toutes les circonstances et dépendances y attachées.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de droit de passage en faveur du lot voisin (ptie 32) suivant acte enregistré sous le numéro 125280.»

La mise à prix est fixée à la somme de 20 049,56 $, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le JEUDI VINGT-SIXIÈME jour du mois de MARS 1981, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de Rouville, à Marieville, au numéro 1601, rue Edmond-Guillet.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 30 janvier 1981. 11361-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006417-800

SUCRE SAINT-LAURENT, division de Natalik Inc., personne morale constituée selon la loi et dont le siège social et principal établissement est situé à Montréal (district de Montréal), demanderesse, contre LES PRODUITS R. FORTIN INC., personne morale constituée selon la loi, ayant un bureau et établissement au 1560, boulevard Laurier, Mont-Saint-Hilaire (district de Saint-Hyacinthe), défenderesse.

«Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot deux cent soixante-dix-neuf (ptie 279) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Hilaire, division d'enregistrement de Rouville, et plus particulièrement décrit comme suit:

Borné au nord-est et au sud-est par le résidu du lot 279, au sud-ouest par une partie Benoit, au nord-ouest par le boulevard Laurier, mesurant deux cent sept pieds et un dixième (207,1 pi) au nord-est, cinquante-sept pieds et quatre dixièmes (57,4 pi) au sud-est, deux cent quarante-sept pieds et cinq dixièmes (247,5 pi) au sud-ouest, quatre-vingt-seize pieds et quatre dixièmes (96,4 pi) au nord-ouest, contenant en superficie seize mille six cent cinq pieds carrés (16 605 pi²)

Avec bâtisse y érigée, portant le numéro civique 1560, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.»

La mise à prix est fixée à la somme de 4 885,07 $, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI VINGT-QUATRIÈME jour de MARS 1981, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de Rouville, à Marieville au numéro 1601, rue Edmont-Guillet.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 28 janvier 1981. 11357-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000417-802

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LACHUTE, institution financière dûment constituée et régie par la Loi sur les caisses d'entraide économique du Québec, ayant son siège social et principale place d'affaires au 516, rue Principale, à Lachute, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MARCEL GOURJADE, ayant résidé au 9680, rue Papineau, à Montréal, district de Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, et NADINE GOURJADE, ayant résidée au 100, boulevard La Lorraine, à Lachute, district de Terrebonne, et maintenant d'adresse inconnue, partie défenderesse.

1. Immeuble du défendeur Marcel Gourjade:

«Un certain emplacement de forme irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel du canton de Chatham, comme faisant partie du lot numéro neuf cent quatre-vingt-deux (ptie 982) mesurant cent dix-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (119,9 pi) dans sa ligne nord, cent cinquante et un pieds et six dixièmes de pied (151,6 pi) dans sa ligne est, quatre-vingt pieds (80 pi) dans sa ligne sud, quatre-vingt-sept pieds et cinq dixièmes de pied (87,5 pi) dans sa ligne sud-ouest, et quatre-vingt-dix pieds et cinq dixièmes de pied (90,5 pi) dans sa ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit: au nord par partie du lot no 982, marquée sur le plan ci-dessus mentionné comme plage, à l'est par une autre partie dudit lot 982, propriété de dame Eilsa Enrick Ducoff, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 135337 au sud et au sud-ouest par un chemin public proposé, et au nord-ouest par le chemin public (ptie 982).

Sans bâtisse.

Le tout avec un droit de passage en faveur dudit lot 982, tel que stipulé aux termes de l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement d'Argenteuil, sous le numéro 136100.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives y attachées.»

La mise à prix est fixée à 437,75 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

2. Immeuble de la défenderesse Nadine Gourjade:

«Un certain morceau de terre de figure irrégulière connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham comme étant le lot numéro soixante de la subdivision officielle du lot numéro neuf cent quatre-vingt-deux (982-60) borné vers le sud-est, vers le sud par le lot 982-52 (rue), vers le nord-ouest, vers le sud-ouest par le lot 982-58, vers le nord-ouest par le lot 982-59, vers le nord par le lot 982-35 (rue).

Mesurant deux cent seize pieds et vingt-cinq centièmes de pied (216,25 pi, soit 65,91 m) dans une ligne sud-est, cent neuf pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (109,55 pi, soit 33,39 m) dans une autre ligne sud-est, cent soixante et un pieds et quatre dixièmes de pied (161,4 pi, soit 49,19 m) dans une ligne sud, cent onze pieds et neuf dixièmes de pied (111,9 pi, soit 34,10 m) dans une ligne nord-ouest, dix pieds (10,0 pi, soit 3,04 m) dans sa ligne sud-ouest, cent quatre-vingt-quatorze pieds et un dixième de pied (194,1 pi, soit 59,16 m) dans une autre ligne nord-ouest, cent soixante et onze pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (171,95 pi, soit 52,41 m) dans sa ligne nord. Contenant en superficie cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (57 599 pi^2, soit 5 351,12 m^2), mesures anglaises.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

La mise à prix est fixée à 1 158,75 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, province de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 février 1981. 11367-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000192-808
S. 400-18-000037-80

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU CAP DE LA MADELEINE, société régie par la Loi sur les caisse d'épargne et de crédit, ayant une place d'affaires au 525, de la rue Barkoff, en la cité du Cap-de-la-Madeleine district de Trois-Rivières, demanderesse, contre LES MEUBLES R. CHARBONNEAU INC., dont la place d'affaires est située au numéro 292 du boulevard Sainte-Madeleine, en la cité du Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Trois-Rivières, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, QC, G0X 2R0, mis en cause,

«Le lot numéro cent vingt-trois de la subdivision officielle du lot numéro trente-cinq (35-123) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.»

La mise à prix est fixée à 338,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, le SEPTIÈME jour du mois d'AVRIL 1981, à QUATORZE heures.

«Les lots numéros cent quarante-trois - onze - six - deux (143-11-6-2), cent quarante-trois - onze - sept - deux (143-11-7-2), cent quarante-trois - onze -huit (143-11-8) et cent quarante-trois - onze - dix (143-11-10) du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine (révisé), division d'enregistrement de Champlain.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique, pour les immeubles situés au Cap-de-la-Madeleine, 292, du boulevard Sainte-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine.»

La mise à prix est fixée à 57 600,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comté de Champlain, QC, le HUITIÈME jour du mois d'AVRIL 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 3 février 1981. 11347-o

Vente(s) pour taxes

Municipalité du comté d'Abitibi

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Paul-Émile Bégin, secrétaire-trésorier de la Corporation du comté d'Abitibi, que les immeubles avec bâtisses, circonstances et dépendances ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à l'édifice de la Corporation de comté, 571, 1re Rue est, Amos, lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le second jeudi du mois d'avril 1981, soit le NEUVIÈME jour d'AVRIL 1981, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, avec intérêts, plus frais encourus à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payées avant la vente au bureau de ladite Corporation.

Municipalité de La Motte

Cantons	*Lots*	*Rangs*	*Propriétaires*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Autres*	*Total*
Malartic	7	X	Russel Bernard	320,57 $		30,00 $	350,57 $

Avec bâtisses y dessus érigées.

Paroisse de Macamic

Royal-Roussillon	25	I	Fernand Pomerleau	76,50 $	31,63 $	39,95 $	148,08 $
Royal-Roussillon	26	I	Fernand Pomerleau	195,56	77,88	52,25	325,69
Royal-Roussillon	27B	I	Fernand Pomerleau	26,62	11,00	33,46	71,08
Royal-Roussillon	28B	I	Fernand Pomerleau	21,00	8,67	32,73	62,40
Royal-Roussillon	29B	I	Fernand Pomerleau	5,62	2,32	30,73	38,67
Royal-Roussillon	26A	II	Fernand Pomerleau	53,63	22,17	37,37	113,17
Royal-Roussillon	46AB	II	Mme Ludger Montembault succ.	79,32		65,13	144,45
Royal-Roussillon	46	III	Mme Ludger Montembault succ.	79,32		65,13	144,45

Municipalité de Belcourt

Courville	57-1-P.	IX	Gaston Labbé	15,70 $	15,76 $	30,00 $	61,46 $

À distraire une lisière de terrain situé à l'ouest du lot vendu et mesurant 125 pieds de largeur sur toute sa profondeur comprise entre le chemin de fer et la rivière Taschereau.

La lisière distraite étant borné comme suit: nord: rivière Taschereau; sud: chemin de fer C.N.R.; ouest: ligne de division des lots 56-1 et 57-1; est: ligne parallèle à la limite ouest de cette lisière et passant à 125 pi. No enrg. 138503

Municipalité de Normétal

Desméloizes	49-P.	X	Joseph Comeau	12,29 $	11,33 $	35,97 $	59,59 $

Un emplacement de 200 pieds de largeur sur 200 pieds de profondeur à prendre à la partie sud-ouest du lot numéro 49, rang 10 (ptie S.-O. 49/10) du canton de Desmeloizes, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton à 100 pieds au nord de la ligne séparative des rangs 9 et 10 dudit canton ou de la ligne du chemin si un chemin est construit entre lesdits rangs, cet emplacement se trouvant borné au nord et à l'est par le résidu dudit lot, au sud par l'emplacement d'Omer Fréchette et à l'ouest par la route tel qu'actuellement. No enrg. 060455.

Municipalité de Preissac

Preissac	1/10-26	IX	Ass. Coop. Immobilières Abitibi-Témiscamingue	8,28 $	5,88 $	30,00 $	44,16 $
Preissac	9/10-26	IX	Jean-Paul Michaud	15,78	19,30	30,00	65,08

Lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Preissac sous le numéro 9/10 nord-ouest le long du lot 26 du rang 9. No enrg. 163415.

Preissac	19-P.	VI	Nicole B. Bruneau	9,73		30,00	39,73

Un emplacement mesurant 100 pieds de largeur en front, sur le chemin public sur 100 pieds de profondeur étant une partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Preissac sous le numéro 19 du rang 6, borné comme suit: au sud, en front par la limite nord dudit chemin public et au nord, en arrière par une ligne parallèle à la limite nord dudit chemin public et passant à 100 pieds de cette dernière.

À l'ouest par l'emplacement de dame Jeannine Lagacé-Leblond ou encore par une ligne parallèle à la limite ouest dudit lot et passant à un acre de cette dernière; et à l'est, par une ligne parallèle à la limite ouest, dudit emplacement passant à 100 pieds de cette dernière. No enrg. 155068.

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
La Pause	11	A	Fred Brooks	4,73 $		30,00 $	34,73 $
La Pause	111-112	A	Garry Fairhust	18,06		30,00	48,06
Bousquet	38	A	Théo Béonie Bourgoin	6,85		30,00	36,85
Bousquet	67	A	Welley Légaré	11,00		30,00	41,00
			Municipalité de Val-Senneville				
Senneville	39 40a 41 42	VI	Karl Sauder	457,21 $	2 067,34 $	850,73 $	3 375,28 $
Senneville	45b 46b	V	Karl Sauder	6,12	95,68	122,99	224,79
Senneville	47b 48b 49 50-P.	V	Karl Sauder	165,92	762,29	379,04	1 307,25
Le coin nord-ouest du lot 50 aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du rang 5 du canton de Senneville, mesurant 200 pieds dans son côté ouest, 200 pieds dans son côté nord, et 250 pieds dans son côté sud-est. No enrg. 135210							
Senneville	47 48b	VI	Karl Sauder	39,69	580,97	283,29	903,95
Senneville	44b	V	Karl Sauder	9,69	47,84	78,48	136,01
Senneville	40b 41b	V	Karl Sauder	49,98	246,84	214,25	511,07
			Corporation du comté d'Abitibi				
Boisseau	22	A	Georges Bélanger	32,70 $		32,62 $	65,32 $
Montgay	43	II	Pope/Edna Sanford	48,30		33,86	82,16
Pascalis	61-57	IV	Gérald Beaumier	27,15		32,18	59,33
Pascalis	54 55 1/2	IV	Claude Bédard	89,85		37,18	127,03
Pascalis	60	VI	André Gauthier	53,85		34,30	88,15
Pascalis	57, 58, 56A 56B	III II	Antoine Chartier	38,33		48,06	86,39
Pascalis	50C-P. 51C-P.	IX	Adrien Gagné	28,35		37,26	65,61
Un emplacement faisant partie du lot no 50C ptie, du rang 9, au cadastre officiel pour le canton de Pascalis, mesurant 70 pieds de largeur sur 100 pieds de profondeur et borné comme suit: vers le nord, par la limite sud du lot no 51-C desdits rang et canton; vers le sud, par la ligne des hautes eaux du lac Tiblemont; vers l'est, par un autre emplacement faisant partie du même lot no 50C appartenant à Bernard Diamond et vers l'ouest, par résidu dudit lot 50C demeurant la propriété du vendeur. No enrg. 137165.							
Pascalis	61-P. 61-70	IV	Albert Larochelle	38,10		32,88	70,98
Un emplacement de chalet situé à Obaska, connu et désigné comme étant la subdivision numéro 70 du lot originaire 61, du rang 4, au cadastre officiel pour le canton de Pascalis. No. enrg. 153649.							
Pascalis	62	VI	Éloi Lemay	67,05		35,56	102,41
Pascalis	57	V	Obaska Inn. Hôtel Ltée	233,40		48,68	282,08
Pascalis	58,59	V	Roger Sigouin	180,15		49,40	229,55
Le lot 58, rang 5, de l'arpentage primitif du canton de Pascalis, mois terrains déjà vendus no enrg. 180225.							
Rochebeaucourt	5	VIII	Denis Blais	40,65		33,26	73,91
Rochebeaucourt	26	VIII	Marcel Robert	47,40		33,80	81,20
Despinassy	33	V	Hector Dumont	31,95		32,56	64,51
Despinassy	37A	III	Prosper Dussault	35,55		32,84	68,39
Despinassy	31-1-2	IV	Richard Michaud	80,63		36,46	117,09
Despinassy	33	IV	Lauréat Thériault	53,18		34,26	87,44

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Vassal	15	I	André Audet	32,94 $	69,35 $	37,74 $	140,03 $
Vassal	11	I	Laurent Castonguay	180,50		44,44	224,94
Vassal	29	II	Robert Gravel	28,25	54,16	32,26	114,67
Lamorandière	35-1/2N.	III	Jean Bégin	96,37		37,70	134,07
Lamorandière	38-P. 39-P.	VIII	Paul Béliveau	59,46		34,76	94,22
Lamorandière	37-P.	IV	Jacques Boisvert	47,04		33,76	80,80

Un emplacement mesurant 100 pieds de largeur sur 100 pieds de profondeur situé à la partie est du lot 37, rang 4 et borné comme suit: à l'est en front par la route régionale et à l'ouest par une ligne parallèle à la limite ouest de ladite route et passant à 100 pieds de cette dernière. Au sud par l'emplacement de M. André Petit ou une ligne parallèle à la ligne des hautes-eaux de la rivière Promenade et passant à 650 pieds de cette dernière et au nord par une ligne parallèle à la limite sud dudit emplacement et passant à 100 pieds de cette dernière, le tout avec bâtisse ci-dessus construite. No enrg. 121281.

Un emplacement mesurant 156 pieds de largeur en front, sur le chemin public par 78 pieds de profondeur situé à la partie est du lot 37B du rang 4, et borné comme suit à l'est en front par le chemin public; au sud par le lot 37-B-1; à l'ouest par une ligne parallèle à la limite est dudit chemin public et passant à 78 pieds de cette dernière; au nord par une ligne parallèle à la limite sud dudit lot 37-B-1, et passant à 156 pieds de cette dernière. No enrg. 152869.

Lamorandière	22	IX	Serge Denis	56,13		34,50	90,63
Lamorandière	14-P.	X	Serge Denis	29,13		32,34	61,47

Un emplacement mesurant 208 pieds de largeur sur 208 pieds de profondeur, situé à la partie sud du lot 14 du rang 10 du canton de Lamorandière et borné comme suit: au sud en front, par le chemin public et au nord en arrière, par une ligne parallèle à la limite nord dudit chemin public et passant à 208 pieds de cette dernière; à l'est, par une ligne parallèle à la limite est dudit lot et passant à 208 pieds de cette dernière et de l'autre côté à l'ouest par une ligne parallèle à la limite est dudit lot et passant à 1 416 pieds de cette dernière. No enrg. 173715.

Lamorandière	15-P.	X	Serge Denis	32,25		32,58	64,83

Un emplacement mesurant 110 pieds de largeur en front sur le chemin public par 208 pieds de profondeur, situé au coin sud-est du lot 15 rang 10 canton de Lamorandière et borné comme suit; au sud en front par le chemin public; au nord ligne parallèle à la limite nord du chemin public et passant à 208 pieds de cette dernière; à l'est, par la limite est dudit lot 15; et à l'ouest par une ligne parallèle à la limite est dudit lot 15 et passant à 110 pieds de cette dernière avec bâtisse ci-dessus érigée. No enrg. 154004.

Lamorandière	35 36	VII	Joseph Hébert	28,18		32,26	60,44
Lamorandière	35, 36, 37 38-1/2N	VI	Joseph Hébert	140,99		56,28	197,27
Lamorandière	62	VII	Robert Lacasse	48,50		33,88	82,38
Lamorandière	44-P.	V	Marcel Morin	49,45	128,50	33,96	211,91

Le lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Lamorandière, sous le numéro 44 du rang 5, moins partie déjà vendue. No enrg. 61678

Lamorandière	34	III	Henri Parenteau	36,11	68,96	32,88	137,95
Languedoc	1-P.	IX	Ass. Sports — Loisirs	151,98		42,16	194,14

Un morceau de terrain de forme irrégulière à prendre à même une partie est du lot non subdivisé numéro 1 du rang 9, canton de Languedoc, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abiti, dit morceau de terrain ayant 250 pieds dans sa limite nord, la ligne sud longe le chemin donnant accès à ce morceau de terrain la ligne est se trouve cette ligne séparative des lots 1 et 2 dudit rang 9 dit canton de Languedoc et la ligne ouest, très irrégulière est formée d'une première ligne de sud à nord de cent vingt-cinq pieds (125 pi) et vingt pieds (20 pi) parallèlement et distante d'environ 300 pieds de la ligne séparative des lots 1 et 2 dudit rang, d'une autre ligne perpendiculaire, de sud-est à nord-est, puis d'une troisième (3e) ligne sud-nord d'une longueur de 150 pieds et parallèle et distance de 250 pieds de la ligne séparative des lots 1 et 2 dudit rang; dit morceau de terrain borné comme suit: au nord, à 300 pieds du chemin public du rang 9 passant plus au nord; à l'est, par la ligne séparative des lots 1 et 2 dudit rang 9 dit canton; au sud longeant le petit chemin donnant accès à ce morceau de terrain; et à l'ouest à sa partie sud-ouest par l'emplacement de Camille Bruneau et l'autre partie par les terrains appartenant aux chantiers Unis. No enrg. 169964.

Languedoc	2A-P.	VIII	Yvon Asselin	184,94		44,78	229,72

Un emplacement ayant 125 pieds est-ouest et pris à même la partie ouest d'un morceau de terrain situé sur le lot numéro 2A, du rang 8, canton de Languedoc, cet emplacement est borné comme suit: au nord par la rivière Macamic qui passe à cet endroit; à l'est, par une autre partie dudit lot 2A; au sud, sur sa largeur de 125 pieds, par le chemin public qui croise le lot 2A à cet endroit; à l'ouest par la ligne de division des lots 1A et 2A, dudit rang 8. Le tout avec bâtisse. No enrg. 164258.

Languedoc	4	IX	Jean-Guy Bastien	31,91		32,56	64,47
Languedoc	3A-P.	VIII	Réjean Duguay	37,45		32,98	70,43

Un emplacement de 75 pieds direction sud-ouest le long du chemin public, par une profondeur de 50 pieds direction nord-sud à prendre dans un emplacement situé au sud-est de la rivière Macamic et au nord du chemin public, distraction faite du coin sud-ouest sur le lot 3A, rang 8. Cet emplacement est borné comme suit: au sud par un chemin sur la largeur de 75 pieds, au sud-ouest étant borné par l'emplacement de Napoléon et se trouvant la distraction faite du coin sud-ouest ci-dessus, borné au nord par la rivière Macamic, et au sud-est par la balance dudit lot 3A, avec bâtisses y dessus érigées. No enrg. 112276

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Languedoc	24	VIII	Rose-Anne Levesque	73,09 $		35,86 $	108,95 $
Languedoc	9A 9B	VI	Rodolphe Morin	28,23		37,26	65,49
Languedoc	5 1/2S 6 1/2S	VII	Huguette Neron	51,59		39,12	90,71
Languedoc	5	IX	Ghislain Poirier	25,79		32,06	57,85
Destor	57	III	Eugène Breton	44,97		33,60	78,57
Destor	47	II	Ghislaine Brousseau et Daniel Jolicoeur	83,46		36,68	120,14
Destor	42	I	Laurent Couture	54,73		34,38	89,11
Destor	54	III	Robert Desjardins	62,79		35,02	97,81
Destor	46	I	Jeannine Gauvreau	54,17		34,32	88,49
Destor	39	II	Roger Marois	58,47		34,68	93,15
Destor	56	III	Jean-Marie St-Pierre	75,18		36,02	111,20
Dubuisson	18-6	B	Georges Bellavance	106,31		38,50	144,81
Dubuisson	18-9	B	Louis Bellavance	125,52		40,04	165,56
Dubuisson	32 1/2P.O.	B	Claude Boily	146,24		42,74	188,98
Dubuisson	33-1-1	A	Jacques-Réal Bruneau	57,11		34,58	91,69
Dubuisson	31A-P.	A	Pierre Chabot	39,66		33,18	72,84

Emplacement mesurant 78 pieds de largeur par 250 pieds de profondeur dans sa ligne ouest et 241 pieds de profondeur dans sa ligne est et borné comme suit: au nord par le terrain du chemin de fer; à l'est par l'emplacement de M. Robert Fox; à l'ouest par l'emplacement de M. J. Otto Gératscheck et au sud par la route nationale Val-d'Or-Malartic. No enrg. 141330.

Dubuisson	32AB	A	Bertrand Champagne	60,99		34,88	95,87
Dubuisson	18-2	B	Robert/Monique Cure	71,74		35,74	107,48
Dubuisson	9-P.	B	Roger Dion	49,71		33,96	83,67

Un emplacement mesurant 100 pieds de largeur et 125 pieds de profondeur plus ou moins borné comme suit: au nord par la route Val-d'Or-Malartic; à l'ouest et au sud par le résidu du lot 9 appartenant à M. Gilles Landry; à l'est par un emplacement appartenant à M. Aristide Trépanier. No enrg. 152573.

Dubuisson	116	E	Phillippe Dufresne	49,53		33,96	83,49
Dubuisson	117	E	René Duval	28,03		32,24	60,27
Dubuisson	33-1-18	B	Yves Gobeil	247,15		49,76	296,91
Dubuisson	33-1-22 33-1-23	B	Immeuble R. Gareau	129,04		45,32	174,36
Dubuisson	33-2	B	James Mclean	133,09		40,66	173,75
Dubuisson	18-21	B	Jules Paquette	71,92		35,76	107,68
Dubuisson	32-1	B	Gerald Piché	72,44		35,80	108,24
Dubuisson	16-P.	B	Jean-Noël Plourde	29,25		32,34	61,59

Un emplacement mesurant 113 pieds dans sa ligne sud, 100 pieds dans sa ligne est, 70 pieds dans sa ligne nord et 96 pieds dans sa ligne ouest et borné comme suit: au nord par la route Val-d'Or-Malartic, à l'ouest par la ligne de division des lots 15 et 16, à l'est et au nord par le résidu du lot 16 (ferme Champagne). No enrg. 142333

Dubuisson	32-9	B	Daniel Poisson	211,54		46,94	258,48
Dubuisson	20	B	Monique L. Saucier	117,05		39,36	156,41
Dubuisson	33-14	B	Serge Savard	118,64		39,50	158,14
Duverny	1-C.N.-E.	V	Robert Chabot	42,45	99,49	33,40	175,34
Duverny	2-P.	VI	Line Champagne	36,70		32,94	69,64

Un emplacement mesurant 150 pieds de largeur en front sur le chemin public, par 250 pieds de profondeur, situé à la partie sud du lot 2, rang 6, canton de Duverny et borné comme suit: au sud en front par la ligne nord du chemin public, au nord, par une ligne parallèle à la ligne nord du chemin public et passant à 250 pieds de cette dernière; à l'ouest par une perpendiculaire, partant d'un point situé sur la ligne nord du chemin public, à 35 pieds à l'est de la ligne est de l'emplacement de la Commission scolaire se dirigeant vers le nord sur une longueur de 250 pieds à l'est, par une ligne parallèle à la limite ouest du présent emplacement, passant à 150 pieds de cette dernière, le tout avec bâtisses y dessus érigées. No enrg. 171277.

Duverny	9-1/3O. 10-4/5 O. 11-1/3 O.	IX	Fernand Duchesne	40,40		43,24	83,64
Duverny	7	VII	Paul Lacroix	34,46		32,76	67,22
Duverny	2-2/3N. 3-2/3N.	V	Jean-Marie Lecomte	80,53		36,44	116,97
Duverny	1	VIII	Philibert Lessard	41,79		33,34	75,13
Duverny	5	V	Paul Lacombe	46,56		33,72	80,28
Guyenne	37 38	V	Louis Charlebois	37,56		38,00	75,56

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Guyenne	37 38	IV	Louis Charlebois	53,20 $		39,24 $	92,44 $
Guyenne	42 43	VI	Cajetan Corriveau	36,42		37,92	74,34
Guyenne	39 40	VI	Antoine Gagnon	36,44		37,92	74,36
Guyenne	58 59 60 61	IV	Christian Gagnon	37,08		47,96	85,04
Bourlamaque	51	Bloc 119	Robert Moore	30,48		32,44	62,92
Bourlamaque	92	Bloc 119	Jean-Paul Saucier	25,84		32,06	57,90
Villebon	1-2, 1-3, 1-5, 2-1, 2-2, 2-4	VI	Boyer Lodge Inc.	1 177,64		124,22	1 301,86
	1-4, 2-4	VII					

Enregistré sous le numéro 107968.

Vauquelin	3	II	Chimo Gold Mines ltd.	280,08		52,40	332,48
Vauquelin	A-16	VI	D.R./Walter Ingham	32,35		32,58	64,93
Villebon	17-P	X	Roger St-Yves	34,01		32,72	66,73

Emplacement lot 17 partie, rang 10 du canton de Villebon mesurant environ 132 pieds en bordure de la rive nord du lac Villebon sur 198 pieds de profondeur avec les bâtisses y dessus érigées. No enrg. 169587.

Louvicourt	61-16	VI	Alain Auger	199,53		45,96	245,49
Louvicourt	61-17	VI	Alain Auger	176,95		60,68	237,63
Louvicourt	54-5	VI	Maurice Canada	139,13		41,14	180,27
Louvicourt	53-1	VI	Germain Fréchette	88,40		37,06	125,46
Louvicourt	61-8 61-7	V	Robert Lacroix	87,07		36,96	124,03
Louvicourt	58-A-1	VI	Claude Leduc	103,13		38,26	141,39
Louvicourt	61-1	V	Lucien Morin	122,92		39,84	162,76
Louvicourt	61-12	V	Julien Noël	71,08		35,70	106,78
Louvicourt	57-C-2 52-B-6	VIII VII	Raoul Picard	43,82		38,50	82,32
Louvicourt	61-1 61-9	V VI	François St-Georges	53,49		39,28	92,77
Hébécourt	58 59-B 60-B	VII	Germain Bérubé	34,85		42,78	77,63
Duparquet	27	VII	Denis Audet	40,92		33,28	74,20
Hébécourt	54 55	VIII	Raymond Chantal	100,99		43,08	144,07
Hébécourt	33	A	Adrien Chrétien	38,28		33,06	71,34
Duparquet	7	VIII	Liliane Cole	117,48		39,40	156,88
Duparquet	11	VIII	Jacques Deschamps	172,92		43,84	216,76
Hébécourt	34	A	Armand Thiffault	31,68		32,54	64,22
Duparquet	12	IX	John Yerkovich	112,87		39,04	151,91
Malartic	8A-P.	VII	Georges Beaulieu	114,13		39,14	153,27

Un emplacement situé à Rivière-Héva, étant une partie du lot 8A, rang 7, dont les tenant et aboutissement sont les suivants: au nord sur sa largeur de 510 pieds par la rivière Héva; au sud sur sa largeur de 405 pieds par le chemin du lac; à l'est sur une profondeur de 265 pieds par le résidu du lot 8A; à l'ouest par le lot 7B, rang 7. Le tout mesures anglaises plus ou moins. No enrg. 152577.

Malartic	6-F 6-G	V	Jérôme Bédard	30,56		37,44	68,00
Malartic	27A-2	II	Bernadette Bouffard	60,51		34,84	95,35
Malartic	28-22	III	Gilles Carpentier	94,79		37,60	132,39
Malartic	30-P.	VI	Jeanne Duranceau	33,66		32,70	66,36

Un emplacement situé au lac Malartic connu et désigné comme faisant partie du lot 30-P., rang 6, du canton Malartic, en plus particulièrement décrit comme suit: au nord par l'emplacement de M. Ernest Armand Bordeleau; au sud par l'emplacement de M. Ernest Goulet; à l'est par le lac Malartic; à l'ouest par le chemin public. No enrg. 162327.

Malartic	26-P. 27-P.	VII	Ernie Krisko	44,87		33,58	78,45

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Emplacement sur les bords du lac Malartic étant une partie des lots 26 et 27 rang 7, du canton de Malartic, et mesurant 50 pieds de largeur par 200 pieds de profondeur plus ou moins et étant borné comme suit: au nord par le lac Malartic; au sud, par le chemin des chalets; à l'est par la partie de terrain appartenant à M. Charles Rioux et à l'ouest par la partie de terrain appartenant à Philippe Jauvin ou représentant, situé sur le lot 27, de même que les bâtisses érigées sur ledit emplacement. No enrg. 115981.							
Malartic	22 1/2E.	IV	Réal Lehoux	52,03 $		34,16 $	86,19 $
Malartic	7N, 8N, 9N, 10N	VII	Edgar Martineau	47,01		48,76	95,77
Malartic	24N	IV	Claire Poitras	55,32		34,42	89,74
Languedoc	48	VIII	Jean-Paul Caron	65,25		35,22	100,47
Languedoc	43	VI	Paul-Émile Dionne	116,15		53,46	169,61
Languedoc	48-1-P. 48-2	VI	Paul-Émile Dionne	263,25		56,06	319,31
Le lot 48-2 subdivision 2 du lot originaire numéro 48 du canton de Languedoc et un emplacement mesurant 75 pieds de largeur sur 165 pieds de profondeur à prendre à même la subdivision 1 du lot 48 (48-1) du rang 6, canton de Languedoc et étant borné comme suit: à l'ouest par emplacement de Austin Lafrance; au nord par le chemin public; à l'est par la subdivision 48-2 et au sud par la balance dudit lot 48, rang 6, dit canton de Languedoc. No Enrg. 147633.							
Languedoc	32	V	Edgar Lessard	100,05		38,00	138,05
Languedoc	38	VI	Raymond Ouellet	102,23		48,18	150,41
	42	VI					
	42	VII					
Berry	46	VIII	Tony Assink	56,96		34,56	91,52
Berry	41	V	Léo Blais	31,73		32,54	64,27
Berry	48	VI	Maurice Champagne	31,33		32,52	63,85
Berry	40	VI	Bertrand Drapeau	39,04		33,12	72,16
Berry	45	VII	Jean-Claude Filion	47,20		33,78	80,98
Berry	54	VII	Roland Giasson	30,91		32,48	63,39
Berry	56	VIII	Jean-Louis Paquette	41,09		33,28	74,37
Berry	49	VII	Napoléon Poirier	40,69		33,26	73,95
Berry	33	VI	Claude Simard	45,97		33,68	79,65
Berry	51	VII	Raymond Simard	57,77		34,62	92,39
Berry	48	VII	Tony Assink	88,29		37,06	125,35
Berry	56	I	René Salvail et Georgette Rivest	92,13		37,36	129,49
Berry	39	III	Alexandre Chamberland	41,44		33,32	74,76
Berry	40	I	Irma Pardis	58,46		34,68	93,14
Berry	51	I	Paul Rivest	55 10		34,42	89,52
Dufresnoy	84A-33 84A-39	Est	Réjean Alard	39,25		33,14	72,39
Dufresnoy	84-B-74 84-B-73	Est	Claude Bergeron	173,92		48,09	222,01
Dufresnoy	85-A-41 86A-P	Est	Silva Brousseau	27,89		37,24	65,13
Dufresnoy	85-B-69	Est	Conra Caouette	197,98		45,84	243,82
Dufresnoy	85-A-39	Est	Gérard Poirier	126,28		40,10	166,38
Dufresnoy	85-B-50 85-B-51	Est	André Côté	200,70		46,06	246,76
Fournière	26	7.N	Thérèse Boissonneault	32,17		37,58	69,75
	26	7.S.					
Fournière	19, 20, 24	IV	Donald Martin	56,67		44,54	101,21
Fournière	19, 25	VII	Euclide Séguin	39,47		43,16	82,63
Cadillac	13	V et VI	Liguori Baribeau	61,70		34,94	96,64
No enrg. 174717 et 107733.							
Commission scolaire Abitibi							
Roquemaure	44	III	Thérèse H. Guilbault		24,97 $	35,18 $	60,15 $
Roquemaure	22	II	John Kenneth Koneycheck		18.02	33,75	51,77
Royal-Rouissillon	28	II	Lucille St-Cyr		21,54	34,46	56,00
Poularies	44A	VII	Rosaire Vallières		29,46	36,11	65,57

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total

Lot 44A, rang 7, Poularies division d'enregistrement d'Abitibi, distraction faite cependant dudit lot 44-A, les parties du terrain suivantes:

a) une première partie de terrain mesurant, mesures anglaises, cent pieds (100 pi) de largeur est-ouest sur une profondeur nord-sud de cent cinquante pieds (150 pi) à distraire audit lot 44-A, rang 7, canton de Poularies, Abitibi, partie de terrain distraite bornée comme suit: au nord et à l'est par une autre partie audit lot 44-A; au sud, sur sa largeur de cent pieds (100 pi) par le chemin des rangs 6 et 7 audit canton; et à l'ouest sur sa profondeur de cent cinquante pieds (150 pi) par le lot no 44-C audit rang 7, canton de Poularies, Abitibi.

b) Une seconde partie de terrain mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur est-ouest sur une profondeur nord-sud de cinquante pieds (50 pi) à distraire dudit lot 44-A, rang 7, canton de Poularies, Abitibi, partie de terrain bornée comme suit: au nord et à l'est par une autre partie dudit lot 44-A; au sud sur sa largeur de deux cents pieds (200 pi), une première partie par l'emplacement distrait et décrit au paragraphe *a*) ci-précédemment et une deuxième partie par le lot no 44-C dudit rang 7, canton de Poularies, Abitibi; ou encore bornée au sud à cent cinquante pieds (150 pi) au nord du chemin de front des rangs 6 et 7 dudit canton; et à l'ouest sur sa profondeur de cinquante pieds (50 pi), par la ligne séparative des lots 43-A et 44-A dudit rang 7, canton de Poularies. No enrg. 173401.

Poularies	55	VII	Rosaire Vallières		29,13 $	36,06 $	65,19 $

Commission scolaire d'Amos

Dalquier	32-15	I	Marcel Girard		394,89 $	30,00 $	424,89 $

Vente 160170; rectification 179941.

Figuery	39	VII	Jean-Claude Veillette		571,22	30,00	601,22
Lacorne	P.-2	VII	Alice M. Kistabish	28,50	58,22	30,00	116,72

Un emplacement de forme carrée de deux cents pieds (200 pi) de côté, formant le coin sud-est du lot deux (coin S.-E. 2), rang Sept (7), au cadastre officiel pour le canton de Lacorne, et borné: au sud, par la ligne sud dudit lot; au nord, par une ligne parallèle à la ligne sud dudit lot, passant à deux cents pieds (200 pi) de cette dernière; à l'est en front, par la ligne ouest du chemin public; et à l'ouest, par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit chemin, passant à deux cents pieds (200 pi) de cette dernière, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Landrienne	3	IV	Catherine Lamergan		23,67	30,00	53,67

No enrg. 130999

Landrienne	6	IV	Catherine Lamergan		28,41	30,00	58,41

No enrg. 131000

Landrienne	8-A-P.	V	Catherine Lamergan		3,32	30,00	33,32

No enrg. 131160

Villemontel	8-1, 8-2	VIII	Jacques Gagné		77,18	30,00	107,18

No enrg. 137898

La Pause	42	A	Michel Gaudet		127,87	30,00	157,87

Enrg. à Rouyn no 32124, le 76 10 19

Preissac	25	VI	Roch Savage		25,82	30,00	55,82

No enrg. 120031

Preissac	P.-29	I	Michel Gosselin		30,92	30,00	60,92

Bail no 25538, vente de chalet seulement.

Preissac	P.-14	VI	Succ. Gédéon Bolduc		24,54	30,00	54,54
Bearn	12	IV	Denis Hêtu		4,84	30,00	34,84

No enrg. 142374

Bearn	13	IV	Denis Hêtu		5,65	30,00	35,65

No enrg. 142373

Bearn	14	IV	Denis Hêtu		17,17	30,00	47,17

Billet location

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Bearn	25-D	VI	Denis Tessier		30,19 $	30,00 $	60,19 $
No enrg. 75336							
Bearn	29-A	III	Victorianne Royer		18,17	30,00	48,17
No enrg. 163031							
Figuery	29-3	VI	Pierette Corriveau ou René Charest		11,53	30,00	41,53
No enrg. 163343							
Trécesson	23	I	Émile Gignac		47,02	30,00	77,02
Trécesson	30-7	X	Louis Talbot		51,64	30,00	81,64

Commission scolaire Barraute-Senneterre

Senneterre	P.-13	IV	Jean-Marc Breton		271,05 $	30,00 $	301,05 $

Tel que décrit à l'acte enregistré sous les numéros 137168 - 166004 - 116607.

Enrg. 137168: un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro treize (13) du rang Quatre (4) au cadastre officiel pour le canton de Senneterre avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances; à distraire cependant toute cette partie dudit lot numéro treize appartenant à Jean-Marie Chiasson, aux termes d'un acte de vente enregistré à Amos, sous le numéro 116007; à distraire également toutes les lisières de terrain vendues au ministère de la Voirie.

Enrg. 116607: le lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Senneterre, sous le numéro treize (13) du rang Quatre (4) avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; à distraire cependant les lisières de terrain vendues au ministère de la Voirie ainsi qu'un emplacement mesurant en front, sur la route 113, cent soixante-six pieds (166 pi) à partir du point A (crique) jusqu'au point B, et de là vers l'ouest une distance de quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) jusqu'au point C et de là dans une direction sud, une distance de cinquante-six pieds (56 pi) jusqu'au point D et de là dans une direction ouest, une distance de vingt-deux pieds (22 pi) jusqu'au point E, et de là dans une direction sud une distance de cent dix pieds (110 pi) jusqu'au point F, et de là dans une direction est, une distance de 107 pieds jusqu'au point A (point de départ), le tout tel que démontré sur un plan annexé aux présentes et signé: notaire Réal Caron no 6698.

Enrg. 166004: un emplacement de forme irrégulière, faisant partie du lot treize (13 ptie) du rang Quatre (4) au cadastre officiel pour le canton de Senneterre; et pouvant se décrire comme suit: partant d'un point situé en bordure ouest de la route 113, lequel point constitue le coin nord-est de la propriété appartenant déjà audit Jean-Marc Breton aux termes d'un acte enregistré à Amos, sous le numéro 137168, lequel point forme également le coin sud-est de l'emplacement présentement vendu, suivre la bordure ouest de la route 113 en direction nord sur une distance de quarante pieds (40 pi) pour atteindre un point formant le coin nord-est de l'emplacement présentement vendu; de ce dernier point, faire angle droit et parcourir en direction ouest une distance de cent quatre-vingt-dix pieds pour ainsi atteindre un point formant le coin nord-ouest de l'emplacement présentement vendu; de ce dernier point, faire angle et parcourir en direction sud une distance de deux cent six pieds (206 pi) pour ainsi atteindre un point formant le coin sud-ouest de l'emplacement présentement vendu; de ce dernier point, faire angle et parcourir en direction est une distance de quatre-vingt-trois pieds (83 pi) pour ainsi atteindre un point formant le coin sud-ouest de la propriété actuelle dudit Jean-Marc Breton acquise aux termes dudit acte de vente enregistré à Amos, sous le numéro 137168; de ce dernier point longer la propriété actuelle dudit Jean-Marc Breton d'abord en direction nord sur une distance de cent dix pieds (110 pi) puis en direction est, sur une distance de quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) toutes les mesures ci-dessus étant des mesures anglaises et plus ou moins. (Un croquis est joint à la minute 5126 du notaire Vézina).

Senneterre	P.-19	VIII	Lucien Dumont		249,44	30,00	279,44

Tel que décrit à l'acte enregistré sous le numéro 115090.

Un emplacement faisant partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Senneterre, sous le numéro dix-neuf (partie 19), du rang Huit (8) et borné comme suit: au sud, par la route régionale numéro 45, à l'est, par la ligne est dudit lot dix-neuf (19) du rang Huit (8), canton de Senneterre, au nord, par le ruisseau aux Trembles et à l'ouest, par la ligne ouest dudit lot dix-neuf (19), rang Huit (8), canton de Senneterre, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, à distraire cependant les terrains vendus à messieurs Armand Létourneau et à Lauréat Duval.

Avec en moins les numéros d'enr: 115091 - 116380 - 121380 - 125055.

Enrg. 115091: un emplacement mesurant cent pieds (100 pi) en front, sur la route nationale, par cent pieds (100 pi) par cent pieds (100 pi) de profondeur, faisant partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Senneterre, sous le numéro dix-neuf (19) du rang Huit (8), et borné ledit emplacement comme suit: au sud, par la route numéro 45, au nord à cent pieds (100 pi) de la route 45, à l'ouest à cent pieds (100 pi) de la ligne ouest dudit lot dix-neuf (19), rang Huit (8), canton de Senneterre, et à l'est par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot dix-neuf (19), rang Huit (8), canton de Senneterre, passant à deux cents pieds (200 pi) de cette dernière.

Enrg. 116380: un terrain faisant partie du lot numéro dix-neuf (19) dans le rang Huit (8) au cadastre officiel pour le canton de Senneterre; ayant la forme d'un carré mesurant cent pieds (100 pi) de tous les côtés et borné comme suit: à l'ouest, par la route 45; au nord et à l'est, par résidu dudit lot demeurant la propriété du vendeur; au sud, par un emplacement à Roland Dubreuil, tel que le tout se trouve actuellement, sans bâtisse.

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total

Enrg. 121380: un emplacement faisant partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Senneterre, sous le numéro dix-neuf (partie 19) du rang Huit (8), de forme rectangulaire mesurant cent pieds en front du côté sud-ouest sur toute la profondeur comprise entre l'emplacement situé sur le même dit lot appartenant déjà à l'acquéreur et la rivière ou ruisseau aux Trembles, borné vers le sud-ouest par résidu dudit lot appartenant à l'acquéreur; vers le sud-est par résidu dudit lot appartenant à Roland Dubreuil, vers le nord-ouest par résidu dudit lot demeurant la propriété du vendeur et vers le nord-est par le ruisseau aux Trembles; tel que le tout se trouve actuellement sans bâtisse.

Enrg. 125055: 1. une parcelle de terrain faisant partie du lot numéro dix-neuf (19 ptie) du rang Huit (8), au cadastre officiel pour le canton de Senneterre; de forme rectangulaire, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de profondeur sur une largeur de cent pieds (100 pi); mesures anglaises et borné comme suit: vers le sud, par une autre partie dudit lot numéro dix-neuf appartenant déjà à l'acquéreur; et de les autres côtés par résidu dudit lot numéro dix-neuf et le côté ouest dudit terrain est parallèle à la ligne séparative des lots dix-huit et dix-neuf, desdits rang et canton et est situé à deux cents pieds (200 pi) à l'est de cette ligne séparative.

2. Une autre parcelle de terrain faisant partie du même lot dix-neuf (19 ptie), rang Huit (8), canton de Senneterre; mesurant vingt-cinq pieds de largeur (25 pi) sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds (125 pi); mesures anglaises et borné comme suit: vers le sud, par la route régionale numéro 45 et de tous les autres côtés par résidu dudit lot numéro dix-neuf; et le côté ouest de ce terrain est parallèle à la ligne séparative des lots dix-huit et dix-neuf desdits rang et canton et est situé à trois cents pieds (300 pi) à l'est de cette ligne séparative: tel que le tout se trouve actuellement, sans bâtisse.

Senneterre	P.-31	VIII	Jean-Marie Demontigny	124,38 $	30,00 $	154,38$

Tel que décrit à l'acte enregistré sous le numéro 94063:

Un emplacement mesurant quatre cents pieds (400 pi) en front, sur la route actuelle numéro 58 par environ trois cents pieds (300 pi) de profondeur, mesures anglaises, situé à l'est faisant partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Senneterre, sous le numéro trente et un (partie 31) du rang Huit (8) et borné ledit emplacement comme suit: à l'ouest par la route actuelle numéro cinquante-huit (58) à l'est, à environ trois cents pieds (300 pi) de la route actuelle numéro 58 ou encore par l'ancienne route numéro 58, au nord, par une ligne parallèle à la ligne nord dudit lot trente et un (31) du rang Huit (8), passant à cinquante pieds (50 pi) de cette dernière et au sud, par une ligne parallèle à la ligne nord dudit lot trente et un du rang Huit (8) passant à cinq cent cinquante (550 pi) de cette dernière.

Avec en moins enrg. 157907: la moitié indivisé d'un certain morceau de terrain situé à l'est, connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Senneterre, comme étant une partie du lot numéro trente et un (31 ptie) dans le Huitième Rang.

Mesurant quatre cents pieds (400 pi) en front, sur la route actuelle numéro 58 par environ trois cents pieds (300 pi) de profondeur, mesures anglaises borné vers l'ouest par la route actuelle numéro 58, vers l'est, à environ trois cents pieds (300 pi) de la route actuelle numéro 58 ou encore, par l'ancienne route 58, au nord par une ligne parallèle à la ligne nord dudit lot trente et un (31) du rang Huit (8), passant à cent cinquante pieds de cette dernière et au sud par une ligne parallèle à la ligne nord dudit lot trente et un (31) du rang Huit (8) passant à cinq cent cinquante pieds (550 pi) de cette dernière. (moitié de l'épouse - séparation de corps)

Pascalis	P.-60	IV	Gérard Bergeron	24,21	30,00	54,21

Tel que décrit à l'acte enregistré sous le numéro 128107:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro soixante (60 ptie), dans le rang Quatre (4), au cadastre officiel pour le canton de Pascalis; de forme irrégulière et pouvant se décrire comme suit: partant d'un point situé sur la rive du lac Tiblemont, à trois cent cinquante-neuf pieds et huit dixièmes de pied (359,8 pi) au sud du point de rencontre du cordon entre les rangs Quatre et Cinq (4 et 5) et de la rive du lac Tiblemont, suivre cette rive du lac Tiblemont vers le sud-est sur une distance de quatre-vingt-deux pieds et sept dixièmes (82,7 pi), de ce point, faire angle et suivre toujours cette rive du lac Tiblemont sur une distance de dix-sept pieds et trois dixièmes de pied (17,3 pi) en direction sud, de ce dernier point, faire angle et se diriger en direction sud-ouest jusqu'à un point situé sur le côté nord-est d'un chemin public sensiblement parallèle à la rive du lac Tiblemont, ce point étant lui-même situé à six cent soixante-trois pieds et trois dixièmes (663,3 pi) au sud du point de rencontre formé par la jonction du cordon des rangs Quatre et Cinq (4 et 5) avec le côté nord-est dudit chemin public, cette distance de 663,3 pieds étant mesurée en bordure dudit chemin public; de ce dernier point, suivre ladite bordure du chemin public en direction sud-ouest sur une distance de quarante-neuf pieds (49 pi); de ce dernier point, faire angle et se diriger en ligne droite vers le nord-est jusqu'au point de départ. Le tout en mesures anglaises. Cet emplacement apparaît sur un plan préparé par Victorien Sylvestre, A.-G. le 5 septembre 1959, plan numéro A-626, et il est désigné sur ce plan par le numéro 60-5.

Courville	53-2 dixième	VI	Georges A. Fenn	7,89	30,00	37,89
Courville	53-9 dixième	VI	Georges A. Fenn	37,74	5,00	42,74
Courville	53-10 dixième	VI	Georges A. Fenn	4,72	5,00	9,72
Carpentier	52-P.	I	Georges A. Fenn	11,01	5,00	16,01
Barraute	2-11	Bloc 2 ..	Luc Dionne	157,16	30,00	187,16
Fiedmont-Barraute	37-B-6	VI	Jules Plante	3,18	30,00	33,18
Rochebeaucourt ..	3	I	Roland Dault	112,41	30,00	142,41
Rochebeaucourt ..	2	VIII	Édouard Leblanc	66,23	30,00	96,23
Rochebeaucourt ..	3-A	X	Roger Le Boulich	70,84	30,00	100,84
Despinassy	P.-35	III	Lionel Germain	68,11	30,00	98,11

Cantons	Lots	Rangs	Propriétaires	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres	Total
Despinassy	32-P.3	IV	Germain Constantineau	45,74 $		30,00 $	75,74 $
Despinassy	31	V	Raymond Michaud	132,39		30,00	162,39
Despinassy	3	A	Fernand Bolduc	114,37		30,00	144,37
Vassal	19	I	Hélène Noël Lepage	59,65		30,00	89,65
Vassal	20	I	André Audet	100,31		5,00	105,31
Vassal	14	II	André Audet	71,03		5,00	76,03
Vassal	20	II	André Audet	67,40		5,00	72,40
Lamorandière	P.-37	III	Donat Gélinas	10,07		30,00	40,07

No enrg. 056465: un emplacement au village de Lamorandière, mesurant cinquante pieds (50 pi) en front, sur la route régionale, par cent pieds (100 pi) en profondeur, faisant partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Lamorandière, sous le numéro trente-sept (ptie 37) du rang Trois (3) et borné comme suit: au nord et au sud, par le résidu dudit lot appartenant au vendeur, à l'est en front, par la route régionale et à l'ouest, par une ligne parallèle à la ligne ouest de la route régionale passant à cent pieds (100 pi) de cette dernière vendeur Roland Hardy, acheteur Donat Gélinas, notaire Marc Dufour no 3374.

Lamorandière	9 ptie sud	VIII	Rev. P.F. Jean	19,44		30,00	49,44
Lamorandière	1/2 nord du 24 1/2 nord du 25	X	Léon Bisson	120,16		30,00	150,16

Tel que décrit à l'acte enregistré sous le numéro 95922.

Ducros	24	A	Mario Veilleux	94,66		30,00	124,66

Amos, le 29 janvier 1981.

Le secrétaire-trésorier,
M. PAUL-ÉMILE BÉGIN.

11358-8-2-o

Municipalité du comté de Gatineau

Avis public est, par les présentes, donné par Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la Corporation du comté de Gatineau, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus par enchères publiques au Centre social et culturel, 186, rue Principale sud, à Maniwaki, province de Québec, le JEUDI SEPTIÈME jour de MAI 1981, et le VENDREDI HUITIÈME jour de MAI 1981, (s'il y a lieu), à DIX heures, pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires et toutes autres redevances aux corporations municipales de Bouchette, Sainte-Thérèse-de-Gatineau, Deléage, Blue-Sea, Wright, Denholm, Montcerf et La Pêche, à moins que lesdites taxes et/ou redevances ne soient acquittées, ainsi que les frais, avant la vente, conformément aux articles 726 et suivants du Code municipal de la province de Québec.

Municipalité de Blue-Sea
(Canton de Bouchette)

Noms	Lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Michel Boulay 780, Saint-Joseph, Hull, QC	Lot 15	Rg C	235,29 $	111,64 $	346,93 $

Description: Terrain connu et désigné comme étant le lot quinze (lot 15) de l'arpentage primitif du canton de Bouchette, correspondant au lot quinze (15) du rang C du cadastre officiel du canton de Bouchette. Enr. 151824.

Jean-Guy Côté 221, rue Cobourg, app. 1 Ottawa, Ontario	Lot P. 15	Rg 10	35,57	3,60	39,17

Description: Un terrain connu et désigné comme étant partie du lot numéro quinze (ptie 15), rang Dix (rg 10) au cadastre officiel du canton de Bouchette, division d'enregistrement de Gatineau, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans la ligne ouest ayant front sur le petit lac Long, et quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) dans la ligne est ayant front sur le chemin privé mentionné ci-après, sur une profondeur de cent pieds (100 pi) dans les lignes nord et sud, le tout borné comme suit: au nord, par la propriété de M. Forget ou de ses représentants; à l'est, par ledit chemin privé; à l'ouest, par ledit lac; au sud, par le résidu du même lot, propriété de Aurèle Fortin ou de ses représentants. Enr. 109085.

Noms	*Lots*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Denis Lemaire 378, Montfort, Vanier, Ontario	Lot P. 15	Rg 10	158,68 $	164,88 $	323,56 $

Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot quinze (ptie 15), rang Dix (rg 10) au cadastre officiel du canton de Bouchette, division d'enregistrement de Gatineau, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur ayant front sur le petit lac Long dans la ligne ouest et cent trente pieds (130 pi) à l'est, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi) dans les lignes nord et sud, et le tout borné comme suit: vers le nord par la propriété de Monette ou représentants, vers l'ouest par le petit lac Long, vers le sud par la propriété de madame Daignault ou représentants, vers l'est par un chemin privé. Enr. 113920.

M. Lucien Leduc 260, rue York, app. 27 Ottawa, Ontario	Lot P. 5	Rg 10	792,74	138,20	930,94

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro cinq (ptie 5), rang Dix (rg X) au cadastre officiel du canton de Bouchette, bureau de la division de Gatineau, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans la ligne est ayant front sur le lac des Îles, et deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) à l'arrière sur une profondeur de trois cent pieds (300 pi) dans la ligne sud, et trois cent vingt-cinq pieds (325 pi) dans la ligne nord et le tout borné comme suit: vers le nord et l'ouest par partie du même lot, vers le sud par la propriété de M. Paul-Émile Bertrand, telle que décrite à l'acte enregistré à la division de Gatineau sous le numéro 53977, vers l'est par le lac des Îles. Enr. 61947.

Municipalité de Montcerf
(Canton d'Égan)

M. Bernard Danis, a/s Rolland Lyrette Chemin des Eaux, Maniwaki, QC	P. 56C (17 N.O.)	Rg 4	56,67 $	20,38 $	77,05 $

Description: Partie du lot numéro 56C, rang 4, canton de Égan, comté de Gatineau, et étant le lot numéro 17 (subdivision non officielle) préparé par André Defayette, arpenteur-géomètre, borné comme suit: au nord par partie du même lot (s.n.o. 56C-18), au sud par le lot 16 (s.n.o. 56C-16), à l'ouest par la rivière Désert, à l'est par une rue.

Mesurant mille pieds (1 000 pi) dans sa ligne nord, deux cents pieds (200 pi) dans sa ligne est et cinq cents pieds (500 pi) le long de la rivière Désert dans sa ligne ouest et environ sept cent cinquante pieds (750 pi) dans sa ligne sud plus ou moins. Avec bâtisses dessus érigées. Enr. 136179.

M. Morris Mayers 26, Middleton, Dollard-des-Ormeaux (Montréal) QC	P. 55, 56A, 56C	Rg 4	48,64	13,63	62,27

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant les lots cinquante-cinq, cinquante-six A et cinquante-six C (lots 55, 56-A, 56-C), rang Quatre (rg 4), au cadastre officiel du canton d'Égan, division d'enregistrement de Gatineau.

Moins les parties vendues suivant les actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, sous les numéros 4135, 11051, 38545, 76835, 136179, 135180 et 136181. Enr. 157742.

M. Bernard Riel 316, des Oblats Maniwaki, QC	P. 56C (19 N.O.)	Rg 4	57,18	35,80	92,98

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot cinquante-six C (ptie 56C), rang Quatre (rg 4), au cadastre officiel du canton d'Égan, et le tout borné comme suit: au nord par le lot 57B, au sud par le lot 23, à l'est par le lot 20, à l'ouest par le lot 18 et le champ de tir.

Mesurant six cent vingt pieds (620 pi) dans sa ligne nord; quatre cent dix pieds (410 pi) dans sa ligne ouest; et trois cent trente pieds (330 pi) dans sa ligne sud. Enr. 136181.

Municipalité de Wright
(Canton de Wright)

M. Douglas Brady 181, King Edward, Ottawa, Ontario	Lot P. 36	Rg 6	158,80 $	115,20 $	274,00 $

Description: Un terrain connu et désigné comme étant partie du lot numéro 36, rang 6 du canton de Wright, comté de Gatineau, QC, au cadastre officiel dudit canton; mesurant 100 pieds de largeur dans les lignes est et ouest sur 100 pieds de profondeur dans les lignes nord et sud, le tout borné comme suit: vers l'est, par le lac Orignal ou le lac Métayer, vers le nord, par une partie du même lot appartenant à Wellie Knippenberg ou à ses représentants, vers l'ouest et vers le sud, par le résidu du même lot appartenant au vendeur. Avec un droit de passage. Enr. 87069.

	Lot P. 36	Rg 6	25,53	11,68	37,21

Noms	Lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Description: Un terrain connu et désigné comme étant partie du lot numéro 36, rang 6, du canton de Wright, comté de Gatineau, QC, au cadastre officiel dudit canton; mesurant 100 pieds de largeur sur 100 pieds de profondeur, le tout borné comme suit: au nord-est par la propriété de M. Brady, au nord-ouest par une partie du même lot appartenant à Jacques Labelle ou à ses représentants, au sud-ouest par la propriété de M. Gorman ou de ses représentants, au sud-est par le Lac Métayer. Avec un droit de passage sur la route existante. Enr. 165150.

M. André Larente ..... Lot P. 49 ..... Rg 8 ..... 108,42 $ 108,42 $
416, Nelson, Ottawa, Ontario

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot 49, rang 8 du canton de Wright, comté de Gatineau, province de Québec, au cadastre officiel dudit canton, municipalité de Wright, mesurant 100 pieds de largeur ayant front sur un chemin privé au sud, sur une profondeur de 200 pieds et le tout borné comme suit: vers le nord par la ligne de division entre le lot 49 et le lot 50; à l'est par partie du même lot, propriété de l'acquéreur; vers le sud par un chemin privé et vers l'ouest par le résidu dudit lot, propriété du vendeur. Enr. 155726.

M. Thomas Jones ..... Lot P. 3 (16N.O.) ..... Rg D ..... 35,42 112,28 $ 147,70
188, West Haven Cresc.,
Ottawa, Ontario

Description: Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 3, rang D du canton de Wright, comté de Gatineau, également connu et désigné comme étant la subdivision non officielle numéro 16 dudit lot numéro 3 (3-16 non off.), borné comme suit: à l'ouest par le lac Pine-Valley et mesurant 75 pieds; au nord par une partie du même lot étant la subdivision non officielle numéro 17 et mesurant 196 pieds; à l'est par une partie dudit lot numéro 3 (une route) et mesurant 74 pieds 6 pouces et au sud par une partie du même lot étant la subdivision non officielle numéro 15 et mesurant 200 pieds. Les coins nord-ouest et sud-ouest formant des angles de 84°00′ et 95°35′ respectivement en direction est et les piquets plantés à chacun des coins portant les numéros 111-112-113-114. Enr. 101494.

Gerry L. Bisson Enterprises ..... Lot P. 3 ..... Rg 5 ..... 19,64 19,64
255, Parkdale, Ottawa, Ontario

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot 3, rang 5 du canton de Wright, comté de Gatineau au cadastre officiel dudit canton, mesurant 100 pieds de largeur dans les lignes est et ouest, ladite ligne est ayant front sur le chemin public sur une profondeur de 200 pieds dans les lignes nord et sud, et le tout borné comme suit: vers le nord et l'ouest par partie du même lot, propriété de Williams Johnson ou représentants; vers le sud par la propriété de Laurier Morin ou représentants; et vers l'est par le chemin public. Sans bâtisse. Enr. 95639.

Mrs. Joyce Cragg MacKay ..... Lot P. 3 ..... Rg 5 ..... 6,91 10,49 17,40
1199, Somerville, Ottawa, Ontario

Description: Un terrain connu et désigné comme étant partie du lot numéro 3, rang 5 du canton de Wright, comté de Gatineau, QC, au cadastre officiel dudit canton et décrit de façon plus détaillée comme suit: commençant en un point situé à 320 pieds du côté ouest de la route 11, ledit point étant à l'intersection d'un chemin privé de 22 pieds de largeur orienté vers le nord et d'une autre route de 20 pieds de largeur orientée vers l'ouest; de cedit point en direction nord sur une distance de 200 pieds jusqu'au côté nord du chemin privé; de là en direction est sur une distance de 100 pieds jusqu'au point de départ; le tout borné comme suit: vers le nord par la propriété de Paul Richard; vers l'est par le chemin privé de 22 pieds de largeur; vers le sud par le chemin privé de 20 pieds de largeur; vers l'ouest par le résidu du même lot appartenant au vendeur. Avec un droit de passage. Enr. 284010.

M. Fernand Lusignan ..... Lot P. 36 ..... Rg 7 ..... 29,15 29,15
R.R. no 1, Gracefield, QC

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 36, aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang 7, canton de Wright. Enr. 148778.

Municipalité de Denholm
(Canton de Denholm)

Mrs. Margaret Johnson ..... P. 43 ..... Rg A ..... 61,80 $ 245,71 $ 307,51 $
1-590, Rideau Street, Ottawa, Ontario

Description: Un terrain connu et désigné comme étant partie du lot numéro 43, rang A au cadastre officiel du canton de Denholm, division d'enregistrement de Gatineau, situé du côté nord du chemin Paugan, mesurant 100 pieds en bordure de la limite nord du chemin, sur une profondeur de 50 pieds et borné comme suit: au sud par le chemin Paugan, à l'est, au nord et à l'ouest par des parties du même lot appartenant à Aldege Lasalle ou à ses représentants. Enr. 62636.

Municipalité de Deléage
(Canton de Kensington)

Noms	*Lots*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Mme Micheline Beaudoin 21, rue Robert, Maniwaki, QC	Lot P. 34A	Rg 1	652,10 $	197,77 $	849,87 $

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot trente-quatre «A» (ptie 34A), rang Un (rg 1) au cadastre officiel du canton de Kensington. Ladite partie mesure quatre-vingts pieds (80 pi) dans ses lignes nord et sud et dix pieds (10 pi) dans ses lignes est et ouest, et est borné comme suit: au nord par partie du même lot, au sud par partie du même lot, à l'est par partie du même lot, à l'ouest par la rue Robert. Enr. 147842.

Municipalité de Ste-Thérèse-de-Gatineau
(Canton de Cameron)

M. Gilles Déry 209 1/2, Laval, Hull, QC	Lot P. 44	Rg 5	68,56 $ cath.	17,69 $	86,25 $

Description: Immeuble connu et désigné comme étant partie du lot 44, rang 5, canton de Cameron, division d'enregistrement de Gatineau. Mesurant 178 pieds sur ses côtés nord et sud ou 54,25 mètres, sur 100 pieds de profondeur sur ses côtés est et ouest ou 30,48 mètres.

Borné au nord par la propriété de Walter Jenness ou représentants, au sud et à l'est par la propriété de Aristide Duval ou représentants et à l'ouest par la propriété de Provin Richard ou représentants. Enr. 160555.

M. Ronald Grenon 60, Hopewell, Ottawa, Ontario	Lot P. 47B (246 et 247 N.O.)	Rg 5	93,57 cath.	68,31	161,88

Description: Un terrain connu et désigné comme étant partie du lot 47B, rang 5, au cadastre officiel du canton de Cameron (S.N.O. 47B-246 et S.N.O. 47B-247).

Premièrement: Le lot non officiel numéro 246, mesurant 69 pieds du côté du lac, 60 pieds du côté intérieur de la route, 266 pieds du côté nord-ouest et 220 pieds du côté sud-est, formant un angle de 55°25′ dans le coin nord et un de 85°24′ dans le coin ouest.

Deuxièmement: Le lot non officiel numéro 247, mesurant 69 pieds du côté du lac, 76 pieds du côté intérieur de la route, 220 pieds du côté nord-est et 205 pieds du côté sud-est, formant un angle de 129°50′ dans le coin est et un de 72°25′ dans le coin sud.

Le tout borné comme suit: à l'est par le lac Marcelin, au sud-ouest par une partie du même lot étant l'emprise de la route, au nord-est par une partie du même lot et au sud-est par une partie du même lot. Enr. 117688.

Charter Credit Corp. 50, Crémazie ouest, Montréal, QC	Lot P. 34-B Lot P. 34-A	Rg 1 Rg 1	676,02	304,18	980,20

Description: Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot de terre numéro trente-quatre «B» (ptie 34B), dans le rang Un (rg 1) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Kensington. Ladite partie mesure cent pieds (100 pi) de largeur en front sur la route 11 sur la profondeur qu'il y a entre la route 11 et une crique à l'arrière; bornée, au nord, par la crique; au sud par la route 11; à l'est, par la propriété de Lesley Shean ou représentants; et à l'ouest par la propriété de Réjean Beaudoin ou représentants. Tel que le tout se trouve présentement avec bâtisse de cinq logements, en voie de construction. Enr. 164844.

M. Maurice Lévesque R.R. no 1, Ste-Famille-d'Aumond, QC	Lot P. 19	Rg 2	65,90	42,33	108,23

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot dix-neuf (ptie 19) rang Deux (rg 2) au cadastre officiel du canton de Kensington, mesurant cent quatre-vingt-huit pieds (188 pi) en front sur le chemin public à l'ouest; la même chose à l'arrière, par une profondeur de cent trente-huit pieds (138 pi) et borné comme suit: vers le nord par la propriété de Joseph Morin ou représentants, vers l'ouest par le chemin public, vers le sud et vers l'est par partie du même lot, propriété d'Alberta Morin ou représentants. Enr. 81283.

M. Rhéal N. Marchand Deléage, Maniwaki, QC	Lot P. 32	Rg 1	72,45	15,06	87,51

Description: Immeuble connu et désigné comme étant partie du lot trente-deux (ptie 32) rang Un (rg 1), canton de Kensington, division d'enregistrement de Gatineau. Mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur le chemin des Amoureux par deux cents pieds (200 pi) de profondeur.

Borné au nord par la ligne de transmission, à l'ouest par le chemin des Amoureux, au sud et à l'est par le résidu du même lot, propriété du vendeur ou représentants. Avec et sujet à toutes les servitudes, actives, passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble. Enr. 154275.

Société d'Administration et Perception Ultimex Ltée 86, rue Brady, Hull, QC	Lot P. 34B	Rg 1	402,46	109,03	511,49

Noms	Lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro trente-quatre «B» (ptie 34B), dans le rang Un (rg 1), au cadastre officiel du canton de Kensington; ladite partie mesurant cent pieds (100 pi) de largeur en front sur la route numéro Onze (route 11), même mesure à l'arrière sur une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises. Ladite partie étant bornée au nord par la route, à l'est, à l'ouest et au sud par partie du même lot, propriété de M. Zéphirin Dufour, ou représentants; des piquets de fer étant plantés aux quatre coins du terrain vendu; tel que le tout se trouve actuellement, avec bâtisses y érigées et à être érigées. Enr. 124832.

M. Jean-Paul Turpin R.R. no 1, Maniwaki, QC	Lot P. 37	Rg 2	350,88 $	177,93 $	528,81 $

Description: Partie du lot trente-sept (ptie 37), dans le rang Deux (rg 2) au cadastre officiel du canton de Kensington. Ladite partie mesure cent pieds (100 pi) sur ses côtés est et ouest et cent cinquante pieds (150 pi) sur ses côtés et nord et sud. Bornée au nord, à l'est et à l'ouest par parties du même lot, propriété du vendeur (Adélard Rollin) et au sud par le terrain de Raymond Gagnon. Tel que le tout se trouve actuellement.

Le vendeur crée sur son lot 37 rang 2, canton de Kensington, au profit du terrain vendu, un droit de passage gratuit, à pieds ou en voiture, perpétuel, pour communiquer du terrain vendu au chemin public. Enr. 145262.

Municipalité de Bouchette
(Canton de Cameron)

Mr. Gary Allen 625, Borthwick Avenue, No 10 Ottawa, Ontario K1K 1M5	P. 38A (185 N.O.)	Rg 3	51,09 $	57,31 $	108,40 $

Description: un terrain connu et désigné comme étant partie du lot trente-huit A (ptie 38A), du rang Trois (rg 3) au cadastre officiel du canton de Cameron, Division d'enregistrement de Gatineau (subdivision non officielle 38A-185).

Mesurant soixante-dix pieds (70 pi) en bordure du lac Roddick, quatre-vingt-deux pieds (82 pi) du côté intérieur de la route, cent soixante-sept pieds (167 pi) du côté sud-ouest et cent quarante-cinq pieds (145 pi) du côté nord-est, le tout borné comme suit: au sud-est par le lac, au nord-ouest par une partie du même lot étant l'emprise de la route, au sud-ouest par une partie du même lot (S.N.O. 184), au nord-est par une partie du même lot (S.N.O. 186). Enr. 99906.

	P. 37A (175 N.O.)	Rg 3	49,42	58,12	107,54

Description: un terrain connu et désigné comme étant partie du lot trente-sept A (ptie 37A), rang Trois (rg 3) au cadastre officiel du canton de Cameron, division d'enregistrement de Gatineau (S.N.O. 37A-175).

Mesurant soixante-dix pieds (70 pi) en bordure du lac Roddick, soixante-neuf pieds (69 pi) du côté intérieur de la route, cent quarante-trois pieds (143 pi) du côté sud-ouest et cent cinquante-neuf pieds (159 pi) du côté nord-est; le tout borné comme suit: au sud-est par ledit lac, au nord-ouest par une partie du même lot étant l'emprise de la route, au sud-ouest par une partie du même lot (S.N.O. 174), au nord-est par une partie du même lot (S.N.O. 176). Enr. 100068.

Mr Joseph Rauscher 2245, Beaver Avenue Ottawa, Ontario	P. 35A	Rg 3 (146 N.O.)	51,09	35,39	86,48

Description: un terrain connu et décrit comme faisant partie du lot trente-cinq A (35A), rang Trois (rg 3), du cadastre officiel du canton de Cameron, dont les dimensions et les limites sont les suivantes: soixante-dix pieds (70 pi) au nord-est, le long du lac Rond; cinquante-six pieds (56 pi) au sud-ouest, le long de l'emprise de la route qui borde le lac (fait saut partie du même lot); cent quatre-vingt-treize pieds (193 pi) au nord-ouest, et borné par une partie du même lot (S.N.O. 35A-147); cent quatre-vingt-quatorze pieds (194 pi) au sud-est, et borné par une partie du même lot (S.N.O. 35A-145). Enr. 99409.

M. Gilles Descarie 42, Uxbridge Crescent Hazeldean, Ontario K0Z 2B0	P. 30A	Rg 2 (92N.O.)	49,78	9,76	59,54

Description: un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot trente A (ptie 30A), rang Deux (rg 2), au cadastre officiel du canton de Cameron (S.N.O. 30A-92), mesurant cent quarante pieds dans sa ligne nord et borné par partie du même lot (S.N.O. 30A-93); soixante-trois pieds (63 pi) à l'est et borné par un chemin privé; cent quarante-deux pieds (142 pi) au sud et borné par partie du même lot (S.N.O. 30A-91); soixante-quinze pieds (75 pi) à l'ouest et borné par le lac Chalifoux. Enr. 90513.

Mr. Ronald B. Batman 7, Alder Court Woodbury, CT. U.S.A. 06798	P. 5	Rg 6	67,54	49,03	116,57

Noms	*Lots*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*

Description: un terrain connu et décrit comme faisant partie du lot cinq (5), rang 6 (rg 6), du cadastre officiel du canton de Cameron, Division d'enregistrement de Gatineau, dont voici une description plus détaillée: à partir d'un point sur la berge du lac Walt situé à 93,7 pieds, plus ou moins, au sud de la ligne qui sépare les lots 5 et 6B; situé à 3 696,7 pieds à l'est de la limite ouest du sixième rang; de là sur une distance de 150 pieds mesurée sur un azimut S4° 43'E jusqu'à un point déterminé; de là sur une distance de 155 pieds mesurée sur un azimut N82° 46'O jusqu'à un certain point de là sur une distance de 150 pieds, plus ou moins mesurée sur un azimut N4°32'O jusqu'à un certain point de la berge du lax Walt; de là sur une distance de 98,7 pieds mesurée sur un azimut S79° 11'E et le long de la berge du lac Walt jusqu'à un certain point; de là sur une distance de 56,3 pieds, plus ou moins, le long de la berge dudit lac Walt, mesurée sur un azimut S81° 57'E jusqu'au point de départ.

Ledit terrain est borné au nord par le lac Walt, et à l'est, au sud et à l'ouest, par une partie du même lot (0,509 acre, plus ou moins). Enr. 72306.

Mr. George Noël Down 1993, Prince of Wales Drive Ottawa, Ontario K1G 3H7	P. 31A (99, 100, 103, 104 N.O.)	Rg 2	93,56 $ 98,56	13,34 $ 4,57	11,90 $ 103,13

Description: un terrain connu comme faisant partie du lot trente et un A (31A), rang Deux (rg 2), du cadastre officiel du canton de Cameron (S.N.O. 31A-99, 31A-100, 31A-103, 31A-104), dont les limites et les dimensions sont les suivantes:

Subdivisions non officielles numéros 99 et 100 du lot 31-A: au nord, par une partie dudit lot 31A appelée subdivision non officielle numéro 101, mesurant cent trente-deux pieds et deux dixièmes (132,2 pi); à l'est, par une partie des lots 31A et 30A étant une route, mesurant cent vingt-sept pieds et quatre dixièmes (127,4 pi); au sud, par une partie des lots 31A et 30A étant la subdivision non officielle numéro 98, mesurant cent cinquante et un pieds (151 pi); à l'ouest, par le lac Chalifoux, mesurant cent trente-trois pieds et sept dixièmes (133,7 pi).

Avec les piquets qui sont plantés aux quatre coins et qui portent les numéros 121, 122, 125 et 126.

Subdivisions non officielles numéros 103 et 104 du lot 31-A: au nord, par une partie du lot 31A étant la subdivision non officielle numéro 105, mesurant cent vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (129,5 pi); à l'est, par une partie du lot 31A étant une route, mesurant cent quarante-neuf pieds et neuf dixièmes (149,9 pi); au sud, par une autre partie du lot 31A étant la subdivision non officielle numéro 102, mesurant cent quarante pieds et huit dixièmes (140,8 pi); à l'ouest, par le lac Chalifoux, mesurant cent trente-trois pieds et six dixièmes (133,6 pi)

Avec les piquets qui sont plantés aux quatre coins et qui portent les numéros 129, 130, 133 et 134. Le tout en mesures anglaises, plus ou moins, conformément au plan que les parties ont signé... Enr. 89431.

M. Holden G. Hayes 200, Clearview Ottawa, Ontario J0A 2N0	1-1	Rg 6	433,51	218,05	651,56

Description: le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro un (1-1), rang Six (rg 6), du cadastre officiel du canton de Cameron, Division d'enregistrement de Gatineau. Enr. 138540.

Mrs. Ella Eastman Sorby 87, Castor Street Russell, Ontario	P. 13	Rg 1	209,46	127,89	337,35

Description: un terrain connu et décrit comme faisant partie du lot numéro treize (13), Premier Rang (rg 1), du canton de Cameron, mesurant cent vingt pieds (120 pi) de largeur sur quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) de profondeur, en mesures anglaises, plus ou moins; borné comme suit: à l'est, par le chemin public; au nord, par la propriété de M. Philorum Richard ou de ses représentants; au sud et à l'ouest, par un ruisseau; avec tous les bâtiments qui s'y trouvent, circonstances et dépendances. Enr. 153499.

Mr. Peter Sorby *et ux* 87, Castor Street Russell, Ontario	P. 9B (N.O.S. 9B-40)	Rg 2	46,55	20,96	67,51

Description: un terrain faisant partie du lot numéro neuf B (ptie 9B), rang Deux (rg 2), du canton de Cameron, connu et décrit comme étant la subdivision non officielle numéro quarante (40) et mesurant 64,82 pieds du côté du lac Cameron; 62 pieds à l'arrière; 207,1 pieds au sud-est; 197,2 pieds au nord-ouest, en mesures anglaises, plus ou moins et borné comme suit: au nord-est, par une partie non subdivisée dudit lot numéro 9B, au sud-est, par la subdivision non officielle numéro 39 du lot numéro 9B qui appartient à Mme Aline Lalande ou à ses représentants; le coin sud décrit un angle de 79°04' en direction nord-est; le coin ouest décrit un angle de 100°21' en direction nord-est.

Avec un droit de passage en faveur de la propriété présentement vendue sur le chemin déjà aménagé, conformément aux actes enregistrés au Bureau d'enregistrement de Maniwaki sous les numéros 69450 et 70999. Enr. 106656.

	P. 9B (n.o.s. 9B-41)	Rg 2	33,54	30,06	63,60

Description: une partie du lot neuf B (9B), rang Deux (rg 2) du canton de Cameron, connue comme étant la subdivision non officielle quarante et un (41), mesurant 61,3 pieds du côté du lac Cameron; 62,1 pieds à l'arrière; 211 pieds à l'ouest; 197,2 pieds à l'est, en mesures anglaises, plus ou moins; bornée comme suit: au sud, par le lac Cameron; à l'ouest, par la subdivision non officielle numéro 42 (qui fait partie des lots 9B et 8C); au nord, par une partie non subdivisée dudit lot 9B; à l'est par la subdivision non officielle numéro 40 du lot 9B; le coin sud-ouest décrit un angle de 63°5' avec le nord; le coin sud-est décrit un angle de 100°43' avec le nord. Enr. 106656.

Noms	Lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
M. Milos Kralik 137, Bay Street, Ottawa, Ontario M. George Zobec 98, Bruyère, Ottawa, Ontario	Lot P. 38B (47 N.O.)	Rg 3	205,83 $	0,55 $	206,38 $

Description: Un terrain connu et décrit comme étant une partie du lot trente-huit B (ptie 38B), rang Trois (rg 3) au cadastre officiel du canton de Cameron (s.n.o. 38B-47).

Mesurant cent quarante-sept pieds (147 pi) sur le lac Roddick (lac Rond), soixante-dix pieds (70 pi) sur le côté intérieur de la route, deux cent quarante-quatre pieds (244 pi) sur le côté nord-est et deux cent soixante-treize pieds (273 pi) sur le côté sud-ouest, le tout étant borné comme suit: au nord-ouest par ledit lac, au sud-est par une partie du même lot, soit l'emprise de la route, au nord-est par une partie du même lot (s.n.o. 38B-46), au sud-ouest par une partie du même lot (s.n.o. 38B-49). Enr. 100071.

M. Albert Richer 1535, Heatherington, No. 184, Ottawa, Ontario K1J 8Z5	Lot P. 8A (99, 100 N.O.)	Rg 2	67,34	74,82	142,16

Description: Un terrain connu et décrit comme étant une partie du lot huit A (ptie 8A), rang Deux (rg 2), au cadastre officiel du canton de Cameron (s.n.o. 99-100), mesurant 124,8 pieds en bordure du lac Cameron, 175,8 pieds à l'arrière, 181,9 pieds sur la ligne nord, 195,6 pieds sur la ligne sud et borné comme suit: par ledit lac, au nord par une partie du même lot (S.N.O. 8A-98), à l'est par une partie du même lot, au sud par une partie du même lot (S.N.O. 8A-101). Enr. 74436.

Mr. James Strelesky 16, Bullman, Ottawa, Ontario K1Y 1T2	Lot P. 12 (1 et 2 N.O.)	Rg 6	98,56	45,40	143,96

Description: Un terrain connu et décrit comme étant une partie du lot douze (ptie 12), rang Six (rg 6), au cadastre officiel du canton de Cameron, division de Gatineau (s.n.o. 12-1 et 12-2), mesurant et borné comme suit: mesurant cent cinquante pieds (150 pi) au nord et borné par une partie du même lot, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) à l'est et borné par le lac Birch, mesurant cent quarante-neuf pieds (149 pi) au sud et borné par une partie du même lot (s.n.o. 12-3), mesurant deux cent trente-cinq pieds (235 pi) à l'ouest et borné par une partie du même lot (soit une route). Enr. 83629.

Mr. Wayne Wyman 190, rue Andrew, Gatineau, QC	Lot P. 3B (74 et 75 N.O.)	Rg 1	75,14	81,04	156,18

Description: Un terrain connu et décrit comme étant une partie du lot trois B (ptie 3B), rang Un (rg 1), au cadastre officiel du canton de Cameron, Division d'enregistrement de Gatineau (s.n.o. 3B-74 et 3B-75), le tout borné comme suit: à l'est par le lac Cameron, à l'ouest par une partie du même lot, au nord par une partie du même lot (3B-76), au sud par une partie du même lot (3B-73). Enr. 124610.

Municipalité de La Pêche
(Canton de Masham-Nord)

MacDonnell & Conyers Co. Ltd. a/s Me Clément N. Beauchamp, C.D.I., 162, Wellington, Hull, QC	Lot 8-1	Rg A	528,95 $	(H) 241,11 $ (A) 87,14	857,20 $

Description: Toute la propriété connue et décrite comme étant le lot numéro 8-1 du rang A du canton de Masham, conformément au plan officiel et au livre de renvoi dudit canton, contenant 50 acres de terrain, et plus ou moins. À l'exception d'une partie du même lot vendue par acte enregistré à la Division d'enregistrement de Gatineau sous le numéro 158956. Enr. 26171.

Gestion AJCL 500, place d'Armes, Montréal, QC	Lot 42	Rg 5	135,27	(H) 59,17 (A) 20,44	214,88

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 42, rang 5, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Masham, division d'enregistrement de Gatineau. Enr. 154127.

M. Bruno Bélanger Ste-Cécile-de-Masham, QC	Lot 41 1/2 sud	Rg 6	47,31	(H) 28,45 (A) 23,23	98,99

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant la moitié sud du lot numéro 41 dans le Sixième Rang du canton de Masham, contenant 50 acres en superficie, et borné comme suit: à l'est par le lot 40; à l'ouest par le lot 42; au sud par la ligne de division entre les rangs Cinq et Six et au nord par la moitié nord du lot 41, appartenant à Martin Reilley ou représentants. Enr. 174802.

Municipalité de La Pêche
(Canton de Masham)

Noms	*Lots*	*Rang*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
M. Robert Gagnon 11, Wurtemburg, app. 403 Ottawa, Ontario, K1N 8M1	Lot 57-3	Rg 8	506,03 $	212,30 $	718,33 $
Description: Le lot 57-3, rang 8, canton de Masham. Enr. 131113.					
M. René Chevassu 79, Vachon, Vanier, Ontario, K1L 5S7	P. 56	Rg 4	40,97	34,84	75,81
Un immeuble situé dans le canton de Masham, comté de Gatineau, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot 56, dans le 4e Rang, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Masham, laquelle partie peut être plus particulièrement décrite et bornée comme suit: au sud par une autre partie du même lot, partie étant la propriété d'Aurèle Robert, telle qu'acquise aux termes de l'acte de vente exécuté devant Me Jean-Guy Martel, notaire, sous le numéro 655 de ses minutes, dont copie enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau, sous le numéro 78268, et une autre partie servant de chemin privé et mesurant 100 pieds de largeur en ligne droite à partir de la clôture séparant les lots 55 et 56 du même rang; à l'ouest par une autre partie du même lot, demeurant la propriété du vendeur et mesurant toute la distance entre le chemin privé et un petit lac à la marque des hautes eaux naturelles; au nord par le petit lac et mesurant 100 pieds en ligne droite à partir de la clôture ci-dessus mentionnée et à l'est par le lot 55 des mêmes rang et canton et mesurant toute la distance entre le coin nord-est de la propriété d'Aurèle Robert et le petit lac à la marque des hautes eaux naturelles. Enr. 91198.					
M. et Mme Michel Allard 312, Lafontaine, app. 3 Vanier, Ontario, K1L 6X2	Lot 56-7 P. 56	Rg 4 Rg 4	201,95		201,95
Description: Le lot 56-7, rang Quatre, au cadastre officiel du canton de Masham. Un immeuble situé dans la municipalité de La Pêche, canton de Masham, division d'enregistrement de Gatineau, comté de Gatineau, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot 56 dans le rang 4, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Masham, et peut être plus particulièrement décrite et bornée comme suit: à l'est par une autre partie du même lot acquise par les acquéreurs aux présentes de François Brûlé aux termes de l'acte de vente portant le numéro 7785 des minutes de Me Jean-Guy Martel, notaire, et mesurant 85 pi; au sud par une autre partie du même lot indiquée comme le numéro 6 sur un plan demeurant annexé à l'original numéro 663 des minutes de Me Jean-Guy Martel, notaire, et mesurant 25 pi; à l'ouest par un chemin privé et mesurant 88 pi; et au nord, par une autre partie du même lot indiquée comme le lot numéro 8 sur le plan ci-dessus référé et mesurant 25 pi. Sujet à la servitude en faveur d'Hydro-Québec *et al.* enregistrée sous le numéro 79641. Enr. 154331. Un immeuble situé dans la municipalité de La Pêche, comté de Gatineau, canton de Masham, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot 56, dans le Quatrième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Masham, laquelle partie peut être plus particulièrement décrite et bornée comme suit: à l'est ou sud-est, par le lac Bélair et mesurant 76,5 pi; au sud ou sud-ouest, par une autre partie du même lot, portant le numéro 6 sur le plan demeurant annexé à l'acte de vente portant le numéro 663 des minutes de Me Jean-Guy Martel, notaire, dont copie enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau, sous le numéro 78304, et laquelle partie mesurant 150 pi à partir du lac Bélair à la marque des hautes eaux naturelles; à l'ouest ou nord-ouest, par une autre partie du même lot, propriété de Jacques Brûlé ou représentants et mesurant 85 pi plus ou moins; et au nord ou nord-est, par le lot 8 sur le plan ci-dessus référé et mesurant 150 pi à partir du lac Bélair à la marque des hautes eaux naturelles. L'emplacement ci-dessus décrit consiste en la partie est du lot 7 sur le plan ci-dessus référé. Enr. 154330.					
Succession de M. René Labelle a/s Reina Legros, Ste-Cécile-de-Masham, QC	P. 38	Rg 3	116,99	264,39	381,38
Description: Un lot de terre sis dans le canton de Masham, connu comme étant partie du lot numéro 38 au cadastre officiel pour le rang 3 du canton de Masham, comté de Gatineau, province de Québec, et plus particulièrement décrit comme suit: commençant en un point situé sur la limite sud du chemin conduisant à Wakefield, ledit point étant à une distance de 88 pi mesurés vers l'ouest à partir de la ligne de division des lots numéros 37 et 38, dudit point allant vers le sud, dans une ligne parallèle à la ligne de division desdits lots numéros 37 et 38, jusqu'à la rive nord de la rivière La Pêche, de là, vers l'ouest en longeant ladite rive sur une distance de 156 pi, plus ou moins, mesures anglaises, de là, vers le nord, dans une ligne parallèle à la ligne de division desdits lots numéros 37 et 38, jusqu'à la limite sud dudit chemin de Wakefield, de là, à angle droit, vers l'est, en longeant toutefois la limite sud dudit chemin, sur une distance de 156 pi, plus ou moins, mesures anglaises, ou jusqu'au point de départ; le tout, tenant au nord ou en front audit chemin de Wakefield, à l'est à partir dudit lot numéro 38 (38, ptie), propriété de MM. Paul et Gustave Dufour ou représentants, au sud à la rivière La Pêche, à l'ouest à partir dudit lot numéro 38 (38, ptie), propriété desdits Paul et Gustave Dufour ou représentants. Enr. 26186.					

Noms	Lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
M. Gilles Renaud 26, rue Lavigne, Hull, QC	P. ouest 43	Rg 4	371,62$	330,18$	701,80$

Description: Un emplacement situé à St-François-de-Masham, province de Québec, connu et désigné comme étant la partie ouest du lot 43 dans le Quatrième Rang, canton de Masham, division d'enregistrement de Gatineau, mesurant 85 pi de largeur le long du chemin; 125 pi de largeur au nord par 120 pi de profondeur à l'ouest et 155 pi de profondeur à l'est et borné comme suit: au sud par le Grand-Chemin; à l'est et au nord par partie du même lot, la propriété de dame Joséphine Beaudoin Renaud, ou représentants; à l'ouest par la propriété de M. Germain Renaud. Enr. 176905.

M. Jean-Guy Chenier C.P. 4268, Chelsea, QC, J0X 1M0	P. 16	Rg 3	199,62	255,47	425,09

Description: Ce lopin de terre vague, ayant front sur le chemin public conduisant à Wakefield, comté de Gatineau, province de Québec, composé d'une partie du lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro 16, dans le Troisième Rang, au cadastre du canton de Masham, mesurant cettedite partie de lot 100 pi de largeur sur 100 pi de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: au sud, par le chemin public conduisant à Wakefield; au nord, à l'est et à l'ouest par autre partie dudit lot 16, propriété de M. Raoul Biron ou représentants. Avec bâtisses y érigées tel que le tout se trouve actuellement. Enr. 103556.

Municipalité de La Pêche
(Canton de Wakefield)

Mrs. Mary Theresa Rading Allen 122, Main Street, Ottawa, Ontario	P. 6A	Rg 9	382,76 $	417,19 $	799,95 $

Description: Toute la propriété connue et décrite comme étant une partie du lot 6A du 9e Rang du canton de Wakefield, conformément au plan officiel et au livre de renvoi dudit canton, ladite parcelle de terrain mesurant 100 pi en bordure de la River Road sur 150 pi de profondeur et étant plus particulièrement décrite comme suit: commençant à un point du côté est de la River Road, situé à 100 pieds vers le sud à partir de la limite nord de la propriété de Mme John P. Daly ou de ses représentants; de là vers le sud le long de la limite est de ladite River Road, à une distance de 100 pi; de là vers l'est le long d'une ligne parallèle à la limite nord de la propriété du vendeur sur une distance de 150 pi; de là vers le nord le long d'une ligne parallèle à la limite est de la River Road, sur une distance de 100 pi; de là vers l'ouest sur une distance de 150 pi jusqu'au point de départ.

Ladite parcelle de terrain est bornée comme suit: à l'ouest par la River Road, au nord et à l'est par d'autres parties du même lot, propriétés de Mme John P. Daly ou de ses représentants et au sud par une autre partie du même lot, propriété de Mme Mary Ellen Sloan McSheffrey ou de ses représentants.

Le tout en mesures anglaises, avec tous les bâtiments qui sont construits et en l'état où ils se trouvent maintenant.

P. 6A ..... Rg 9 .....

Description: Toute la propriété connue et décrite comme étant une partie du lot numéro 6A du 9e Rang du canton de Wakefield conformément au plan officiel et au livre de référence dudit canton, et plus particulièrement décrite comme suit: commençant à un point situé dans le coin nord-ouest de la propriété décrite ci-dessus; de là vers le nord le long de la limite est de la River Road, sur une distance de 100 pi; de là vers l'est le long d'une ligne parallèle à la limite nord de la propriété décrite ci-dessus, sur une distance de 300 pi; de là vers le sud le long d'une ligne parallèle à la limite est de la River Road, sur une distance de 300 pi; de là vers l'ouest le long de la limite nord de la propriété de Mme Mary Ellen Sloan McSheffrey ou de ses représentants, sur une distance de 150 pi; de là vers le nord le long de la limite est de la propriété décrite ci-dessus, sur une distance de 100 pi; de là vers l'ouest le long de la limite nord de la propriété décrite ci-dessus, sur une distance de 150 pi jusqu'au point de départ.

Ladite parcelle de terrain est bornée comme suit: à l'ouest par une autre partie du même lot, décrite plus haut, et par la River Road, au nord par une autre partie du même lot, propriété de Mme Gertrude Kelly Daly, à l'est par une autre partie du même lot, propriété de Mme Gertrude Kelly Daly et au sud en partie par la propriété de Mme Mary Ellen Sloan McSheffrey ou de ses représentants et en partie par la propriété décrite ci-dessus.

Le tout en mesures anglaises et plus ou moins, avec tous les bâtiments qui y sont construits et en l'état où ils se trouvent maintenant. Enr. 87180.

Mr. Henry Copestake 274, Crichton, Ottawa, Ontario	P. 8A	Rg 5	19,81	10,15	29,96

Description: Un terrain situé dans le canton de Wakefield comté de Gatineau, Division d'enregistrement de Gatineau, QC, connu et désigné comme étant une partie du lot 8A du Cinquième Rang, conformément au plan officiel et au livre de renvoi dudit canton de Wakefield, le tout étant borné comme suit: au sud par la Marks Road, où il mesure 160 pi, à l'est par un chemin de traverse, où il mesure 60 pi, à l'ouest par la propriété de Jack Rutledge ou de ses représentants, où il mesure 60 pi et au nord par la partie restante du même lot appartenant à M. Douglas Rutledge ou à ses représentants, où il mesure 160 pi. Enr. 121318.

Mr. Garry McClinton R.R. no 2, Wakefield, QC	P. 6A	Rg 4	501,03	175,15	676,18

Description: 1. Un terrain connu et décrit comme étant une partie du lot 6A, rang 4, canton de Wakefield, comté de Gatineau, QC, municipalité de La Pêche, mesurant 100 pi de largeur sur les lignes nord et sud, la ligne nord faisant front avec le chemin

Noms	Lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total

public sur une profondeur de 150 pi, le tout étant borné comme suit: vers le nord par le chemin public, vers l'ouest par une partie du même lot, vers le sud par une partie de la propriété décrite ci-après et vers l'est par la propriété appartenant aux Donee, telle qu'elle est décrite dans une donation faite le 21 avril 1969 et enregistrée sous le numéro 85884.

2. Un terrain connu et décrit comme étant une autre partie du lot numéro 6A, rang 4 du canton de Wakefield, comté de Gatineau, QC, municipalité de La Pêche, mesurant 200 pi sur les lignes nord et sud sur 100 pi sur les lignes est et ouest, le tout étant borné comme suit: vers le nord, en partie par la propriété décrite ci-dessus et en partie par la propriété enregistrée sous le numéro 85884, vers l'ouest, le sud et l'est par le reste du même lot, appartenant à Mme McGarry ou à ses représentants. Enr. 151755.

M. Wilbrod Lefebvre 21, Pinhey Street, Ottawa, Ontario	P. 2B	Rg 2	96,61 $	99,79 $	196,40 $

Description: Un certain emplacement connu et désigné comme étant partie du lot 2B, rang 2, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wakefield, borné comme suit: à l'est par la rivière Gatineau; à l'ouest par le chemin public; au nord par la propriété de dame McKittrick ou représentants; au sud par la propriété de dame Adélard Diotte ou représentants; le tout mesurant approximativement 150 pi le long de la route Hull-Maniwaki, avec toutes les bâtisses dessus érigées. Enr. 109332.

Mr. Richard J. Bosada (*in trust*) 30, Qualicum, Ottawa, Ontario	P. 7B	Rg 1	169,26	75,98	245,24

Description: Une propriété immobilière connue et désignée comme étant partie du lot 7B, rang 1, sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wakefield, plus particulièrement décrite comme suit:

Commençant au point d'intersection de la ligne séparant les lots 7B et 8 et de la limite nord du chemin des Ormes, de là en direction ouest-nord-ouest sur une distance de 225,7 pi jusqu'à un certain point, de là en direction ouest-sud-ouest sur une distance de 865,9 pi jusqu'à un certain point situé à l'intersection des chemins Bradley et des Ormes, de là en direction nord-ouest sur une distance de 162,8 pi jusqu'à un certain point, de là en direction nord-nord-ouest sur une distance de 71,3 pi jusqu'à un certain point, de là en direction nord-nord-est sur une distance de 681 pi jusqu'à un certain point, de là en direction nord-ouest sur une distance de 259,6 pi jusqu'à un certain point, de là en direction nord-nord-est sur une distance de 194,5 pi jusqu'à un certain point, puis, de là en direction nord-est sur une distance de 1 357,8 pi jusqu'à la ligne séparant les lots 7B et 8 du rang 1; de là en direction sud-sud-est le long de ladite ligne sur une distance de 1 449 pi jusqu'au point de départ.

Le tout en mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: à l'est, par le lot no 8 du même rang; au sud, par une voie publique, le chemin des Ormes; à l'ouest-sud-ouest, par une voie publique, le chemin Bradley, et partiellement par une autre partie du même lot; et au nord-nord-ouest, par une autre partie du lot 7B, appartenant à Lee Wilmer Stewart ou à ses représentants. Enr. 129310.

Suzan Maria Scotti 200, Cartier, Ottawa, Ontario	13-35	Rg 2	1 213,51	666,51	1 880,02

Description: Lot 13-35, rang 2, canton de Wakefield. Enr. 167194.

M. Robert Mailhot 2, Deerfield, app. 107, Ottawa, Ontario	13-58	Rg 2	73,39	51,79	125,18

Description: Lot 13-58, rang 2, canton de Wakefield. Enr. 150389.

Viceroy Construction Co. Ltd. 315, Progress Avenue, Scarborough, Ontario M1P 3A9	5D-6	Rg 1	64,74	43,55	108,29

Lot 5D-6, rang 1, canton de Wakefield. Enr. 127918.

Troy Agencies Development B.P. 1533, Station B, Hull, QC	6B-68	Rg 1	45,29	(H) 76,80 (A) 19,04	141,13

Lot 6B-68, rang 1, canton de Wakefield.

	6B-66	Rg 1	44,07	(H) 76,80 (A) 19,04	139,91

Lot 6B-66, rang 1, canton de Wakefield.

	6B-62	Rg 1	44,07	(H) 76,80 (A) 19,04	139,91

Lot 6B-62, rang 1, canton de Wakefield. Enr. 133025.

	6B-60	Rg 1	69,89	(H) 122,77 (A) 22,20	214,86

Lot 6B-60, rang 1, canton de Wakefield. Enr. 133025.

	6B-59	Rg 1	66,21	(H) 118,20 (A) 21,93	206,34

Lot 6B-59, rang 1, canton de Wakefield. Enr. 133025.

Noms	Lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Mr .Michael S. Horesky 15, Dondonald, app. 1807, Toronto, Ontario	P. 14	Rg 3 (25 N.O.)	23,69 $	17,90 $	41,59 $

Description: Un terrain connu et décrit comme étant partie du lot 14, rang 3, canton de Wakefield, comté de Gatineau, province de Québec, connu comme étant la subdivision non officielle no 25, tel que décrit sur un plan préliminaire préparé par Jean-Claude Defayette, arpenteur-géomètre, dont le numéro de référence est 2380-74, ladite parcelle de terrain étant bornée comme suit: au nord, au nord-est et au sud-est, par une partie dudit lot 14 (rue projetée); au sud, à l'ouest et au nord-ouest, par une autre partie dudit lot 14, connue comme étant la subdivision non officielle no 37, ladite parcelle de terrain mesurant 180 pi à sa ligne sud, 100 pi à sa ligne sud-est, 240 pi à sa ligne nord-est et 260 pi à sa ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins. Dans l'état où le tout se trouve actuellement et à la connaissance des parties. Enr. 127663.

Mlle Joyce Relyea Mlle Linda Beath Dame E. Willa W. Bigelow c/o Mme W. Kimmerly, Chelsea, QC	P. 1B-44	Rg 2	1 235,06	819,29	2 054,35

Description: Une propriété immobilière connue et désignée comme étant formée de:

1. Un certain emplacement connu et désigné comme étant partie du lot 44 de la subdivision officielle du lot originaire 1B, rang 2, sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wakefield, et une parcelle de terrain autrefois connue comme étant la route conduisant à Eardly et ne portant aucun numéro de cadastre officiel, le tout conformément au plan officiel et au livre de renvoi du canton de Wakefield, mesurant 115 pi à l'est, 203 pi au nord, 11 pi à l'ouest et 224 pi au sud, en mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au nord, par la propriété du Canadien Pacifique; à l'est, par une partie du lot 2B, rang 2, canton de Wakefield, appartenant à William H. Lewis ou à ses représentants; à l'ouest et au sud-ouest, par le chemin Rockhurst Hill.

Le tout avec tous les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances.

Avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou non apparentes pouvant exister au profit ou à la charge de ladite propriété immobilière. Enr. 114963.

Beryll Denis Marantz (*in trust*) B.P. 112, Wakefield, QC	P. 1C	Rg 2	29,64	14,12	43,76

Description: Partie du lot no 1C située dans le rang 2, sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wakefield, division d'enregistrement de Gatineau, mesurant environ 167 pi sur sa ligne ouest ayant front sur le chemin Rockhurst, environ 174 pi sur sa ligne est, environ 11 pi sur sa ligne nord et environ 79 pi sur sa ligne sud et bornée à l'ouest par le chemin Rockhurst, au nord et au sud par la partie restante dudit lot no 1C et à l'est par une partie du lot no 2B située dans le rang 2 du canton de Wakefield. Avec tous les droits, circonstances et dépendances qui s'y rattachent. Le tout en mesures anglaises et plus ou moins. Enr. 129882.

Municipalité de La Pêche
(Canton d'Aldfield)

M. Marcel Lavigne 140, Byron, Ottawa, Ontario, K1Y 3J2	Ptie ½ sud 6	Rg 8	101,36 $	58,59 $	159,95 $

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant partie de la moitié sud du lot numéro six (ptie ½ S. 6), rang 8 aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Aldfield, comté de Pontiac, province de Québec, ledit emplacement mesurant 60 pi de largeur par la profondeur qu'il y a entre le lac Sinclair anciennement connu comme le lac MacDonald et le nouveau chemin soit environ 200 pi plus spécialement décrit comme suit: commençant à un point situé sur le bord du lac Sinclair et à 200 pi de la ligne de division du rg 7 et du rg 8, canton d'Aldfield, de ce point en direction nord en longeant le lac Sinclair sur une distance de 60 pi de là à angle droit en direction ouest, sur une distance de 200 pi ou jusqu'au nouveau chemin, de là en direction sud sur une distance de 60 pi en longeant ledit chemin, de là en direction est sur une distance de 200 pi ou jusqu'au point de départ situé sur le bord du lac Sinclair, borné comme suit: à l'est par le lac Sinclair, au nord par partie dudit lot 6, propriété de M. Ricard, à l'ouest par le nouveau chemin partie dudit lot 6, au sud par partie dudit lot 6, propriété de M. Gérard Joubarne et dame Adélard Lachance. Enr. 93497.

Mr. Martin Beck 1316, Carling, app. 21C Ottawa, Ontario, K1Z 7L1	P. 38	Rang ouest	26,07	19,35	45,42

Description: Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant partie du lot no 38, rang Ouest, canton d'Aldfield, mesurant 175 pi de largeur et dont l'avant donne sur un chemin privé, et 200 pi de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au nord, par le chemin privé; à l'est, par une partie du même lot appartenant à MM. Bowser et Eagles; au sud, par une autre partie du même lot appartenant au vendeur; et à l'ouest, par une partie dudit lot 38 appartenant à M. Levac. Enr. 84928.

Noms	Lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Mme Jean Guay 911, Notre-Dame, Templeton, QC	P. 6 (106, 107 N.-O.)	Rg 5	40,24 $	56,25 $	96,49 $

Description: Un immeuble tel que décrit aux titres du vendeur comme suit, savoir: Une certaine parcelle de terrain étant partie du lot no 6, rang 5, canton d'Aldfield, connue et désignée comme étant formée des subdivisions non officielles nos 106 et 107 mesurant 200 pi de largeur sur 250 pi de profondeur, le tout en mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au nord-est, par une partie du même lot appartenant à Roger Legros; à l'est, par une partie du même lot (subdivision non officielle no 106); au sud, par le lac Teeples; et au sud-est, par une partie du même lot (subdivision non officielle no 108), avec des piquets à chaque coin. Enr. 91923.

M. Henri Beausoleil Luskville, QC, J0X 2G0	P. 18	Rg 2	38,90	23,83	62,73

Description: Un emplacement situé dans la ville de La Pêche, secteur lac des Loups, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 18, rang 2, aux plan et livre de renvoi du canton d'Aldfield, mesurant 150 pi de largeur, par 270 pi de profondeur, plus ou moins, mesures anglaises, le tout borné comme suit: vers le sud-ouest, par un chemin public; vers le nord-ouest et le nord-est, par partie du même lot, propriété du vendeur, vers le sud-est, par partie du même lot, propriété de Victor Beausoleil, et partie du même lot, propriété du vendeur. Enr. 106231.

M. Paul Beauchamp 1344, Maitland Ottawa, Ontario, K2C 2C7	P. 16A (17 N.-O.)	Rg 2	24,80	88,16	112,96

Description: Un lopin de terre connu et désigné comme étant partie du lot 16A du rang 2, du canton d'Aldfield, comté de Pontiac, aussi connu comme étant la subdivision non officielle 17 du plan proposé et non officiel, préparé par M. Florent Boisvert, a.g., en date du 27 mars 1961, revisé le 9 décembre 1961, plan no B-206-3; mesurant 100 pi au nord-ouest; 240 pi au nord-est; 100 pi au sud, et 220 pi au sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins; borné comme suit: au nord-ouest par la rue proposée; au nord-est par la subdivision 16A-18 n.o.; au sud par le petit lac Loup, et au sud-ouest par la subdivision 16A-16 n.o. Enr. 88761.

M. Jean-Paul Larabie 19, Forget, app. 1, Templeton, QC	P. 17B (17B-31-1 N.-O.)	Rg 2	17,68	12,66	30,34

Description: Un lopin de terre connu et désigné comme étant partie du lot 17B du rang 2 du canton d'Aldfield, comté de Pontiac, aussi connu comme étant le lot numéro 1 de la subdivision non officielle du lot numéro 31 de la resubdivision non officielle du lot numéro 17B (17B-31-1 n.o.) et le lot numéro 1 de la subdivision non officielle du lot numéro 32 de la resubdivision non officielle du lot numéro 17B (17B-32-1 n.o.) du plan proposé et non officiel, préparé par M. Florent Boisvert, a.g., en date du 27 mars 1961, revisé le 9 décembre 1961, plan no B-206-3; mesurant ensemble 100 pi de largeur sur 90 pi de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; le tout borné comme suit: au nord par le lot 17B-30-1 n.o.; au sud par le lot 17B-33-1 n.o.; à l'est par le chemin public, et à l'ouest par partie du lot 18 n.s. Enr. 101772.

Une autre partie dudit lot numéro 20A dans le Premier Rang du canton d'Aldfield, mesurant 50 pi de largeur par 104 pi de profondeur, étant borné comme suit: en front à l'ouest par ladite lisière de terrain réservée; d'un côté au sud par la partie du même lot appartenant aux commissaires d'écoles de la Commission d'Aldfield; d'un côté à l'est et de l'autre côté au nord, par le résidu du même lot appartenant à dame Rose McCann ou ses représentants, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, et sujet à toutes servitudes en faveur ou contre ledit terrain. Enr. 91279.

M. Paul Lepage 453, rue Le Plateau Gatineau, QC, J8P 3X7	14B (182 et 183 N.-O.)	Rg 2	17,68	12,66	30,34

Description: Deux lopins de terre connus et désignés sous les numéros 182 et 183 de la subdivision non officielle du lot numéro 14B (14B-182-183) du Deuxième Rang du canton d'Aldfield, comté de Pontiac; le lot 182, mesurant 52,5 pi de largeur par 100 pi de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; et le lot 183, mesurant 52,5 pi dans sa ligne nord, 100 pi dans sa ligne est; 40,5 pi dans sa ligne sud, 88 pi dans sa ligne ouest et un radius de 12 pi dans son coin sud-ouest; borné comme suit: au nord par les lots 14B-184-185; à l'est par le lot 14B-181; au sud et à l'ouest par une rue projetée; tel que le tout appert sur un plan préparé par Florent Boisvert, a.g., en date du 27 mars 1961. Enr. 70493.

M. Jean-Guy Chenier C.P. 4268 Chelsea, QC, J0X 1M0	P. 20A	Rg 1	638,42	610,45	1 248,87

Description: Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot 20A dans le Premier Rang du canton d'Aldfield, mesurant mesures anglaises et plus ou moins: 70 pi dans sa limite ouest longeant un ruisseau entre les points A et C, 80 pi dans sa limite nord-ouest entre les points A et B, et 58 pi dans sa limite sud-est entre les points B et C; borné comme suit: au nord-est et sud-est par partie du même lot, propriété de l'acquéreur, à l'ouest par un ruisseau. Enr. 108691.

Partie du lot numéro 20A dans le Premier Rang du canton d'Aldfield, dans le comté de Pontiac, de forme irrégulière, mesurant 175 pi de profondeur dans la ligne est et étant borné comme suit: en front au sud par le chemin public; d'un côté à l'ouest, partie par le ruisseau coulant du lac Long au lac des Loups, et partie par la propriété de dame Rose McCann ou représentants; et à l'est par une lisière de terrain de 15 pi de largeur par la profondeur s'étendant du chemin public en allant vers le nord, réservée par ladite dame Rose McCann.

Noms	Lots	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Mr. Thomas Arthur Yates 1129, Meadowlands Drive East Ottawa, Ontario, K2E 6J6	14B (186 et 187 N.O.)	Rg 2	73,46 $	64,37 $	137,83 $

Description: Deux lopins de terre connus et désignés sous les numéros 186 et 187 de la subdivision non officielle du lot no 14B (14B-186, 187) du rang 2 du canton d'Aldfield, comté de Pontiac; mesurant chacun 50 pi de largeur sur 100 pi de longueur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornés comme suit: au nord, par une route projetée; au sud, par une partie du lot 14B non subdivisé; à l'est, par une partie du lot 13B non subdivisé; et à l'ouest, par le lot non officiel 14B-188; tel que le tout appert sur un plan préparé le 27 mars 1961 par Florent Boisvert, arpenteur-géomètre.

M. Pierre Lepage 42, Grenoble, Touraine, QC	14B (184-185 N.O.)	Rg 2	17,68	23,83	41,50

Description: Deux lopins de terre connus et désignés sous les numéros 184 et 185 de la subdivision non officielle du lot 14B (14B-184,185) du Deuxième Rang du canton d'Aldfield; le lot 184 mesurant 100 pi dans sa ligne est; 52,5 pi dans sa ligne sud; 88 pi dans sa ligne ouest, 40,5 pi dans sa ligne nord, un radius de 12 pi dans son coin nord-ouest; le lot 185 mesurant 52,5 pi de largeur par 100 pi de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; bornés comme suit: au nord et à l'ouest par une rue projetée; au sud par les lots 14B-182-183; à l'est par partie du lot 14B non subdivisé; tel que le tout appert sur un plan préparé par Florent Boisvert, arpenteur-géomètre, en date du 27 mars 1961. Enr. 70481.

M. Donald Connolly 8, Montclair, Aylmer, QC, J9H 5V7	P. 15A (2 N.O.)	Rg 2	18,91	13,59	32,50

Description: Un lopin de terre connu et désigné comme étant partie du lot numéro 15A du rang 2 du canton d'Aldfield, comté de Pontiac, aussi connu comme étant la subdivision non officielle numéro 2 (15A-2 n.o.) du plan proposé et non officiel, préparé par M. Florent Boisvert, a.g., en date du 27 mars 1961, revisé le 9 décembre 1961, plan no B-206-3; mesurant 100 pi de largeur par 100 pi de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; borné comme suit: à l'est par le lot 15A-3 n.o.; à l'ouest par le lot 15A-1 n.o.; au sud par le chemin public; et au nord par partie du lot 15A n.s. Enr. 90409.

M. Theodorus Hendriks a/s L. Legros, 1236, Terrebonne Drive, Ottawa, Ontario	P. 15B (122A et 122B N.O.)	Rg 2	62,60		62,60

Description: Deux lopins de terre connus et désignés comme étant les lots numéros 122A et 122B de la subdivision non officielle du lot no 15B, rang 2, canton d'Aldfield, comté de Pontiac; mesurant 200 pi sur la ligne sud-ouest, 82 pi sur la ligne sud-est, 201 pi sur la ligne nord-est et 32 pi sur la ligne nord-ouest; le tout en mesures anglaises et plus ou moins; bornés comme suit: au sud-ouest, par les lots 15B-121A et 121B; au sud-est, par les lots 15B-124B et 123B; au nord-est, par les lots 15B-244A et 244B; et au nord-ouest, par une rue projetée; tel que le tout appert sur un plan préparé le 27 mars 1961 par M. Florent Boisvert, arpenteur-géomètre, ledit plan annexé à un acte de vente signé devant le notaire soussigné, sous le numéro 5255 de ses minutes; Enr. 70416.

Gracefield, comté de Gatineau, QC, bureau de la Corporation du comté de Gatineau, le 27 janvier 1981.

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE RONDEAU.

11281-7-2-o

Municipalité du comté de Rimouski

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Roland Gagnon, secrétaire-trésorier du Conseil municipal du comté de Rimouski que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, en la cité de Rimouski, en la salle des délibérations de la commission scolaire La Neigette, 99, rue St-Jean-Baptiste ouest, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le JEUDI NEUVIÈME jour d'AVRIL 1981, à DIX heures, pour les cotisations scolaires, charges et taxes municipales dues sur ces immeubles, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant la vente.

Désignation de tous les immeubles situés dans la municipalité du comté de Rimouski, à raison desquels il est dû des taxes municipales et scolaires, charges et frais, terrains et bâtisses comme appartenant à:

Municipalité scolaire La Neigette

Noms et prénoms	*Numéro du cadastre officiel*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Montant dû*
Côté, Carol	7-3-1 et 7-3-2	377,93 $	186,38 $	564,31 $

Les lots numéros 1 et 2 de resubdivision du lot numéro 3 de subdivision du lot numéro 7, au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Cécile-du-Bic, étant un emplacement en la municipalité du Bic, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Paquet, Jean-Claude	419 et 460	283,82	63,82	347,65

Les lots numéros 419 et 420 au cadastre officiel pour la paroisse de Ste-Cécile-du-Bic, comté de Rimouski, de 4 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Brisson, Romuald	P. 35	620,95	41,95	662,90

Partie du lot numéro 35, rang 1, au cadastre officiel du canton Macpès, mesurant quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de largeur sur quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de profondeur, mesures anglaises, bornée au nord au chemin, à l'est et au sud à Roland Soucy et à l'ouest à Aurèle Lepage, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Proulx, Rock	P. 500	238,73	47,90	286,63

Partie du lot originaire numéro 500 au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, bornée au nord, au sud et à l'ouest à Hormidas Proulx, au résidu dudit lot et à l'est en front à la route, avec bâtisses.

Morneau, Guy	P. 32-A		48,48	48,48

Un immeuble situé au 46, rue de l'Église, Ste-Blandine, comté de Rimouski, composé d'un terrain connu et désigné comme étant partie du lot numéro 32-A, premier Rang, au cadastre officiel du canton Macpès, étant un emplacement en la paroisse de Ste-Blandine, mesurant cent soixante-cinq pieds (165 pi) de profondeur est-ouest, sur quarante-trois pieds et six pouces (43 pi 6 po) de largeur sur la profondeur de soixante pieds (60 pi) à partir de la route ensuite augmentant graduellement de largeur sur la profondeur de cinquante-cinq pieds (55 pi) et de ce dernier point, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur jusqu'au bout de la profondeur arrière, le tout mesures anglaises, bornée à l'ouest à la route, à l'est à Guy Morneau, au sud à Mme Adélard Brisson ou représentant, au sud du chemin de treize pieds dans lequel M. Elzéar Morneau aura droit de passage commun, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve actuellement.

Poirier, Bertin	P. 31-B	132,29	51,52	183,81

Partie du lot numéro 31-B, 1er Rang, au cadastre officiel du canton Macpès, mesurant soixante-quinze pieds de largeur sur cent cinquante pieds de profondeur, mesures anglaises, bornée au nord à Hector Lavoie, à l'est à la rue, au sud à Lorenzo Poirier, à l'ouest à la Fabrique, avec le garage dessus construit, circonstances et dépendances.

Poirier, Bertin	P. 32-A	590,97	83,39	674,36

Partie du lot numéro 32-A, Premier Rang, au cadastre officiel du canton Macpès, étant un terrain à Ste-Blandine, mesurant cent quarante-huit pieds de front plus ou moins, sur quatre-vingt-onze pieds de profondeur, plus ou moins, mesures anglaises, bornée au nord partie à Aimée Brisson et partie à dame Benoit Proulx, à l'est à Alphonse Brisson, au sud à Régule Proulx, et à l'ouest à Firmin Brisson, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de passage en faveur de Régule Proulx sur la partie sud-ouest dudit lot sur une lisière de six pieds de largeur par cinquante pieds de profondeur, suivant vente enregistrée sous le no 78792.

Jalbert, Normand	P. 494 et P. 495		59,44	59,44

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire 494, au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, cité de Rimouski, mesurant cent quarante-cinq pieds (145 pi) de largeur nord-sud, sur la profondeur qu'il y a entre le chemin privé et le terrain de M. Yvon Marquis, bornée au sud à dame Laurette Lavoie, à l'ouest à la ligne de division des lots par la propriété dudit Yvon Marquis, au nord à M. Jean-Paul St-Laurent, et à l'est au chemin privé en bas de la bordure du lac, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire 495, au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de Rimouski, cité de Rimouski, étant toute cette partie dudit lot comprise sans les bornes suivantes: au nord à M. Jean-Paul St-Laurent à environ trente pieds (30 pi) du lac artificiel, à l'est à la route, au sud partie à M. Pierre Rivard et partie au chemin privé dans lequel Mlle Lavoie a droit de passage, et à l'ouest partie au droit de passage précité et partie à Normand Jalbert, tel que le tout se trouve actuellement.

Gauthier, Roger	P. 18-A et P. 18		464,88	464,88

Partie du lot numéro 18-A, au cadastre officiel du canton Macpès, rang 5, étant un terrain contenant cent quatre-vingt-seize pieds (196 pi) de largeur du nord-est au sud-ouest par une profondeur de trois cent quarante-neuf pieds (349 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins, bornée au nord-ouest au 4^{e} Rang, au nord-est à la route, au sud-est au chemin de front et au sud-ouest à Jean-Marie Thibeault ou représentants.

Partie du lot numéro 18, au cadastre officiel pour le canton Macpès, rang 4, circonstances et dépendances, étant un terrain mesurant cent dix pieds (110 pi) direction nord à sud, sur soixante-dix pieds (70 pi) est à ouest, mesures anglaises, bornée au nord et à l'ouest à Adrien Martin, au sud au rang 5 du canton Macpès et à l'est à la route.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Noms et prénoms	Numéro du cadastre officiel	Taxes municipales	Taxes scolaires	Montant dû
Gauthier, Roger	P. 33		93,02 $	93,02 $

Partie du lot numéro 33, rang 9, au cadastre officiel du canton Neigette, étant un terrain situé en la paroisse de St-Marcellin, mesurant cent cinquante-huit pieds (158 pi) de front au chemin, sur cent trente pieds (130 pi) de profondeur, mesures anglaises, tel que clôturé, borné de tous côtés à M. Philippe Levesque. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Rouleau, François	P. 36-A		21,28	21,28

Un immeuble étant situé dans la paroisse de St-Marcellin, comté de Rimouski, composé d'un terrain connu et désigné comme étant partie du lot numéro 36-A, rang 7, au cadastre officiel du canton Neigette, mesurant trois cents pieds (300 pi) de front par cent pieds (100 pi) de profondeur (la ligne est étant à dix pieds (10 pi) de la ligne du terrain de L.P. Lechasseur, mesures anglaises, borné au nord et à l'est à Polydore Gagné ou représentant, au sud au chemin et à l'ouest aussi à Polydore Gagné ou représentant, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Bemier, Jean-Claude	P. 32	66,74	128,65	195,39

Partie du lot numéro 32, rang 3, au cadastre officiel du canton Neigette, de figure irrégulière, mesurant deux cent quatre-vingt-dix pieds de profondeur dans la ligne nord-ouest et huit cents pieds de largeur dans la ligne nord-est, les lignes nord-ouest et nord-est faisant angle droit alors que le chemin au sud-ouest détermine la largeur dudit terrain, fait une ligne courbe en courant sud-est pour rejoindre la ligne nord-est dudit terrain, le tout étant borné au nord-ouest à Maurice Canuel, au nord-est au lot 31 et au sud-est et sud-ouest au chemin, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Bouchard, Jean	245 et 246	350,14	131,92	482,06

Un emplacement ayant front sur le 4e Rang en la municipalité de St-Anaclet, connu et désigné comme étant les lots originaires numéros 245 et 246 du cadastre officiel de la paroisse de St-Anaclet, division d'enregistrement de Rimouski. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Immeubles J.-Marc Richard Inc.	154-8	1 284,24	257,31	1 541,55

Un immeuble situé à St-Anaclet, comté de Rimouski, composé d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 8 de la subdivision du lot originaire 154, du cadastre officiel de la paroisse de St-Anaclet, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Lavoie, Charles-Eugène	151, 152 et P. 153	439,25	135,83	575,08

Les lots numéros 151, 152 et 153 au cadastre officiel de la paroisse de St-Anaclet, étant une terre contenant environ 140 arpents en superficie, bornée à l'est à Aurèle Proulx ou représentant, et à l'ouest à Réal Roy ou représentant et Maurice Chénard ou représentant, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Mais à distraire du lot numéro 153, la partie appartenant à la corporation de la municipalité de St-Anaclet-de-Lessard, suivant vente enregistrée sous le no 142937.

Mais à distraire aussi dudit lot numéro 153, la partie du terrain vendue par Charles-Eugène Lavoie et Réal Roy suivant acte de vente passé devant Ronaldo Raboin, notaire, le 8 décembre 1975, dont une copie enregistrée sous le numéro 181525.

Ouellet, Jean-Rock	P. 34		29,77	29,77

Sa part indivise dans la partie du lot numéro 34, 4e Rang, au cadastre officiel du canton Neigette, étant un terrain près du lac Pointu, mesurant cent pieds de largeur sur le long dudit lac, sur deux cent vingt-cinq pieds de profondeur est-ouest, mesures anglaises, bornée au sud-est, au lac Pointu, au sud-ouest et au nord-ouest à M. Alphonse Pineau ou représentant et au nord-est au capitaine A. Desrosiers ou représentant, tel que le tout se trouve actuellement. Le coin sud dudit terrain près dudit lac se trouvant à deux cents pieds de l'entrée du fronteau dans ledit lac à l'ouest de celui-ci.

Savoie, Claude	P. 48-A	167,28	47,95	215,23

Partie du lot numéro 48-A, Premier Rang, au cadastre officiel du canton Neigette, municipalité de St-Anaclet, mesurant deux cent cinquante pieds de largeur au chemin et deux cent quarante et un pieds en arrière, par une profondeur de quatre-vingt-quatre pieds dans la ligne ouest et de cent cinquante-sept pieds dans la ligne est, mesures anglaises, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, bornée au nord au chemin, à l'est à Vianney Bouillon, au sud et à l'ouest à Jean-Paul Ruest, au résidu du lot.

Bélanger, Emmanuel	38-25		100,02	100,02

Le lot numéro 25 de la subdivision officielle du lot numéro 38 au cadastre officiel de la paroisse de St-Anaclet, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve actuellement.

Noël, Norbert	77-1	246,87	99,71	346,58

Le lot numéro 1 de la subdivision officielle du lot 77 du cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, municipalité de Pointe-au-Père, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sauf toute cette partie dudit lot vendu à M. Marcel Gendreau, selon les enregistrements numéros 187869 et 190790.

Cyr, Francine	65-81	702,42	100,45	802,87

Le lot numéro 81 de subdivision du numéro 65, au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Noms et prénoms	Numéro du cadastre officiel	Taxes municipales	Taxes scolaires	Montant dû
Dubé, Alain	43-31		65,47 $	65,47 $

La subdivision 31 du lot originaire 43 au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sujet aux servitudes en faveur des compagnies d'utilité publique dûment enregistrées.

Dubé, Alain	43-30		65,47	65,47

La subdivision 30 du lot originaire 43 au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet aux servitudes en faveur des compagnies d'utilité publique dûment enregistrées.

Anctil, Louise	43-9-1 et 43-8-2		192,02	192,02

La resubdivision 1 de la subdivision 9 du lot originaire 43 et la resubdivision 2 de la subdivision 8 du lot originaire 43, au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet aux servitudes dûment enregistrées.

Bergeron, Denis	P. 37		82,52	82,52

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 37 du cadastre de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, mesurant cent trente-sept pieds du côté sud-ouest, trois cent trois pieds et six dixièmes du côté nord-est, et trois cent deux pieds et quatre-vingt-deux centièmes du côté sud-est, plus ou moins et mesures anglaises, borné au sud-ouest à une partie du lot 37, propriété de l'acquéreur, au nord-ouest aux lots 37-6, 37-5, 37-4, 37-3, au nord-est au lot 36, propriété de Georges Paquet ou représentants et au sud-est, à une partie du lot 37, propriété de Georges Paquet ou représentants, circonstances et dépendances.

Gagné, Suzanne	P. 189-1	658,49	204,03	862,52

Partie du lot no 1 de subdivision du no 189 au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, étant un terrain ou emplacement situé à Luceville, mesurant 214,51 pieds au nord-ouest, 63,1 pieds au nord-est, 216,4 pieds au sud-est et 61,2 pieds au sud-ouest, le tout mesures anglaises, borné au nord-ouest par le terrain du 2e lieu désigné, au nord-est par le boul. St-Alphonse, au sud-est par dame veuve Romuald Côté ou représentant et au sud-ouest par M. Louis-Philippe Pelletier ou représentant, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, la limite sud-est du terrain est située à 7 pieds, mesures anglaises de la limite sud-est des bâtisses existant sur ce terrain.

Partie du lot no 1 de subdivision du lot no 189 au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, étant un terrain ou emplacement situé à Luceville, mesurant 62 pieds de largeur dans la ligne à partir de la borne sud-est de dame Émilie Belzile (veuve Louis-Ernest St-Hilaire) ou représentant sur le boul. St-Alphonse, 57 pieds de largeur dans la ligne ouest par une profondeur de 212 pieds dans la ligne nord et d'environ 214 pieds dans la ligne sud, le tout mesures anglaises, borné au nord partie par dame Émilie Belzile ou représentant, et partie par Roger Desgagnés ou représentant, au sud par dame veuve Romuald Côté ou représentants, à l'est par le boulevard St-Alphonse et à l'ouest par Adelphus Demers ou représentant, avec batisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Métaux Mont-Joli Inc.	P. sud 3 et 7	687,36	112,96	800,32

Partie sud des lots numéros 3 et 7 au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, étant une terre située au Premier Rang de ladite paroisse, mesurant huit arpents de front sur environ dix-huit arpents de profondeur, bornée au nord au nouveau tracé de la route nationale no 10, maintenant 132, à l'est à Raymond Desrosiers (no 2) au sud à Maurice Beaulieu (nos 4 et 5) Chanabel Roy (no 6) et Chanabel Roy (no 8) à l'ouest à Irenée Langlois (no 9) avec la grange dessus construite, circonstances et dépendances.

Piché, Robert	P. 36		47,17	47.17

Un immeuble situé en la paroisse de Ste-Luce, composé d'un terrain mesurant, mesures anglaises, soixante-dix pieds (70 pi) de largeur, est-ouest, par la profondeur qu'il peut y avoir entre le côté sud de l'ancienne route nationale, au sud, et le fleuve St-Laurent, au nord, borné à l'est au terrain ci-après décrit, au sud au côté de l'ancienne route nationale, à l'ouest au terrain en troisième lieu décrit, et au nord par le fleuve St-Laurent, désigné comme étant partie du lot 36, du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, et d'un chalet dessus construit, ainsi que la remise et les dépendances.

Un terrain situé en la paroisse de Ste-Luce, mesurant mesures anglaises, soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur, est-ouest, par la profondeur qu'il peut y avoir entre le côté sud de l'ancienne route nationale, au sud, et le fleuve St-Laurent, au nord, borné à l'est par la propriété de dame Adrien Fréchette ou représentant, au sud par le côté sud de l'ancienne route nationale, au nord par le fleuve St-Laurent, et à l'ouest par le terrain ci-dessus décrit, désigné comme étant partie du lot 36 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, avec dépendances.

Un autre terrain situé au même endroit, mesurant mesures anglaises, quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur, est-ouest, par la profondeur qu'il y a entre le côté sud de l'ancienne route nationale, au sud, et le fleuve St-Laurent, au nord, borné au nord par le fleuve St-Laurent, à l'est par le terrain ci-dessus décrit en deuxième lieu, au sud par le côté sud de l'ancienne route nationale et à l'ouest par la propriété de Augustin Lavoie ou représentant, désigné comme étant partie du lot numéro 36 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, avec dépendances.

Bélanger, François et Adrien Ruest	P. 117	225,02	285,97	510,99

Partie du lot numéro 117 au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, mesurant vingt pieds (20 pi) au nord-est, cent soixante-quinze pieds (175 pi) au sud-est, environ quatre-vingt-dix pieds (90 pi) au sud-ouest et environ cent soixante-quinze pieds (175 pi) au nord-ouest, mesures anglaises contenant une superficie de dix mille pieds carrés (10 000 pi²), ledit emplacement est situé

Noms et prénoms	Numéro du cadastre officiel	Taxes municipales	Taxes scolaires	Montant dû

à cent huit pieds (108 pi) au sud-ouest de la ligne séparative avec Irving Oil, borné au nord-ouest par un droit de passage, au nord-est et au sud-ouest à Murielle Santerre et au sud-est à Irving Oil, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Avec en plus un droit de passage, à pieds et en voitures, en toutes saisons, pour François Bélanger et Adrien Ruest et leurs ayants-droit, dans un chemin privé de quinze pieds (15 pi) de largeur environ situé au nord-ouest dudit emplacement et longeant ledit emplacement du côté nord-ouest pour communiquer de l'emplacement vendu à la route nationale.

Bélanger, Yves ..... P. 223 ..... 21,23 $ 21,23 $

Une terre située en la paroisse de Ste-Luce, bornée au nord au chemin du 2e Rang, au sud à la propriété des chemins de fer Nationaux du Canada, à l'est à la propriété d'Émilien Chouinard et à l'ouest à celle de Réginald Desrosiers, connu et désigné comme étant une partie du lot 223 du cadastre officiel pour le 2e Rang de la paroisse de Ste-Luce, avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire de ladite terre, une partie mesurant vingt pieds (20 pi) de largeur par la profondeur qu'il y a entre la route nationale au nord et la propriété des chemins de fer Nationaux du Canada au sud, bornée ladite partie distraite, au nord à la route du 2e Rang, au sud à la propriété des chemins de fer Nationaux du Canada, à l'est à la propriété d'Émilien Chouinard et à l'ouest au résidu du lot.

À distraire également de la terre vendue une autre lisière de terrain mesurant quarante pieds (40 pi) de largeur du nord au sud par environ un arpent et demi (1 1/2), bornée, cette seconde partie distraite, au nord au résidu du lot vendu, au sud à la propriété des chemins de fer Nationaux du Canada, à l'est à la partie distraite en premier lieu et à l'ouest à la continuation de la ligne limitative ouest du chemin de traverse de la voie ferrée.

Gagné, Suzanne ..... P. 223 ..... 200,52 $ 99,71 300,23

Un terrain situé en la paroisse de Ste-Luce, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur, ces deux cents pieds étant mesurés le long du chemin par une profondeur de sept cent cinquante pieds (750 pi), borné au chemin, au sud, à l'est et à l'ouest au résidu du lot, la ligne sud étant parallèle à la ligne limitative est du lot, ladite ligne est étant située à deux cents pieds (200 pi) à l'ouest de la ligne limitative est du lot, connu et désigné comme étant une partie du lot 223, du cadastre officiel pour le 2e Rang de la paroisse de Ste-Luce, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Boudreau, Jean-Marc ..... 219 et 220 ..... 206,71 144,60 351,31

Les lots numéros 219 et 220 au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Gagnon, Adéodat ..... 333 ..... 76,66 76,66

Le lot numéro 333 au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce, étant un terrain en la municipalité de Ste-Luce, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire un emplacement réservé par M. Adéodat Gagnon de deux cents pieds (200 pi) de largeur par deux cents pieds (200 pi) de profondeur, mesures anglaises, borné au nord au chemin de front et des trois autres côtés au résidu dudit lot, la ligne ouest de ce terrain réservé se trouvant à vingt-cinq pieds (25 pi) à l'ouest de la maison sise sur cet emplacement.

Sujet ledit immeuble a une servitude en faveur de l'Hydro-Québec suivant un acte enregistré à Rimouski le 19 août 1966 sous le numéro 136637 et une servitude en faveur de Québec-Téléphone suivant un acte enregistré à Rimouski le 7 novembre 1973 sous le numéro 168077.

Lebel, Roger ..... P. 90 ..... 199,11 199,11

Partie du lot numéro 90 au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, étant un terrain situé en la paroisse de Rimouski-Est, mesurant environ cent soixante-trois pieds (163 pi) de front sur la Troisième Avenue, quatre-vingt-trois pieds (83 pi) de profondeur, mesures anglaises, bornée au nord à André Turcotte ou représentant, à l'est à la Troisième Avenue, au sud à la Première Rue, à l'ouest à dame Alphée Gagnon ou représentant, avec deux maisons dessus construites, circonstances et dépendances.

Une autre partie du même lot au même cadastre, étant un terrain situé en la même paroisse, mesurant quarante-neuf pieds (49 pi) du nord au sud, tel que clôturé, par environ cinquante-cinq pieds (55 pi) de profondeur, mesures anglaises, bornée au nord à André Turcotte ou représentant, à l'est au terrain ci-dessus décrit, au sud à dame Alphée Gagnon ou représentant, avec un hangar dessus construit, circonstances et dépendances.

Hudon, Dolorès P. ..... 96-33, 96-34 n.s., et 96-34-1 ..... 848,30 236,57 1 084,87

Le lot numéro 33 de subdivision du no 96 au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski.

Le lot numéro 34 non subdivisé de subdivision du numéro 96, au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski.

Le lot numéro 1 de resubdivision du numéro 34 de subdivision du numéro 96, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Gagnon, Ghislain *et al*. ..... P. 125 ..... 65,83 65,83

Partie du numéro 125 au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, mesurant 340 pieds 4 pouces au nord-ouest, 50 pieds du nord-est, puis 164 pieds 4 pouces au sud-est, puis 66 pieds 8 pouces au nord-est, puis 77 pieds 1 pouce, au sud-est, puis 41 pieds 7 pouces au nord-est, puis 100 pieds au sud-est et 150 pieds au sud-ouest, bornée au nord-ouest par Canadian Pétrofina Ltd. au nord-est par l'aéroport au sud-est par le terrain exproprié en faveur du gouvernement fédéral et au sud-ouest par le prolongement de la rue Lebrun.

Noms et prénoms	*Numéro du cadastre officiel*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Montant dû*
Thériault, Pierre	35-16	2 160,71 $	77,90 $	2 238,61 $

Le lot numéro 16 de subdivision du numéro 35, au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Roy, Rodrigue	P. 34	138,39	23,89	162,28

Partie du lot numéro 34 au cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, étant un emplacement mesurant 90 pieds de front sur la profondeur qu'il y a entre le chemin actuel et le fleuve St-Laurent, bornée au nord par le fleuve St-Laurent, à l'est par monsieur Georges Paquet ou représentant, au sud par le chemin actuel et à l'ouest par M. Paul Slater ou représentant. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Perreault, Romuald	P. 19	257,24	104,39	361,63

Partie du lot numéro 19 au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, étant un terrain ou emplacement situé dans la paroisse de Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur sur la profondeur qu'il y a entre l'emplacement de Roger Francoeur ou représentant, et le chemin privé de l'ancienne résidence de Joseph Rouleau, borné au nord à Roger Francoeur ou représentant, à l'est au chemin de la tour, au sud, au chemin privé, re: Fortunat Rouleau et à l'ouest à dame Fortunat Rouleau ou représentant, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire la partie vendue selon l'enregistrement no 180781.

Larrivée, Mario	P. 89	725,01	47,17	772,18

Un terrain faisant partie du lot numéro 89 au cadastre officiel pour la paroisse de Ste-Luce, mesurant, mesures anglaises, cent pieds (100 pi) de front, direction est-ouest, à partir de trente-deux pieds (32 pi) de la clôture à l'est jusqu'à la ligne actuelle de madame Catherine Perreault ou représentant, à l'ouest sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le fleuve St-Laurent et la route nationale, borné au nord au fleuve St-Laurent, au sud à la route nationale, à l'est à la propriété de dame Louis-de-Gonzague Lavoie ou représentant et à l'ouest à la propriété de dame Catherine Perreault ou représentant, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Larrivée, Mario	136	1 809,04	256,64	2 065,68

Le lot numéro 136, au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Gendreau, Raymond	205-3-23	914,57	168,02	1 082,59

La resubdivision 23 de la subdivision du lot 3 du lot originaire no 205, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, maintenant annexée à la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La Grande Place Rimouski Inc.	53	190,09	790,68	980,77

Le lot numéro 53 au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Les Immeubles Jeannine Inc.	164-3	2 118,67	456,18	2 574,85

Le lot numéro 3 de subdivision du lot numéro 164, au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Beaulieu, Laura D.	78	1 057,47	104,89	1 162,36

Le lot numéro 78 au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Beaulieu, Laura D.	79-2	1 105,04	97,07	1 247,11

Le lot numéro 2 de subdivision du lot numéro 79, au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Rouleau, Louis-Marie	342-1-1	730,46	455,30	1 185,76

La resubdivision 1 de la subdivision 1 du lot originaire numéro 342, au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Larrivée, Mario	320-14-2	230,85	247,48	478,33

La resubdivision 2 de la subdivision 14 du lot originaire numéro 320, au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Carré, Albert	189-31-1	939,51	225,64	1 165,15

La resubdivision 1 de la subdivision 31 du lot originaire numéro 189, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Noms et prénoms	Numéro du cadastre officiel	Taxes municipales	Taxes scolaires	Montant dû
Les Immeubles Alades Inc.	627-2	66 189,10 $	29 222,79 $	95 411,89 $

Le lot numéro 2 de subdivision du lot numéro 627 au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujet ledit terrain à un bail emphytéotique suivant les enregistrements numéros 144920 et 148637, à charge notamment de la rente foncière de ce terrain.

Dubé, Pierre	4-37-1	859,99	101,24	961,23

La resubdivision 1 de la subdivision 37 du lot originaire numéro 4, au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Les Industries Rilec Inc.	184-23	408,61	37,37	445,98

Le lot numéro 23 de subdivision du lot numéro 184, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Larrivée, Mario	186-10-2	750,36	110,11	860,47

La resubdivision 2 de la subdivision 10 du lot originaire numéro 186, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Larrivée, Mario	186-52-3	776,59	112,62	889,21

La resubdivision 3 de la subdivision 52 du lot originaire numéro 186, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Stepas Inc.	191-75-11-2	5 833,19	705,02	6 538,21

La resubdivision 2 de la resubdivision 11 de la subdivision 75 du lot originaire numéro 191, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Mailloux, Gérard	212-217-4	1 016,63	143,27	1 159,90

La resubdivision 4 de la subdivision 217 du lot originaire numéro 212, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Levesque, Yvon	212-94	519,13	79,37	598,50

Le lot numéro 94 de subdivision du lot numéro 212 au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Ross, Gérard	212-229-1	340,97	167,17	508,14

La resubdivision 1 de la subdivision 229 du lot originaire numéro 212, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Jobin, Pierre	208-15-14-2	1 110,12	166,93	1 277,05

La resubdivision 2 de la resubdivision 14 de la subdivision 15 du lot originaire numéro 208, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Grenon, Fernand	208-16-77		172,00	172,00

La resubdivision 77 de la subdivision 16 du lot originaire numéro 208, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Lamontagne, Roméo	391-4	858,65	176,95	1 035,60

Le lot numéro 4 de subdivision du lot numéro 391, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Roy, Charles-Eugène	434-11-1	590,69	116,78	707,47

La resubdivision 1 de la subdivision 11 du lot originaire numéro 434, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Immeubles Jeannine Inc.	364-6 et 364-7	5 821,72	1 040,61	6 862,33

Les lots 6 et 7 de subdivision du lot 364, au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pineault, Georges	236-8	1 645,10	307,93	1 953,03

Le lot numéro 8 de subdivision du lot numéro 236 au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Noms et prénoms	*Numéro du cadastre officiel*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Montant dû*
Bouchard, Carmen	521-99	891,72 $	97,46 $	989,18 $
Le lot numéro 99 de subdivision du lot numéro 521 au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Roy, Marc-André	438-12	263,41	258,34	521,75
Le lot numéro 12 de subdivision du lot numéro 438, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Turbide, Michel	215-13-34	177,52	161,22	338,74
La resubdivision 34 de la subdivision 13 du lot originaire numéro 215, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Breton, Cyrille	535-6	91,17	31,47	122,64
Le lot numéro 6 de subdivision du lot numéro 535 au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Turcotte Bouchard, Carmen	35-47	45,71	20,24	65,95
Le lot numéro 47 de subdivision du lot numéro 35, au cadastre officiel de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, à distraire la partie vendue à Isidore Lauzier, de 6 032 pieds carrés, mesures anglaises, suivant un acte enregistré à Rimouski le 17 juillet 1971, sous le numéro 209090.				
Lavoie, Denis	47-7	210,13	33,68	243,81
Le lot numéro 7 de subdivision du lot numéro 47, au cadastre officiel de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Turcotte Bouchard, Carmen	265-12-2-1	2 971,99	406,48	3 378,47
La resubdivision 1 de la resubdivision 2 de la subdivision 12 du lot originaire numéro 265, au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Litalien, Hugues	214-35-82	1 057,38	223,49	1 280,67
La resubdivision 82 de la subdivision 35 du lot originaire numéro 214, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Fournier, Claude	570-42 n.s.	1 002,31	176,87	1 179,18
Le lot non subdivisé 42 de subdivision du lot numéro 570 au cadastre officiel de la ville St-Germain-de-Rimouski, avec les bâtisses dessus contruites, circonstances et dépendances.				
Roy, Rodrigue	23-61-7	1 510,17	187,61	1 697,78
La resubdivision 7 de la subdivision 61 du lot originaire numéro 23, au cadastre officiel de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Parent, Lucien	26-5-2	950,31	94,99	1 045,30
La resubdivision 2 de la subdivision 5 du lot originaire numéro 26, au cadastre officiel de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Laboratoires Mizar Inc.	26-63-3	1 351,29	906,75	2 258,04
La resubdivision 3 de la subdivision 63 du lot originaire numéro 26, au cadastre officiel de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Ouellet, Zénon	39-12	626,00	113,86	739,86
Le lot numéro 12 de subdivision du lot numéro 39, au cadastre officiel de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Beaupré, Paul	57-1	2 441,80	318,57	2 760,37
Le lot numéro 1 de subdivision du lot numéro 57, au cadastre officiel de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, dans les limites de la ville de Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.				
Habitat Construction Matane Inc.	P. 212-241	3 238,45	198,64	3 436,09
1. Partie du lot numéro 241 de subdivision du numéro 212, au cadastre officiel de la paroisse St-Germain-de-Rimouski, maintenant annexée à la ville de Rimouski, de la contenance de 783 594,5 pieds carrés, tel que plus amplement décrite dans un acte de vente par Hector Dubé à Habitat Construction Matane Inc., reçu devant Me Joseph Bérubé, notaire, le 3 juin 1977, enregistré à Rimouski sous le numéro 191408, avec toutes les servitudes actives et passives inhérentes audit immeuble.				

Noms et prénoms	Numéro du cadastre officiel	Taxes municipales	Taxes scolaires	Montant dû

2. Partie du lot numéro 241 de subdivision du numéro 212, du cadastre officiel de la paroisse de St-Germain-de-Rimouski, maintenant annexée à la ville de Rimouski, de la contenance de 8 283,7 pieds carrés, tel que plus amplement décrite dans un acte de vente par Hector Dubé à Habitat Construction Matane Inc. reçu devant Me Joseph Bérubé, notaire, le 14 juin 1977, enregistré à Rimouski sous le numéro 191716.

Brillant, Pierre ..... P. 40 ..... 32,50 $ 32,50 $

Partie du lot numéro 40, au cadastre officiel pour le rang 7 du canton Neigette, étant un terrain occupé à bail, bornée de tous les côtés à Mme Philippe Fortin, avec droit de passage que ledit Pierre Brillant peut avoir, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Lepage, Benoit ..... P. 14, 15, 16 ET 17 ..... 135,00 135,00

Partie des lots 14, 15, 16 et 17, au cadastre officiel pour le rang 9 du canton Macpès, de la contenance de 41,3 acres en superficie, bornée au nord à André St-Pierre, Antonio Gagné et Léopold Lepage, au sud au lac Vaseux et à l'ouest par Pierre Roy, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pineault, Philippe ..... 26-A, 26-B et P. 25-B 153,75 153,75

1. Les lots 26-A et 26-B au cadastre officiel pour le rang 7 du canton Neigette, de la contenance de 100 acres en superficie.
2. Partie du lot 25-B, au cadastre officiel pour le rang 7 du canton Neigette, de la contenance de 3 440 pieds carrés, en superficie, mesures anglaises, bornée de tous les côtés par Mme Xavier Pineault.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Poliquin, Marcel ..... 42-A, 42-B et 43 ..... 118,75 118,75

Les lots numéros 42-A, 42-B et 43, 8e Rang, au cadastre officiel du canton Neigette, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. À distraire desdits lots les emplacements de MM. Thomas Desjardins, Richard Lévesque et Marc-André Levesque, suivant les titres enregistrés.

Roy, Pierre ..... P. 17 ..... 77,50 77,50

Partie du lot 17, 9e Rang, au cadastre officiel du canton Macpès, mesurant 200 pieds de largeur par 200 pieds de profondeur, mesures anglaises, bornée au nord à Horace Gagné, au sud à Adéodat Lepage, à l'est à Benoit Lepage et à l'ouest à Réginald l'Abbé, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Municipalité de Fleuriault

Côté, Mme Constance Cimon ..... P. 22-A 23,75 23,75

Partie du lot numéro 22-A, au cadastre officiel pour le 5e Rang du canton Fleuriault, étant un emplacement en la municipalité de Fleuriault, mesurant 75 pieds de largeur, de l'est à l'ouest, par une profondeur de 100 pieds, du nord au sud, mesures anglaises, borné au nord à la rue du Parc, et des trois autres côtés à la corporation municipale de Fleuriault, tel que le tout se trouve actuellement.

Avec tous droits de passage appropriés sur les rues du Parc pour communiquer du terrain vendu au chemin public.

Sujet aux obligations contenues dans le titre d'achat.

Morin, Gabriel ..... P. 22-A 18,75 18,75

Partie du lot numéro 22-A, au cadastre officiel pour le 5e Rang du canton Fleuriault, étant un emplacement en la municipalité de Fleuriault, étant un emplacement en la municipalité de Fleuriault, mesurant 75 pieds de largeur, de l'est à l'ouest, par une profondeur de cent pieds, du nord au sud, mesures anglaises, borné au nord à la rue du Parc, et des trois côtés à la corporation municipale de Fleuriault, tel que le tout se trouve actuellement.

Avec tous droits de passage appropriés sur les rues du Parc pour communiquer du terrain vendu au chemin public.

Sujet aux obligations contenues dans le titre d'achat.

Municipalité de St-Narcisse

Jones, Williams ..... P. 22 ..... 58,70 58,70

Partie du lot numéro 22, au cadastre officiel pour le 6e Rang du canton Macpès, étant un emplacement mesurant environ 230 pieds, de l'est à l'ouest, par 680 pieds, mesures anglaises, de la contenance de 164 450 pieds carrés, bornée au sud au chemin de front du rang 6, au nord à un embranchement de la petite rivière Neigette, à l'est et à l'ouest à Réal Bélanger, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Noms et prénoms	Numéro du cadastre officiel	Taxes municipales	Taxes scolaires	Montant dû
Rioux, Samson	37, 38, 39 et 40	40,53 $		40,53 $

Les lots numéros 37, 38 39 et 40 au cadastre officiel pour le 6e Rang du canton Macpès, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Rimouski, le 5 février 1981.

Le secrétaire-trésorier,
ROLAND GAGNON.

11362-8-2-o

Ville de Saint-Constant

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, en la salle des délibérations du Conseil de la ville de Saint-Constant, située au 147, de la rue Saint-Pierre à Saint-Constant, le QUATORZIÈME jour de MARS 1981, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquents encourus, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées audits immeubles.

Les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

L'adjudicataire devra payer immédiatement et comptant, soit en argent, soit par chèque visé, le prix de son adjudication.

Nom et adresse	No rôle Cadastre	Description
John Lynch, 5226, rue Hutchison, Montréal	119-14	
Kevin McGillin, 1655, avenue Clifford	119-75	
Construction Parivert St-Constant Inc., 4456, St-Denis, Montréal	119-129	
Construction Parivert St-Constant Inc., 4456, St-Denis, Montréal	119-130	
Duncan Brian Georges, 12386, Larchmont, Saratoga, Californie	119-131	
Construction Parivert St-Constant Inc., 4456, St-Denis, Montréal	119-136	
Antonio Pulici, 5411, King Edward, Montréal	119-143	
Construction Parivert St-Constant, Inc., 4456, St-Denis, Montréal	119-144	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-145	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-146	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-147	
Francis Nullemeyer, R.R. 1, St-Mathieu	119-153	
Construction Parivert St-Constant, Inc., 4456, St-Denis, Montréal	119-155	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-159	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-172	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-181	
Walsh, Laurence J., 844, Charron, Montréal et Modler, Mrs. Evelyn Genry, 846, Charron, Montréal	119-194	
Construction Parivert St-Constant, Inc., 4456, St-Denis, Montréal	119-198	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-199	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-203	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-205	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-206	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-207	
Construction Parivert St-Constant, Inc., 4456, St-Denis, Montréal	119-219	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-220	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-221	
Modler, Evelyn Geary, 846, Charron, Montréal	119-229	
Modler, Evelyn Geary, 846, Charron, Montréal	119-230	
Construction Parivert St-Constant, Inc., 4456, St-Denis, Montréal	119-238	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-244	

Nom et adresse	No rôle Cadastre	Description
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-245	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-281	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-282	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-283	
Venugopalan, Johana S., 127, Kurlene Dr. Macomb, Illinois, U.S.A.	119-284	
Venugopalan, Johana S., 127, Kurlene Dr., Macomb, Illinois	119-285	
Venugopalan, Johana S., 127, Kurlene Dr., Macomb, Illinois	119-286	
Construction Parivert St-Constant, Inc., 4456, St-Denis, Montréal	119-287	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-292	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-293	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-294	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-295	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-296	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-297	
Les Entreprises Gyfunc Inc., 5550, place Bruno, Brossard, QC	119-304	
Dimopoulos, Théodore, 4417, Dassise, Montréal	119-320	
Kourbetis, Nicholas, 233, Albert, Châteauguay	119-321	
Vorias, Frank, 233, Albert, Châteauguay	119-322	
Vorias, Nicholas, 233, Albert, Châteauguay	119-323	
Pulice, Antonio, 5411, King Edward, Montréal	119-324	
Wilk, Wasyslaw, 7930, Stuart, app. 1, Montréal	119-325	
Yorias, Frank, 233, Albert, Châteauguay	119-331	
Yorias, Nicholas, 233, Albert, Châteauguay	119-332	
Sadleir, Lititia, 2224, Belgarde, Montréal	119-343	
Construction Parivert St-Constant, Inc., 4456, St-Denis, Montréal	119-350	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-366	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-369	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-371	
Construction Parivert St-Constant Inc.	119-387	
Koening, Irmgard, 41, Duisburg Friedenstrasse, 18a, République fédérale d'Allemagne	129-359	
Koening, Irmgard, 41, Duisburg Friednestrasse	129-361	
Currie, Edwin F., (aucune adresse)	129-440	
Poirier, Gaétan, 1, Bélanger, St-Constant	150-1-48-2	
Lanctôt, Philias Succ. a/s Jean-Guy Lanctôt, 142, Handel, Candiac	150-1-76-3	
Gagnon, Léo, 115, St-Jean, La Prairie	150-1-91-1	
Lewis, Raymond, 2, St-Pierre, St-Constant	150-106-1-0	Avec bâtisse
Rodrigue, Ovila, 92, Laplante, St-Constant	161-48-4-0	
Lalwani, Ramesh, 3017, 8e Rue, Chomedey, ville de Laval	249-14	
Burn, Mme Phyllis, The Shopping Centre No. 5, Labrador, Terre-Neuve	249-63	
Clive, E. Osmond, 554, Labrador City, Terre-Neuve	249-137	
Ste-Croix, Augustine, 123, Cabot Cress, Labrador City	249-206	
Ste-Croix, Augustine, 123, Cabot Cress, Labrador City	249-207	
Ste-Croix, Augustine, 123, Cabot Cress, Labrador City	249-208	
Ste-Croix, Augustine, 123, Cabot Cress, Labrador City	249-209	
Ste-Croix, Augustine, 123, Cabot Cress, Labrador City	249-210	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-14	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-128	Avec bâtisse
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-129	Avec bâtisse
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-130	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-131	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-132	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-164	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-165	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-166	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-167	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-168	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-169	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	254-170	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	255-70	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	255-71	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	255-72	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	255-73	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	255-74	

Nom et adresse	*No rôle Cadastre*	*Description*
Velmahos, Andréas/Christos, 5932, Jeanne-Mance, Montréal	256-233	
Sayid, M. Husain, 18, Harbridge, Dollard-des-Ormeaux	256-252, 256-253	
Wule, Eric, P.O. Box 629, North-Hartley, QC, J0B 2C0	256-270	
Velmakos, Andréas/Christos, 5932, Jeanne-Mance, Montréal	256-274	
St-Constant Development, 4770, avenue Kent, suite 103, Montréal	256-333	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	257-65	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	257-66	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	257-67	
Les Jardins St-Constant Inc., 171, Maple, Châteauguay	257-68	
Alexander Lovasi, 239 B, de Guire, app. 416, St-Laurent	258-69	
Alexander Lovasi, 239 B, de Guire, app. 416, St-Laurent	258-70	
Szaki, Gyula (aucune adresse)	258-103	
Bernard Haber, 200, University, Galveston, Texas, U.S.A.	256-218	
Richard Primeau et Diane Malyon Primeau, 292, rue St-Régis, St-Constant	235-115	

Saint-Constant, le 30 janvier 1981.

Le secrétaire-trésorier,
GABRIEL BRISSON.

11314-7-2-o

Cité de Shawinigan

Avis est, par les présentes, donné que les propriétés immobilières ci-dessous décrites seront vendues à l'enchère publique, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, avenue des Cèdres, Shawinigan, le JEUDI DOUZIÈME jour de MARS 1981, à QUATORZE heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales foncières ou spéciales, avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourraient être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Propriétaires	*Numéros de cadastre et situation*	*Numéro de rôle*
Ricard, Gérard	42-34	41676

Situé au numéro civique, 2432-34 Laval, Shawinigan.

Désaulniers, Paul	42-323 Partie	42091

Situé au numéro civique 1093, Frigon et 2482, St-Prosper.

Terrain mesurant 40 pieds par 105 pieds; borné ledit terrain au nord-est par la rue Frigon sur une longueur de 40 pieds; au sud-est par le résidu du lot 42-323 ptie sur une longueur de 105 pieds; au sud-ouest par le lot 42-323 ptie sur une longueur de 40 pieds et au nord-ouest par l'avenue St-Prosper sur une longueur de 105 pieds.

Lamothe, Robert et André	45 Partie	52894

Situé sur la rue St-Laurent.

Terrain mesurant 50 pieds par 113,89 pieds; borné ledit terrain en front par la rue St-Laurent; d'un côté par Victorin Cossette ou représentants; de l'autre côté par Alcime Lambert ou représentants; en arrière par Victorin Cloutier ou représentants.

Bourdages, Roland	45-121	53025

Situé sur la rue Bellevue.

Baribeault, Armand	58 Partie	75783

Situé au 6713, boul. des Hêtres, Shawinigan.

Terrain mesurant 50 pieds par 125 pieds; borné ledit terrain en front par la route Nationale (boulevard des Hêtres), en arrière et du côté vers l'ouest par Alcide Bournival ou représentants et du côté vers l'est par Émile Lavergne ou représentants.

Brown, Léo et Rousseau, Raymond	628-1420 Partie	20652

Situé au numéro civique 421, de la Station, Shawinigan.

Terrain de forme irrégulière, borné en front par l'avenue de la Station où il mesure 25 pieds plus ou moins; du côté ouest par partie du lot 628-1421-1 où il mesure 25 pieds plus ou moins; du côté nord par partie du lot 628-1419 où il mesure 68,5 pieds plus ou moins; du côté sud par partie du lot 628-1420 où il mesure 71 pieds plus ou moins.

Propriétaires	*Numéros de cadastre et situation*	*Numéro de rôle*

Hôtel des Chutes Inc. ..... 628-502 Partie 20706

Situé au numéro civique 442, rue Willow, Shawinigan.

Terrain mesurant 50 pieds par 125 pieds; borné ledit terrain en front par avenue Willow sur une longueur de 50 pieds; du côté est par le lot 628-502-1; du côté nord en partie par le lot 628-503 sur une longueur de 125 pieds; du côté sud en partie par le lot 628-1425 (ruelle).

628-503 Partie 20706

Situé au numéro civique 442, rue Willow, Shawinigan.

Terrain mesurant 25 pieds par 125 pieds; borné ledit terrain en front par avenue Willow; du côté est par le résidu du lot 628-503; du côté nord par le lot 628-503-1 sur une longueur de 125 pieds; du côté sud en partie par le lot 628-502.

628-503 Partie 20988

Situé sur la rue Willow, Shawinigan.

Borné du côté nord par le lot 628-504 sur une longueur de 131,56 pieds; du côté sud par le lot 628-503 ptie, sur une longueur de 135,48 pieds; du côté ouest par le lot 628-510 ptie (avenue Willow) sur une longueur de 5 pieds et du côté est par le lot 628-1424 ptie (ruelle).

628-504 20988

Situé sur la rue Willow.

628-506 20988

Situé sur la rue Willow.

628-505 20988

Situé sur la rue Willow.

628-510 Partie 20988

Situé sur la rue Willow.

Terrain mesurant 66 pieds par 100 pieds; borné ledit terrain du côté nord par le lot 628-510 ptie sur une longueur de 66 pieds; du côté sud par le lot 628-510 ptie sur une longueur de 66 pieds; du côté est par le lot 628-507, -506 sur une longueur de 100 pieds; du côté ouest en partie par les lots 628-1464, 628-1434, 628-1433.

Rault, Pierre et Labelle, René ..... 625-99 Partie 31053

Situé aux numéros civiques 1813, St-Marc, 812, 822, rue Trudel.

Terrain de figure parallélogrammatique, borné ledit terrain du côté nord-est par partie du lot 625 sur une longueur de 96 pieds; du côté sud-est en partie par le lot 625-233 (rue St-Marc) sur une longueur de 5 pieds; du côté sud-ouest par une partie du lot 625-99 (rue Trudel) sur une longueur de 96 pieds; du côté nord-ouest par une partie du lot 625 sur une longueur de 5 pieds.

625 Partie 31053
31054
31055

Situé aux numéros civiques 1833, 1863, 1893, St-Marc, Shawinigan.

Terrain de figure parallélogrammatique, borné ledit terrain du côté nord-est en partie par le lot 625-180 (rue Montcalm) sur une longueur de 96 pieds; du côté sud-est par l'avenue St-Marc sur une longueur de 187,6 pieds; du côté sud-ouest par partie du lot 625-99 sur une longueur de 96 pieds; du côté nord-ouest par lot 625-100 et une partie du lot 625 sur une longueur de 187,6 pieds.

Gélinas, Jean-Marie 37-52 75217

Situé sur la 14e Avenue.

37-53 75218

Situé sur la 14e Avenue.

Desbiens, Gilles 54-24 76774

Situé au 3200 (36e Avenue) Biermans.

Lachance, Vital 628-1480-66 20622

Situé aux numéros civiques 891, 893, 895, Lévis, Shawinigan.

Déziel, Roland ..... 624-304 Partie 31143

Situé aux numéros civiques 2153, 2155, Champlain, Shawinigan.

Terrain borné du côté sud-est par l'avenue Champlain sur une longueur de 25,1 pieds; du côté nord-est en partie par le lot 624-303 sur une longueur de 62 pieds; du côté nord-ouest en partie par le lot 624-304-1 sur une longueur de 28,1 pieds; du côté

Propriétaires	*Numéros de cadastre et situation*	*Numéro de rôle*

sud-ouest en partie par le lot 624-304-1 sur une longueur de 31,4 pieds et de 30,6 pieds; mesurant 25,1 pieds en front sur une profondeur de 31,4 pieds, de là 28,1 pieds sur une profondeur de 30,6 pieds.

625-232-5-5 Partie 31307

Situé aux numéros civiques 2012, 2014, 2022, 2024, Cloutier.

Ledit terrain borné en front par l'avenue Cloutier du côté sud-est par le lot 625-232-5-5 partie sur une longueur de 50 pieds; du côté sud-ouest par le lot 625-232-5-4 sur une longueur de 109,82 pieds; du côté nord-est par le lot 625-232-5-6 sur une longueur de 104,09 pieds.

Pilote, Pierre 16-5 75420

Situé sur chemin des Chalets.

Brouillette, Ghislain ..... 19 Partie 76046

Situé à 9162, 18e Avenue.

Terrain mesurant 50 pieds par 100 pieds borné ledit terrain en front par la 18e Avenue; du côté nord-est par le terrain de Gérard Lafontaine; du côté sud-ouest par le terrain de Gaston Dupont; du côté sud-est par le terrain de Gérard Lafontaine.

Wynohradnyk, Walter 66-6 76319

Situé sur la 23e Avenue.

Nourry dit Duquette Déziel, Suzanne 27-62 77976

Situé sur la 67e Rue.

Legault, Georges 27-38 77989

Situé sur la 67e Rue.

Désaulniers, Paul, Robert, Léo, Guy, Nicole ..... 23-8 et 23-9 78052

Situé au 1822, 78e Rue.

Rhéault, Mme J. Louis 20-37 78136

Situé sur 87e Rue.

20-36 78137

Situé sur 87e Rue.

20-57 78138

Situé sur 87e Rue.

Matteau, Roger 613-19-2 63571

Situé au 4122, Fatima.

Vallée, Alcide ..... 51 Partie 77831

Situé au 2333, 49e Rue.

Terrain borné du côté nord-est par la 49e Rue sur une longueur de 278,9 pieds; du côté sud-est par le lot 51 partie emprise d'un chemin de fer abandonné sur une longueur de 248 pieds; du côté sud-ouest par le lot 51 partie sur une longueur de 310 pieds; du côté nord-ouest par les lots 51-66-1, 51-66-2 sur une longueur de 238 pieds.

Les propriétés immobilières susdites sont du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Flore et situées dans la cité de Shawinigan. La Commission municipale du Québec a autorisé en date du 26 janvier 1981 l'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être vendus.

Shawinigan, le 4 février 1981.

Le greffier,
CLAUDETTE DOUCET.

11342-7-2-o

Errata

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
6(81 02 07)	Lettres patentes annulées	1497	CONSTRUCTION CHÂTEAUFORT INC. 1502-8087 Adresse du siège social: 1570, boul. Provencher, 1, place du Commerce, suite 330, ville de Brossard (Laprairie)	CONSTRUCTION CHÂTEAUFORT INC. 1502-8087 Adresse du siège social: 1570, boul. Provencher 1, place du Commerce, suite 330, ville de Brassard (Laprairie)
6(81 02 07)	Lettres patentes annulées	1506	LES SYSTÈMES INDUSTRIELS I.S.L. LTÉE *I.S.L. INDUSTRIAL SYSTEMS LTD.* 1362-2006 Date de constitution: 75 03 05	LES SYSTÈMES INDUSTRIELS I.S.L. LTÉE *I.S.L. INDUSTRIAL SYSTEMS LTD.* 1362-2006 Date de constitution: 75 03 09

11343-o

GARDERIE AMOUR MATERNEL LTÉE

Prenez avis que l'avis de continuation selon la Partie 1A de la Loi sur les compagnies publié à la *Gazette officielle du Québec*, le 17 janvier 1981, numéro 3, à la page 300, est nul et de nul effet.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

11344-o 1292-7042

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

Page

BEACONSFIELD, CITÉ (*Élaboration d'un plan d'urbanisme*) 1943
CHÉNÉVILLE, VILLAGE (*Élaboration d'un plan d'urbanisme*) 1943
L'ANNONCIATION, VILLAGE (*Élaboration d'un plan d'urbanisme*) 1943
LAUZON, VILLE (*Élaboration d'un plan d'urbanisme*) 1943

AVIS DIVERS

BROSSARD, VILLE (*Rues et ruelles*) 1943
SUCCESSION CLAUDE THIBODEAU (*Bénéfice d'inventaire*) 1954
TROIS-RIVIÈRES-OUEST, VILLE (*Rues et ruelles*) 1954

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

BERTHELET, JOSEPH ALFRED JOFFRE 1955
CLÉMENT, LISE 1955
D'AUTEUIL, MARIE YVONNETTE 1956
GOLDBAUM, DAWID 1956
GREENBAUM, SAMUEL SETH 1956
PARADIS, ROBERT 1956
SCHWENDE, MARIA CLAIRE 1956
VALOIS, JOSEPH AUBIN 1956

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

POITRAS (RÉAL) c. LOUISE MARQUIS (*Ordonnance*) 1956

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ 1918
— DÉCHETS 1942
— LOCATION 1928
— PRODUITS NOMMÉS 1928
— TAXI 1910
— TRANSPORT EN VRAC 1930
— VOYAGEUR 1910
— DÉCISIONS RENDUES (*Errata*) 1942
PROPRIO MOTU 1909

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DEMANDES DE DISSOLUTION

BEMAR SALES CORPORATION 1957
CENTRE DE GESTION INFORMATIQUE LAURENTIEN INC. (LE) 1957
DOMAINE WILFRID LABBÉ LTÉE 1957
ECLIPSE ELECTRICAL ALARM INC. 1957
GROSSISTES S.W.I. INC. (LES) 1957
MONTAGNE REALTIES LTD. 1957
PUBLICATIONS MONTMORENCY LIMITÉE 1957
SÉRIGRAPHIE C.M.P. INC. 1957

DISSOLUTION (Article 28)

ABLE FORWARDING LIMITED 1901
AFFILIATED TRADING LTD. 1901
ASTRA LAND CORP. 1901
BARUCHSON HOLDING CORPORATION 1901

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DISSOLUTION (Article 28) — *suite*

	Page
BLONDIN (A.) LIMITÉE	1901
CENTRAL CLEANING INC.	1901
CENTRE DONSTAT INC.	1901
CINÉGESTION INC.	1901
COMPAGNIE DE TRANSPORT ST-MAURICE (LA)	1901
DE FRANCESCO (JOSEPH) INC.	1901
DINSMORE & COMPANY, LIMITED	1901
DISQUES PACHA INC. (LES)	1901
DISQUES PANTIN INC.	1901
DISTRIBUTEURS EN COUVRE-PLANCHERS RICHELIEU INC. (LES)	1901
DISTRIBUTIONS J.P.D. INC. (LES)	1901
EFCO LTD.	1901
ENTREPRISES FLORENZ LTÉE (LES)	1901
ENTREPRISES M. & H. INC. (LES)	1902
FERLAND & FERLAND LTÉE	1902
GYMVIE	1902
HABITATIONS ST-BERNAND LTÉE (LES)	1902
IMMEUBLES CHUNEL LTÉE	1902
INVESTISSEMENTS EDWINCOR INC.	1902
LAITERIE MADELON LTÉE (LA)	1902
LANGLOIS (A.) INC.	1902
MODERNO LTD.	1902
PERRIER (G.) & FILS INC.	1902
PLACEMENTS ARFOUR INC.	1902
PLACEMENTS DES QUINZE INC. (LES)	1902
PROVISIONS DONINION LTÉE (LES)	1902
RACINE (ARMAND) INC.	1902
ST. LÉONARD VENEER COMPANY	1902
SELECT YARN CORP.	1902
SERVICEMASTER OF QUÉBEC LTD.	1902
SERVICES SANITAIRES SIGMA INC.	1902
SHAFTSBURY INC.	1902
TRANSPORT MIRABEL INC.	1902
3685 PEEL INC.	1902

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

ABATTOIR ST-DOMINIQUE INC.	1903
ACTON VALE TRANSPORT INC.	1903
ASSURANCES J.C. POULIN INC.	1903
AUTOBUS THOMAS, QUÉBEC LTÉE	1903
AUTOBUS TRUDEAU INC.	1903
B & M FINANCE CORPORATION	1903
BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC. (LE)	1903
BOIS FRANC P.N.D. LTÉE	1903
BOUTIQUE PHILOE LTÉE	1903
CABLOVISION BAS ST-LAURENT LTÉE	1903
CHARBONNERIE CHAMPLAIN LTÉE	1903
CHARLTON TRANSPORT (QUÉBEC) LIMITED	1903
CITY TRUCKING LTD.	1903
CLUB DE GOLF DANY INC.	1903
COMPAGNIE DE PARQUETTERIE ACME LTÉE	1903
COMPAGNIE FINANCIÈRE EXAR (C.F.E.) LTÉE	1903
CONSTRUCTION DU CHEVRON INC. (LES)	1903
CONSTRUCTIONS NICOLE POULIN INC. (LES)	1903
COURTIERS K.W. (QUÉBEC) LTÉE (LES)	1903
COUVREUR VIMONT LTÉE	1904

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

	Page
DÉMÉNAGEMENTS TRANS-QUÉBEC INC. (LES)	1904
DISEGO INC.	1904
DISTRIBUTION PENELOPE INC.	1904
DISTRIBUTIONS COBRA INC. (LES)	1904
DULAFOR LTÉE	1904
ÉCOLE DE HOCKEY JACQUES ST-JEAN INC.	1904
ENTREPÔT MARIN DESROCHERS LTÉE	1904
ENTREPRISES J.-M. LAROUCHE INC. (LES)	1904
ENTREPRISES SECTONEL INC. (LES)	1904
ÉPICERIE BENOIT BEAUDOIN INC.	1904
ÉQUIPEMENT BY-RO LIMITÉE	1904
ÉQUIPEMENT HYDRAULIQUE BORÉAL INC.	1904
ÉQUIPEMENT SANITAIRE CHERBOURG (1977) INC.	1904
ÉRECTEURS RAYMOND INC. (LES)	1904
EXCAVATION GRANBY INC.	1904
EXCAVATIONS T.M. INC.	1904
GARAGE G.G.D. INC.	1904
GARDERIE AMOUR MATERNEL LTÉE (*Erratum*)	2015
HÔTEL QUEEN'S DE SHERBROOKE INC.	1904
HOULE (J.R.) INC.	1904
IMMEUBLES AGRION INC. (LES)	1904
IMPORTATIONS CASANOVA LTÉE (LES)	1904
INVESTISSEMENTS DE VILLENEUVE INC. (LES)	1905
JEANS A.P. INC.	1905
LAJOIE & RENAUD INC.	1905
MAGASINS D'ESCOMPTE EXTRA (1976) LTÉE	1905
POISSONNERIE FORTIER ET FRÈRES INC.	1905
POISSONNERIES SAGUENAY INC.	1905
PROVISIONS -ADANAC INC.	1905
QUÉBEC EXPLOSIFS, INC.	1905
RAYMOND INDUSTRIES INC.	1905
RÉNOVATION RIC-VIN INC.	1905
RESTAURANT APRÈS LA CHUTE INC.	1905
RESTAURANT L'OMELETTE INC.	1905
SANI MOBILE INC.	1905
SERVICE DE LOCATION C.L. INC.	1905
SERVICE-CONSEIL HUDON LTÉE	1905
SILHOUETTE HEALTH STUDIOS OF ST. HUBERT LTD.	1905
SOLNORD INC.	1905
SOMOLEC INC.	1905
SONIA INDUSTRIES LTD.	1905
SPA SILHOUETTE LONGUEUIL LTÉE (LE)	1905
TAVERNE BOISBRIAND INC.	1905
TENNIS RÉGIONAL BEAUCE INC.	1905
TREMBLAY (ROD) INC.	1906
USINE DE CONGÉLATION DE ST-BRUNO INC.	1906
VEILLEUX (ROLAND) INC.	1906
VITRERIE MONT-BRUNO LTÉE	1906

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS

213607 DEVELOPMENTS LIMITED	1906

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

EXPLORATIONS ST-FABIEN INC. (*L.R.P.*) (*L.P.S.*)	1958
ST-FABIEN EXPLORATIONS INC. (*N.P.L.*) (*L.P.S.*)	1958

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

Page

C.T.C.U.Q. ... 1958
CORPORATION DE L'HÔPITAL D'ARGENTEUIL (LA) ... 1958
PAROISSE DE SAINT-AUGUSTIN ... 1958
POINTE-AUX-TREMBLES, VILLE ... 1958
TROIS-RIVIÈRES, VILLE ... 1959
TRUST HELLÉNIQUE CANADIEN ... 1959

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

BOIVIN (JULES) INC. (*Dissolution*) ... 1959

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

COMPAGNIE D'ESTACADES DES RIVIÈRES COULONGE & CROW LTÉE (*Changement de nom*) ... 1959

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

CONSTRUCTION CHÂTEAUFORT INC. (*Erratum*) ... 2015
I.S.L. INDUSTRIAL SYSTEMS LTD. (*Erratum*) ... 2015
SYSTÈMES INDUSTRIELS I.S.L. LTÉE (LES) (*Erratum*) ... 2015

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

AIGUILLON LTÉE (L') ... 1906
CLUB DU LAC CRÉMAZIE (LE) ... 1906
E.S.O.N. LTÉE ... 1906
MO-ROC INC. ... 1907

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DES CHUTES (*L.P.*) ... 1960

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

SCOTIA MORTGAGE CORPORATION (*Permis*) ... 1960
SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BNE (*Permis*) ... 1960

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BELLEFEUILLE, PAROISSE ... 1960
CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES ... 1961
LAC-SAINT-CHARLES, MUNICIPALITÉ ... 1961
LORRAINE, VILLE ... 1962
PINCOURT, VILLE ... 1963
SAINT-JEAN-DE-BOISCHATEL, VILLAGE ... 1964

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA BEAUCE (LA) (*Changement de nom*) ... 1965

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA ... 1965

VENTE(S) PAR SHÉRIF

DRUMMOND

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE (LA) c. FLEURY ... 1965

HULL

FEDERAL TRUST COMPANY c. CLAIRMONT *ET AL.* ... 1966

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

MONTRÉAL

ALBERT (S.) CIE LTÉE c. KRAUS 1967
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. FLYNN-FARRELL 1968
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BROWMAN 1968
CANADA TRUST COMPANY (THE) c. DIAMOND *ès qualités* (FAILLITE DE MARC-ANDRÉ SICARD) 1969
COMPAGNIE T. EATON LIMITÉE (LA) c. THEODOROVICI 1969
DALSAN HOLDINGS LTD. *ET AL.* c. LES CONSTRUCTIONS ROMUS INC. 1970
DARMAC CREDIT CORPORATION *ET AL.* c. LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE LE PORTAGE LTÉE 1970
FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE c. LES INVESTISSEMENTS SUMAR INC. *ET AL.* 1971
FOURNIER c. LES CONSTRUCTIONS C.I.G. LTÉE 1972
GENELCAN REALTY LIMITED c. ROGERSON *ET AL.* 1972
LACHINE, CITÉ c. DICHTER 1973
SERVICE MUSSENS (1969) LIMITÉE c. RIVE-MET INC. *ET AL.* 1973
SOLID CONSTRUCTION (1970) INC. c. THOUIN-TREMBLAY *ET AL.* 1974
TREMBLAY c. TREMBLAY 1975

QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE DE ST-CASIMIR (LA) c. ST-PIERRE *ET AL.* 1975
LANGLOIS c. CASTONGUAY 1976

SAINT-HYACINTHE

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY c. 83841 CANADA LTÉE *ET AL.* 1976
SUCRE SAINT-LAURENT c. LES PRODUITS R. FORTIN INC. 1977

TERREBONNE

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LACHUTE (LA) c. GOURJADE *ET AL.* 1978

TROIS-RIVIÈRES

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU CAP DE LA MADELEINE c. LES MEUBLES R. CHARBONNEAU INC. 1979

VENTE(S) POUR TAXES

ABITIBI, COMTÉ 1979
GATINEAU, COMTÉ 1989
RIMOUSKI, COMTÉ 2001
SAINT-CONSTANT, VILLE 2010
SHAWINIGAN, CITÉ 2012

SOMMAIRE

Page

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L' 1943

AVIS DIVERS 1943

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 1955

CODE DE PROCÉDURE CIVILE 1956

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 1908

COMPAGNIES, LOI SUR LES 1901-1957

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES 1906

COMPAGNIES MINIÈRES, LOI SUR LES 1958

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE 1958

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA 1959

POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS, LOI SUR LES 1959

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 1906

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES 1960

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS, LOI SUR LES 1960

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 1960

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES 1965

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS, LOI SUR LA 1965

VENTE(S) PAR SHÉRIF 1965

VENTE(S) POUR TAXES 1979